

**639<sup>ème</sup> Séance**

Séance Publique  
du mercredi 15 décembre 2004

# DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 13 OCTOBRE 2006 (N° 7.777)

---

---

**Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National**

---

---

## SOMMAIRE

---

- I. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005 (suite) :
- Débat Général (suite) :
  - 1) Recettes (suite) (p. 1448).
  - 2) Dépenses ordinaires :
    - Sect. 1 – Dépenses de Souveraineté (p 1468).
    - Sect. 2 – Assemblée et Corps Constitués (p 1469).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2004**

—  
**Séance publique**  
**du mercredi 15 décembre 2004**  
—

*Sont présents* : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National; M. Claude BOISSON, Vice-Président; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

*Absents excusés* : MM. Jean-Luc NIGIONI, Henry REY, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance* : S.E. M. Patrick LECLERCO, Ministre d'Etat; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Mme Sophie THEVENOU, Directeur du Budget et du Trésor.

**Le Directeur Général.-**

**CHAP. 2 – PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

012.101 – FORCE PUBLIQUE : PRESTATIONS .....	400
012.102 – SURETE PUBLIQUE : PRESTATIONS.....	507.500
012.103 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE PREHIST.....	51.000
012.104 – COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS.....	1.251.400
012.105 – DOMAINES : PRODUITS DIVERS .....	152.400
012.106 – D.T.P.A.S. - REDEVANCES .....	67.600
012.108 – SERV. JUDICIAIR. – DROITS CHANCEL .....	68.000
012.109 – TRV. PUBL. – SMEG FR. CONTROLE .....	1.300
012.110 – AUTRES RECETTES.....	500.000
012.111 – ACTION SANIT. & SOCIALE PREST .....	100
012.112 – EDUCATION NATIONALE – PROD. DIV. ....	314.100
012.113 – SERVICE DE LA CIRCULATION .....	2.298.900
012.115 – DROITS DE GREFFE.....	165.500

M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur, assurent le secrétariat.

—  
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.  
—

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir m'excuser pour ma voix altérée, je crois que c'est de saison.

Je voudrais excuser M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, qui représente le Gouvernement Princier à l'inauguration du Monaco Dance Forum, sa présence ayant été souhaitée par S.A.R. la Princesse de Hanovre. Il nous rejoindra dès qu'il le pourra dans le cours de la soirée.

Je voudrais également excuser nos collègues malades ou retenus par des obligations professionnelles : MM. Jean-Luc NIGIONI et Henry REY.

Nous allons immédiatement reprendre l'examen du projet de loi de Budget Primitif 2005 là où nous nous sommes arrêtés hier soir, c'est-à-dire au Chapitre 2 des Recettes.

Je donne la parole à Monsieur le Directeur Général.

012.116 – AVIATION CIVILE – HELIPORT MONACO .....	167.000
012.118 – INTERV. PUB. TROP PERÇU SUR SUBV.....	500.000
012.119 – SURETE PUBLIQUE – P.V. / ALARMES .....	1.100.000
012.120 – ACTIVITES DES DETENUS .....	3.000
012.123 – REMB. PAR ETS PRIVES ET DIVERS.....	2.036.400
012.124 – EXPOSITIONS & FOIRES .....	45.000
012.126 – THEATRE DE LA CONDAMINE .....	10.000
012.128 – LICENCES EXPL. STAT. RADIO-ELECT .....	145.000
012.129 – CHAPELLE VISITATION .....	6.500
012.130 – MONTE-CARLO FESTIVAL .....	68.000
012.131 – SALLE DU QUAI ANTOINE 1 <sup>ER</sup> .....	8.000
012.132 – ASSURANCES FOIRES PROSPECTION .....	18.000
012.133 – TOURISME – RECETTES DIVERSES.....	100.000
012.134 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL.....	60.000
012.135 – AUDITORIUM RAINIER III.....	138.000
012.136 – COLONIES – PARTICIPATION PARENTS.....	50.500
012.137 – INTERNAT FOYER SAINTE DEVOTE .....	110.300
012.300 – SERVICE INFORMATIQUE .....	150.000
012.450 – MUSEE TIMBRE-MONNAIES .....	45.000
012.500 – STADE LOUIS II .....	3.733.800
012.600 – PORT .....	<u>6.822.500</u>
	<u>20.695.200</u>

**M. le Président.-** Monsieur SPILLOTIS-SAQUET souhaite intervenir.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Les recettes portuaires sont essentiellement assurées par les droits de stationnement des navires. Donc plus il y a de navires, plus les recettes sont élevées.

Monsieur BADIA, savez-vous pourquoi il n'y a en ce moment que deux bateaux dans l'avant-port, sur un potentiel d'environ 25 places, au moment où tous les ports de la Méditerranée sont saturés ? En voici la raison : chaque année, le début du mois d'octobre annonce la fin de la saison de plaisance et la plupart des navires sont à la recherche de leurs quartiers d'hiver. Cette année, vers la fin septembre, après le Monaco Yacht Show, l'avant-port de Monaco était complet, rempli de bateaux qui sont partis les uns après les autres ou qui n'ont pas accepté d'y demeurer parce que le Service des Travaux Publics n'a pas estimé possible de les alimenter en énergie électrique.

Je demande des précisions sur ce sujet, car je doute qu'il n'y ait pas de transformateur disponible de la SMEG dans le secteur de l'Auditorium Rainier III.

Actuellement, je ne connais aucun propriétaire qui laisserait ses appartements inoccupés ou ferait fuir leurs occupants en les privant d'électricité.

Monsieur le Conseiller, je suis perplexe sur la notion d'intérêt général qui anime certains fonctionnaires du Service des Travaux Publics, notamment parmi les responsables des travaux d'aménagement de la zone portuaire.

Je suis également inquiet des retards cumulés des travaux d'aménagement du port, surtout le Quai Louis II dont le démarrage est une nouvelle fois reporté si mes renseignements sont bons. Je constate qu'il n'y a aucune politique portuaire sérieuse et cohérente.

Monsieur BADIA, ce n'est pas moi qui ai dit que le temps, c'est de l'argent ; bien sûr ce n'est pas le vôtre, mais c'est le nôtre, à tous. Et puisque M. le Ministre nous disait que les Conseillers Nationaux raisonnent en échéance électorale, permettez-moi de vous dire que les vôtres d'échéances, elles vous mettent à l'abri de vos responsabilités.

Pendant que le Gouvernement cherche de nouvelles recettes dans les technologies de pointe ou les activités à haute valeur ajoutée, il devrait également s'attacher à optimiser les outils dont nous disposons.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, souhaitez-vous répondre à M. SPILLOTIS-SAQUET ?

**M. José BADIA**, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- Je vais être très bref. Je crois simplement que M. SPILLOTIS-SAQUET utilise l'aiguillon pour mieux faire avancer la bête et je pense qu'il a raison.

Pourquoi l'avant-port? Il nous a été donné grâce aux travaux qui ont permis l'aménagement de la jetée et de la contre-jetée. Ces travaux sont en cours; le choix de l'entreprise qui doit réaliser le quai Louis II n'est pas encore intervenu parce que des propositions techniques variantes, *a priori* intéressantes tant au plan de l'efficacité de la mise en œuvre que du coût des travaux, sont apparues à devoir être examinés de près.

Il est exact que dans ce contexte, l'avant-port ne peut accueillir de bateaux, sauf à les laisser inertes; ce n'est que, bien sûr, dans un temps second que l'ensemble des fluides, y compris le transformateur électrique qu'évoque M. SPILLOTIS-SAQUET, pourra être mis en place. Ce transformateur est bel et bien prévu, mais il est prévu dans le contexte de l'aménagement du nouveau Yacht Club et des accès généraux à ce quai. Bien sûr, je regrette comme lui que nous ne puissions pas user mieux de notre maison puisque la comparaison a été faite avec un propriétaire qui ne voudrait pas sciemment louer ses appartements. Je dirais que mon appartement, c'est le clos et le couvert, mais je n'ai pas encore l'eau et l'électricité; donc sur la valeur commerciale, il ne présente pas beaucoup d'intérêt.

Les travaux vont se poursuivre en 2005 et c'est dans ce contexte que la valorisation du port pourra intervenir.

**M. le Président.**- Monsieur Bernard MARQUET, vous avez la parole.

**M. Bernard MARQUET.**- Merci Monsieur le Président.

J'interviens à la ligne du Conseil Economique et Social. Je voudrais revenir un instant sur le travail remarquable de réflexion et de proposition qu'effectue le Conseil Economique et Social.

A propos de la législation sur les baux professionnels, le Conseil Economique et Social a souligné l'opportunité de la création plutôt d'un bail particulier : le bail à usage de bureaux; dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances, Monsieur le Ministre d'Etat, vous indiquez que va être entreprise une réflexion.

Permettez-moi de vous indiquer que la proposition du Conseil Economique et Social sur le bail à usage de bureaux ne couvre qu'une partie de la réalité économique. En effet, les professions libérales ne sont pas représentées au sein de l'organisation patronale et, par conséquent, au sein du Conseil Economique et Social.

Il serait dommage et néfaste, après l'évolution des baux commerciaux étendus aux activités artisanales et industrielles, d'exclure une fois encore les professions libérales d'une juste protection. Elles participent pleinement à l'activité économique générale, à l'emploi et au tissu socio-économique de la Principauté.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur MARQUET. C'est une remarque, je crois, que nous partageons effectivement tous.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.**- Je répondrais que nous intégrerons le problème qu'a évoqué M. MARQUET, c'est-à-dire celui des professions libérales, dans la réflexion que j'avais évoquée.

**M. Bernard MARQUET.**- Oui parce que, malheureusement, le patronat ne voit pas d'intérêt à ce que les professions libérales soient représentées en son sein et ça recouvre quand même des activités où certaines n'ont pas simplement un téléphone et un fax, il y a des plateaux techniques importants, par exemple; dans le pays voisin, une réflexion a été entreprise en ce sens.

Je vous remercie.

**M. le Ministre d'Etat.**- Le point de vue du Gouvernement n'a pas à coïncider avec celui du patronat.

**M. le Président.**- Nous sommes sensibles au problème des professions libérales et nous partageons tous votre point de vue, Monsieur MARQUET.

Monsieur le Vice-Président, Claude BOISSON, a demandé la parole.

**M. Claude BOISSON.**- Merci, Monsieur le Président.

Le Conseil Economique et Social poursuit avec efficacité de nombreuses réflexions sur le plan juridique, notamment dans le droit du travail. Il effectue un véritable travail d'analyses et de propositions dont peuvent s'inspirer le Gouvernement et le Conseil National. On observe des divergences fondamentales entre les représentants des employeurs et ceux des salariés. Ce sont quelques fois les mêmes que l'on constate entre la Fédération Patronale Monégasque et l'Union des Syndicats de Monaco.

Nous pouvons espérer que du Conseil Economique et Social émanent des consensus. Ce n'est pas le cas pour l'instant sur des sujets tels que le contrat déterminé et indéterminé et j'en passe.

Cependant, j'espère que le Gouvernement ne se limitera pas à ces impasses car, au-delà de ces consultations indispensables et utiles, il lui faudra sans tarder encore prendre des dispositions et présenter au Conseil National les projets de loi qui s'imposent. Nous prendrons ensuite nos responsabilités sachant que, quelle que soit notre position, nous risquons de déplaire à l'une ou à l'autre des parties. L'efficacité et l'obligation d'actualiser un cadre juridique nous interdisent toute forme de démagogie et de position partisane.

Je profite de ce sujet pour rappeler que nous sommes en attente du code de travail, sans doute dépendant des sujets précités. Quel chef d'œuvre en perspective si son excellence est proportionnelle au temps qu'il aura nécessité pour être élaboré car nous approchons de la décennie !

**M. le Président.-** A ce sujet, Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, le Gouvernement a pris des engagements sur des délais qui ont du mal à être tenus. On ne peut que vous rappeler que nous attendons avec beaucoup d'impatience tous les éléments du code du travail dont M. BOISSON a parlé.

Est-ce que vous avez des informations à nous donner sur les délais justement de l'arrivée de ces différents projets de loi au Conseil National ?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je crois que le Ministre d'Etat a déjà fait un point sur le sujet. Nous avons constaté une fois de plus avec regret, lors des démarches menées auprès des partenaires sociaux dans la perspective du rendez-vous que le Gouvernement leur avait proposé, que la mésentente était telle entre eux que sur les textes du code du travail qui ont été déposés et préparés, il n'y avait aucun accord potentiel, même sur des points de détail qui pouvaient peut-être porter une certaine fédération. C'est la raison pour laquelle et sur la suggestion même des partenaires sociaux, nous avons convenu d'essayer d'examiner, à partir du début de 2005 et éventuellement avec un petit groupe de tiers experts – mais je ne voudrais pas qu'on attache à ce terme une connotation qu'elle n'a pas, je dirais plutôt des « médiateurs » – les textes existants qui, tels qu'ils sont, seront rejetés par les uns comme par les autres. Nous savons que ce sont des textes qu'il convient, je dirais vulgairement, de « jeter à la poubelle » ; mais, j'emploie volontairement l'image puisque c'est certains

d'entre eux qui l'ont utilisée. Nous savons qu'il fallait que nous nous rapprochions pour déterminer l'intervalle de contradiction qui demeurerait, de façon à être en mesure de présenter, au nom du Gouvernement, une ultime proposition valant arbitrage.

Cette démarche a reçu l'aval de l'ensemble des partenaires sociaux; nous en avons déjà discuté au Conseil du Gouvernement; nous avons également réfléchi à la composition de cette aide médiatrice. Il reste à la concrétiser et nous nous étions donné ensemble le début de l'année 2005 pour entamer cette démarche. Le but avéré est, je le confirme, comme aujourd'hui l'écart est très grand entre la volonté des patrons et celle des salariés dans tous les domaines couverts – sauf peut-être sur les textes proposés en matière de contrat à durée indéterminée – d'essayer de rapprocher les parties et jouer au mieux notre rôle d'arbitre, notre rôle de force de proposition pour enfin aboutir à un texte.

Au plan concret, cela veut dire que je ne saurai ici même m'engager personnellement, ni engager le futur Conseiller pour les Affaires Sociales sur des dates qui nous échappent *a priori* puisque c'est, là encore, la bonne volonté des partenaires sociaux qu'il faudra mobiliser. En tout cas, nous avons tous, lors de ces rencontres, formé le vœu que cette démarche aboutisse rapidement et, si possible, dans le courant du premier semestre de 2005. Mais ce n'est pas un engagement que je prends ici même, c'est un vœu que j'exprime.

**M. le Président.-** Nous, c'est en tout cas une demande pressante que nous vous faisons, sachant que, quand la négociation n'aboutit pas entre partenaires, les pouvoirs publics, le Gouvernement et le Conseil National, peuvent prendre leurs responsabilités en déposant un texte qui va dans le sens de l'intérêt général et qui arbitre entre les différents intérêts corporatistes en question.

Je crois qu'au bout d'un certain moment, c'est un problème de méthode. Quand on constate hélas qu'il n'y a pas de consensus possible, ce n'est pas une raison pour que le Gouvernement renonce à avancer.

Ce que nous demandons, c'est que le Gouvernement nous saisisse d'un projet de loi. Bien évidemment, le Conseil National prendra lui aussi ses responsabilités dans le cadre de ses prérogatives institutionnelles. Il n'hésitera pas éventuellement, à amender un texte pour l'améliorer.

Il faut que vous nous permettiez d'avancer en déposant un projet de loi car, M. BOISSON parlait d'une dizaine d'années d'attente, c'est beaucoup trop long. Aujourd'hui, il faut absolument que le Gouvernement dépose un projet dans les meilleurs délais, c'est ce que nous vous demandons fermement ce soir.



**M. José BADIA,** *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.*- C'est bien l'engagement que nous prenons. Le simple constat que nous avons malheureusement fait est que l'écart entre les points de vue opposés des patrons et les salariés est tel qu'un texte, quelle que soit la médiation que nous pourrions y apporter, serait d'entrée rejeté par les uns comme par les autres. Je crois qu'il ne serait pas sage que le Gouvernement, comme le Conseil National, se penche sur un tel texte. Il faudra bien que nous nous rapprochions plus pour que l'écart diminue et que, sachant que nous n'obtiendrons pas le consensus, la part d'arbitrage jouée par le Gouvernement et les amendements, sans nul doute, que le Conseil National y apportera, jouent sur un socle le plus stable possible.

Aujourd'hui ce socle n'existe pas à notre grand regret.

**M. le Président.**- Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.**- Très brièvement Monsieur le Président, pour aller dans le sens que vous avez développé. On ne peut pas attendre jusqu'à la fin des temps que le patronat et les syndicats se mettent d'accord ou acceptent des propositions qui sont manifestement inconciliables. Il arrive un moment où il faut dire : « ça suffit ». On ne peut pas attendre et reporter encore d'une année ou de deux années en espérant que la lune va changer et que les humeurs se seront apaisées de part et d'autre. Il faut prendre des initiatives, je crois que ce moment est venu et, en tous cas, le Conseil National, lui, est prêt à examiner le projet de loi qu'il vous demande de déposer.

**M. le Président.**- La parole est au rapporteur de la Commission des Finances, Monsieur Jean-Michel CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.**- Merci, Monsieur le Président.

C'est amusant parce que je vais faire là une intervention qui pourrait être du « copier-coller » avec celle que j'avais fait à l'époque de la loi sur le SMIC. Vous avez espéré, à tort, que deux parties qui ont des intérêts complètement divergents tombent d'accord. Il ne faut pas rêver, ça n'arrivera jamais et c'est exactement pareil sur le Code du travail. Ce n'est pas possible. Vous voulez, et je le comprends, que le patronat et les syndicats tombent d'accord sur un nouveau Code du travail où chacun a des intérêts différents sans donner, ne serait-ce qu'au début, une orientation. Vous les laissez chacun de leur côté rêver du Code du travail qu'ils

trouveraient le plus idéal pour chacune de leur partie, sachant très bien qu'ils sont complètement opposés. On peut encore attendre vingt-cinq ans. Je pense que ce n'est pas la bonne méthode. La bonne méthode, c'est de dire : « Le Gouvernement a fermement décidé de modifier le Code du travail, voilà vers quoi il compte s'orienter et commencez à réfléchir dans cette direction-là ». Donnez-leur au moins un sens vers lequel aller. Si après les délais, ils n'ont pas réussi à proposer un texte le plus en accord possible pour les deux parties, tant pis, ça sera au Gouvernement et au Conseil National de prendre leurs responsabilités. Mais si on attend que deux parties opposées, qui ne sont contraintes en rien, décident de choisir la même chose, ça n'arrivera jamais.

**M. le Président.**- Ce qu'il y a derrière tout ça, ce sont des problèmes bien réels parce que là, on parle de Code du travail et tout le monde sans doute ne perçoit pas très bien ce qu'il y a derrière. Je pense à deux problèmes très concrets, par exemple :

- la réglementation de l'intérim : si nous sommes tous attachés au libéralisme économique et donc à la possibilité pour une entreprise de pouvoir avoir recours à des travailleurs intérimaires quand elle a besoin de manière saisonnière ou ponctuelle de renforcer ses effectifs, nous ne pouvons pas accepter qu'au bout de nombreuses années sur un poste réellement fixe, constant dans l'entreprise, un travailleur soit toujours en intérim dans les conditions de précarité qui lui sont liées. Voilà quelque chose de précis et de concret où nous attendons des avancées;

- le contrat à durée indéterminée : la dernière affaire des licenciements au Monte-Carlo Grand Hôtel nous amène à réfléchir. Je crois qu'il est normal dans un pays comme Monaco qu'un salarié qui se voit licencié au bout de X années de présence dans une entreprise ait, au minimum, le droit de demander le motif de son licenciement. On ne peut pas mettre dehors des personnes dans notre pays, en 2004, sans aucun motif en disant « article 6 : vous êtes licencié, on n'a pas à vous expliquer ». C'est une atteinte à la dignité humaine, c'est inacceptable, à moins que l'absence de motif de licenciement ne résulte d'un accord entre l'employeur et le salarié.

Voilà pourquoi nous vous demandons d'avancer parce que là encore dans un système libéral, si un employeur a le droit bien sûr de se séparer d'un salarié qui ne lui donne pas satisfaction, la contrepartie c'est que le salarié qui le souhaite, a le droit de connaître le motif de son licenciement et éventuellement de pouvoir le contester s'il lui apparaît injustifié.

Voilà des points importants que nous attendons très concrètement dans les futurs projets de loi qui vont nous permettre d'améliorer le Code du travail.

Monsieur Bernard MARQUET a demandé la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas répéter toutes mes interventions : l'année dernière, pendant le Budget Rectificatif, j'ai parlé de l'incapacité politique du Gouvernement à régler les problèmes sociaux ; lors de la loi sur le salaire, j'ai dit ce que j'en pensais. J'ai encore dit hier, en félicitant le Conseiller pour les Finances, de voir l'avenir, d'essayer de trouver des choses innovantes. On va avoir un Code de l'économie numérique avant un Code du travail.

Je voudrais dire ce soir à tous mes compatriotes, qui doutent de l'intérêt d'entrer au Conseil de l'Europe et qui ont fait de la désinformation – et même plus – pendant des années, que la renégociation du Traité de 1930 avec la France va nous permettre enfin que des ingénieurs en béton ne s'occupent pas du social. C'est-à-dire que malgré toutes les bonnes volontés, les capacités, la séparation du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales va peut-être permettre, s'il y a la volonté et le courage politiques, d'y arriver. Comment voulez-vous qu'un Service qui s'occupe de la construction s'occupe aussi du social ? C'est impensable. Nous étions une anomalie dans le monde. J'espère que, là aussi je redis ce que j'ai dit hier, lors de cet élargissement, les moyens seront donnés au Service de travailler pour qu'on ait des rapports « gagnant-gagnant » et pas simplement « on verra quand il y a un problème ». Le monde moderne va très vite. Si nous n'avons pas la capacité d'anticiper les problèmes, comment veut-on avoir une paix sociale ? Ce n'est pas possible. C'est pareil pour ce que nous avons dit hier soir : « le retour à la parité, les partenaires sociaux, débrouillez-vous et puis voilà ». Non, ce n'est pas possible. Je peux vous dire que je me demande ce que je fais là en tant qu'élu de mon pays si c'est pour répéter des évidences tout le temps. Merci.

**M. le Président.-** Nous écoutons Monsieur Claude BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Ça va un petit peu dans le droit fil. Je voudrais revenir sur ce que disait le Conseiller MARQUET. Je crois vraiment que tout le monde peut vous rendre hommage, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, d'avoir subi toutes les lourdes charges qui étaient jusqu'alors de votre Département. Elles paraissent impensables et c'est une bonne chose que les charges soient relativement réparties mais il y a quand

même aujourd'hui des carences. Nous l'avons vu, par exemple, dans le domaine du salaire puisque lorsque le problème s'est posé, il y a eu deux types d'interprétations : ceux qui considéraient que la parité devait continuer à s'appliquer et ceux qui considéraient qu'il y avait des conditions de travail différentes. On retrouve le même problème aujourd'hui dans le cadre du contrat à durée indéterminée ; on le voit avec le problème du Monte-Carlo Grand Hôtel, j'apprécie que notre Président l'ait souligné parce qu'on finit par se décharger, vous, exécutifs et nous, législateurs, de ces problèmes pour laisser les affaires judiciaires prendre des dispositions.

Aujourd'hui, c'est la jurisprudence qui va avoir force de loi.

Les quelques contentieux qui ont lieu sur la question du salaire ont avorté pour l'instant ; ce qui fait qu'aujourd'hui, personne ne peut prendre la décision et savoir si la loi n° 739 doit s'appliquer comme avant ou pas. Alors il y a ceux qui vous disent qu'elle doit s'appliquer et ceux qui vous disent qu'elle ne s'applique pas. On va retrouver le même problème le 1<sup>er</sup> juillet. Donc c'est vrai qu'il faut un cadre juridique pour éviter que ce soit le judiciaire qui tranche.

Sur un autre sujet, je vous avais suggéré – mais plusieurs autres élus l'avaient fait – d'organiser une table ronde qui ne soit pas officielle, avec l'Etat, les partenaires sociaux, le Conseil Economique et Social, la Jeune Chambre Economique. Que les différentes parties viennent parler, que l'on puisse un peu mettre cela sur la table. On avait lancé l'idée et vous aviez rebondi sur un « accord de Grenelle » ; il a été annulé, je relance de nouveau l'idée d'une concertation. Je ne suis pas certain que tout puisse aboutir, mais il est important de poser véritablement les problèmes sur la table. Il faut qu'à un moment donné, employeurs et salariés soient conscients qu'il faut trouver des solutions et que si chacun reste campé dans ses positions, on va dans des impasses avec des conséquences juridiques, économiques et sociales. C'est ce que nous vivons aujourd'hui avec le Monte-Carlo Grand Hôtel, c'est ce que nous vivons en ouvrant la presse sur d'autres sujets et ce n'est que le début.

Donc c'est une invitation renouvelée, et je vois que nous sommes nombreux à le penser et je crois que vous le pensez aussi, mais il reste maintenant à concrétiser. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

La parole est à Monsieur Daniel RAYMOND.

**M. Daniel RAYMOND.-** Pour faire référence à ce que disait mon Collègue MARQUET, il est vrai que, quand on

est un spécialiste du béton et que l'on s'occupe du social, il peut y avoir une relation de cause à effet relativement positive.

Par contre, le contraire est plus dangereux. Quand on est un spécialiste du social et qu'on veut s'occuper du béton, cela présente des dangers certains pour la réalité des opérations.

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Je suis en soif d'informations, excusez-moi de reprendre la parole.

Monsieur le Conseiller, dans votre rapport, sur le sujet de l'Aviation Civile, vous aviez rappelé le souhait du Gouvernement d'adhérer à la nouvelle Agence Européenne de l'Aviation Civile. Vous indiquiez qu'il était nécessaire que la Principauté formalise son intention d'adhérer à l'E.A.S.A. et vous nous indiquez qu'en 2005, le processus d'adhésion sera poursuivi. Je souhaiterais avoir confirmation sur ce sujet car je crois que nous nous engageons aussi dans un processus incontournable.

Sur le deuxième sujet, je pense à mes Collègues, entre autres M. GARDETTO, qui sont souvent revenus sur ce sujet, qui concerne l'enregistrement à destination finale : vous nous indiquez que cet enregistrement va voir un nouveau service qui devrait être mis en œuvre. Pouvez-vous nous apporter des éléments complémentaires ? Peut-on considérer que ce sera mis en œuvre début 2005 ou est-ce qu'il faudra, pour des raisons techniques ou administratives, un peu plus de temps ?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je veux effectivement préciser et confirmer au Président BOISSON qu'il est bien exact que les démarches entamées par le Service de l'Aviation Civile, en particulier au travers de son Directeur, M. Henry BAYOL, vont bien dans le sens de l'adhésion de la Principauté à l'E.A.S.A. ; la demande concrète en a été formulée, puisque c'est le complément naturel du fait de notre appartenance au J.A.A. et au développement aéronautique, qui sont anciens déjà.

C'est effectivement en 2005 que l'on peut espérer, en tout cas à ce jour, que cette démarche puisse aboutir ; encore faut-il que l'on vérifie bien sous quelles conditions cette adhésion devrait se faire. Il ne semble pas qu'il y ait de grandes difficultés et que le monde aéronautique doive changer du fait de cette appartenance formelle et officielle.

Sur le deuxième sujet, un certain nombre d'essais ont été faits, pas toujours avec succès malheureusement, mais les entreprises de transport souhaitent monter le dispositif d'embarquement à destination finale. Je rappelle qu'il s'agit-là d'une démarche que les transporteurs font, ce n'est pas l'Etat qui est à l'origine. Dans ce contexte, les deux sociétés monégasques de transport se sont groupées sous la forme d'une troisième entité. C'est tout à fait récent et ça va devenir opérationnel, je pense, au début de l'année prochaine pour mettre justement en commun ces moyens qui, somme toute, sont relativement onéreux.

Il n'y a pas théoriquement de difficultés en ce qui concerne les voyageurs qui partent de Monaco ou arrivent à Monaco en provenance du territoire Schengen. La difficulté est plus grande lorsqu'il s'agit de voyageurs qui viennent d'autres territoires en raison, notamment, des contrôles de douane et de police. C'est un sujet qui fait toujours encore l'objet de discussions de la part des Autorités et du Gouvernement. C'est à la fois des questions de principe qui sont soulevées, et non des moindres, par certains de ces corps, en particulier le corps de la Douane qui s'appuie sur certaines dispositions théoriquement contraignantes, mais également des problèmes pratiques : augmentations de personnel présent, y a-t-il justification d'une permanence de plus de douze heures par jour sur l'héliport pour quelques voyageurs seulement ? C'est une réflexion importante à mener.

Néanmoins, la mise en œuvre du dispositif sur Schengen devrait devenir de plus en plus opérationnelle. Les quelques tests qui ont eu lieu ont en général bien fonctionné sauf quelques pertes de bagages qui se sont opérées, notamment, à partir de l'aéroport de Francfort : mais la plate-forme est tellement grande que je crois qu'on peut absoudre les gestionnaires de cette plate-forme. Le contexte d'embarquement à destination finale vers Monaco n'est pas à remettre en cause à la suite de ces quelques défaillances.

Il faut porter beaucoup d'espoir, et les entreprises en se groupant forment effectivement des perspectives très fortes, pour remonter le niveau de fréquentation du transport hélicoptère qui a chuté de plus de 15 %, il faut le savoir : ceci résulte notamment de la baisse du trafic à l'aéroport mais des difficultés de transport liées à l'attente à l'aéroport. Les délais d'embarquement à destination finale dès l'héliport ne sont plus compétitifs avec le trajet automobile ou le trajet taxi.

**M. le Président.-** Je souriais en vous écoutant et je regardais notre Doyen Jean-Joseph PASTOR. Parce que, si vous vous rappelez Monsieur le Doyen, dans la législature 1988-1993 – ce soir nous sommes les deux



seuls à y avoir siégé et à être présents – je parlais déjà de l'enregistrement à destination finale! Donc ça fait plus de dix ans que l'on attend la concrétisation de cet enregistrement à destination finale.

Je souriais aussi parce qu'en revenant le 5 octobre de Strasbourg, du Conseil de l'Europe – je vous l'ai dit en séance privée – nous avons effectivement perdu les bagages de la délégation du Conseil National, puisqu'on nous a signalé à Nice qu'il n'y avait pas véritablement d'enregistrement à destination finale pour Monaco contrairement à ce que croyait l'aéroport de Strasbourg!

Donc, cela ne fonctionne pas si bien que ça et c'est important, après dix ans au moins de réflexions, qu'on aboutisse à des résultats, tout simplement parce que ça facilite le confort des voyageurs, dans la mesure où ça leur permet très concrètement de ne pas retirer les bagages à chaque escale, pour les refaire enregistrer.

C'est un service utile pour ceux qui utilisent le transport aérien et ensuite le relais par les compagnies monégasques d'hélicoptères, au départ et à destination de Monaco.

Monsieur BADIA, merci de regarder avec les compagnies concernées les petits défauts de ce système et de mettre en place un système qui fonctionne, je l'espère, dès l'année 2005.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Il est prévu des réunions régulières. On en a déjà eu deux ou trois dans l'année avec le mandataire commun, si j'ose dire, de l'exploitation sur ce sujet.

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Je parle assez souvent des trains qui n'arrivent pas à l'heure pour parler d'un train qui arrive à l'heure.

Je voudrais quand même rappeler qu'à la demande du Conseil National dans son ensemble les travaux de modernisation du matériel de la Sûreté Publique ont été accordés par le Gouvernement, ce qui veut dire que nous sommes tous conscients de l'importance de la bonne sécurité à Monaco.

Je voudrais également signaler, même si cela ne concerne que peu de personnes, on l'espère, dans cette salle, que la nouvelle Direction des Services Judiciaires a pris vraiment en compte la réalité de la Maison d'Arrêt en augmentant le personnel féminin et en prenant en compte un petit peu la dure réalité de la Maison d'Arrêt.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci Monsieur le Président.

Je voudrais dire quelques mots sur le Port. On vous avait interpellés à plusieurs reprises, Messieurs du Gouvernement, l'année dernière concernant des études de prospective sur les « espérantabilités » du Port et, notamment, comment on pouvait envisager les recettes liées aux croisières.

C'est avec beaucoup de plaisir que, dans la presse, j'ai pu lire qu'il y avait de plus en plus de bateaux, de passagers et de têtes de ligne qui étaient mises sur Monaco. Par contre, j'ai un peu de mal à les trouver dans le budget et si je me rapporte au budget, les recettes sont malheureusement en baisse, en tout cas si on les compare à celles de 2003, c'est-à-dire qu'elles sont stables, voire en baisse. Pouvez-vous nous apporter des éléments de réponse là-dessus et à quel moment pourrait-on envisager de voir se traduire dans le budget des recettes liées à l'activité des croisières?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Lorsque je regarde le Budget Primitif 2004 et le Budget Primitif 2005, je vois que le total des recettes passe de 3,88 M€ à 6,822 M€, donc 3 M€ de plus (Section 3, chap. 97, p. 38). Il n'y a donc pas diminution des recettes portées. Ça c'est le premier point. Mais peut-être n'avons-nous pas la même référence de la même page? Moi, je suis allé page 38, dans le sous-détail puisqu'on y renvoie.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Comme on a plusieurs documents, c'est un petit peu compliqué. Moi, je compare les droits de stationnement entre l'année 2003, 2004 et 2005.

**M. le Président.-** Quelle est la ligne pour qu'on puisse tous s'y référer?

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Ligne 012.601.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Oui, elle passe à 4,5 M€ en 2005 contre 3,5 M€ en 2004, soit 1 M€ de plus.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Oui, en 2003, c'était 4,6 M€.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je pense que vous comparez des primitifs avec des réalisés. En 2003, de tête, il devait y avoir des recettes exceptionnelles liées au Grand Prix qui vont se retrouver, certes, les années qui suivent mais je crois que là, on parle d'un réalisé 2003 par rapport à un primitif 2004 et un primitif 2005. Je crois que c'est ça la raison.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Donc si je parle d'un rectificatif 2004 à 4,5 M€ et un primitif 2005 qu'à 4,5 M€, est-ce qu'on est bien en phase pour dire que c'est les mêmes chiffres d'une année sur l'autre ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, ça me semble plus cohérent.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** D'accord, donc à partir de quel moment verra-t-on des recettes liées aux croisières ? Puisque, si je ne m'abuse, il va donc y avoir une augmentation de l'activité croisières, c'est l'objet recherché.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Oui. D'ailleurs, les droits relatifs aux croisières, comme les droits de mouillage, ont fait l'objet d'une révision qui a dû prendre effet par Ordonnance Souveraine ou qui va prendre effet d'ici la fin de l'année. Ces dispositifs tarifaires sont strictement conformes aux propositions qu'avait formulées la Société d'Exploitation des Ports et ont fait l'objet d'une présentation dans notre courrier du mois de juin-juillet, je crois, à la Haute Assemblée.

En fait, nous n'avons fait qu'anticiper sur ces tarifs pour le cas où – et je pense qu'il va se vérifier puisque ne figure pas à l'ordre du jour de la présente session le vote de la loi – la Société d'Exploitation des Ports ne serait pas à même de fixer elle-même ces tarifs. Nous nous sommes calés sur ses propositions pour les entrées en recettes et avons donc fait figurer les recettes de l'année comme s'il s'agissait d'exploitation administrative, tout en espérant bien que la Société d'Exploitation des Ports prenne les rôles formellement en 2005 avec votre appui.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour les Finances, voulez-vous apporter des précisions ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je voudrais juste indiquer que les recettes liées aux croisières sont inscrites dans les droits divers. Les droits de stationnement

concernent les stationnements à l'année. Donc, les croisières passent de 200.000 € à 2,132 M€.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Très bien.

**M. le Président.-** Là où nous pouvons sans doute tous nous mettre d'accord, c'est pour dire que les croisières peuvent bien sûr présenter un intérêt en recettes directes, sans doute aussi en recettes indirectes quand on a des têtes de ligne qui permettent d'accueillir plusieurs jours ceux qui vont partir ou ceux qui reviennent à Monaco. Mais vous serez d'accord pour dire que 2.000.000 €, c'est tout de même très modeste par rapport aux investissements qui ont été réalisés.

Je crois que ça doit nous renvoyer aussi à tout l'intérêt que représente la grande plaisance qui devrait permettre des recettes beaucoup plus importantes, directes ou indirectes. On connaît l'intérêt que peuvent représenter pour Monaco les propriétaires de très grands yachts privés qui, eux, ont des pouvoirs d'achat considérables et qui peuvent, bien sûr, dépenser beaucoup à Monaco.

Il faut donc analyser la situation du port avec l'ensemble de ces aspects-là. Néanmoins, Madame POYARD-VATRICAN, vous nous faites remarquer que 2.000.000 €, c'est effectivement relativement peu pour les recettes.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Au risque d'insister, le document qui nous a été transmis sur lequel on a travaillé, indique des recettes à 540.000 €. Maintenant le document que nous avons reçu en séance lundi fait apparaître des chiffres différents et j'en suis ravie.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Il y a un document de travail et un document final, compte tenu des inscriptions sur le siège qui vous ont été communiquées le dernier jour des séances privées et qui ont été intégrées dans le dernier document avec une revalorisation de la partie « recettes portuaires ». Merci.

**M. le Président.-** Le Président de la Commission des Finances ne l'ayant pas dit ce soir, alors que vous le dites toujours, vous me permettrez de le dire à votre place : la formulation de certaines lignes budgétaires est un peu opaque pour les Conseillers Nationaux.

Avouez que « Droits divers » pour des recettes liées aux croisières, c'est quand même très compliqué à déchiffrer, c'est ésotérique pour nous.

**M. PALMARO** le demande depuis deux ans, je suis son porte-parole ce soir pour le rappeler : quand vous aurez

un peu de temps, Monsieur le Conseiller pour les Finances, par rapport évidemment à toutes les urgences qu'il y a à gérer dans votre Département, nous apprécierions que certaines lignes soient plus faciles à interpréter pour les Conseillers Nationaux.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je dirais avec un peu d'humour qu'on pensait que la loi sur la S.A.M. des ports allait être votée plus tôt.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Ou alors vous en aviez gardé un peu sous le pied !

**M. le Président.-** On n'abordera pas ce soir le débat sur la S.A.M. des ports...

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Mais un business plan nous permettrait d'y voir plus clair aussi sur l'avenir.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Vous l'avez reçu dans un autre document de travail qui sera définitif bientôt.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

### Le Directeur Général.-

#### CHAP. 3 – CONTRIBUTIONS

##### 1) DROITS DE DOUANE

013.101 – DROITS DE DOUANE.....	27.000.000
---------------------------------	------------

##### 2) TRANSACTIONS JURIDIQUES

023.101 – DROITS DE MUTATIONS .....	40.000.000
-------------------------------------	------------

023.102 – DROITS S/AUTRES ACTES CIV. ADM.....	17.000.000
---	------------

023.103 – DROITS S/AUTRES ACTES JUDIC .....	50.000
---	--------

023.104 – DROITS D'HYPOTHEQUES.....	600.000
-------------------------------------	---------

023.105 – DROITS DE TIMBRES.....	450.000
----------------------------------	---------

023.106 – TAXES SUR LES ASSURANCES.....	5.700.000
---	-----------

023.107 – PENALITES.....	200.000
--------------------------	---------

023.108 – AMENDES DE CONDAMNATIONS.....	400.000
---	---------

023.109 – FRAIS DE POURSUITES-RECOUVR. ....	500
---	-----

	<u>64.400.500</u>
--	-------------------

##### 3) TRANSACTIONS COMMERCIALES

033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE .....	318.000.000
--	-------------

033.105 – INTERETS S/OBLIGATIONS CAUTION.....	500
---	-----

033.106 – PENALITES.....	<u>250.000</u>
--------------------------	----------------

	<u>318.250.500</u>
--	--------------------

##### 4) BENEFICES COMMERCIAUX

043.101 – IMPOT SUR LES BENEFICES .....	50.000.000
---	------------

043.102 – PENALITES.....	<u>100.000</u>
--------------------------	----------------

	<u>50.100.000</u>
--	-------------------

##### 5) DROITS DE CONSOMMATION

053.101 – DROITS S/VINS, CIDRES & POIRES.....	15.000
---	--------

053.102 – DROITS SUR LES ALCOOLS.....	700.000
---------------------------------------	---------

053.103 – DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX.....	500.000
---	---------

053.104 – PENALITES.....	30.000
053.106 – TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES.....	200.000
053.107 – DROITS SPECIFIQUES SUR BIERES.....	<u>70.000</u>
	1.515.000
	<u>461.266.000</u>

**M. le Président.-** Monsieur BLANCHY, vous avez la parole.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci Monsieur le Président.

Chacun peut constater dans ce chapitre que les taxes pratiquées à Monaco représentent tout de même une palette de couleurs assez variée. L'importance des recettes de TVA découlant d'opérations immobilières n'est pas la moindre puisque le rapport lu ce lundi par Monsieur le Ministre d'Etat évoque la perception envisageable de 25 M€ de TVA pour la seule vente de l'opération B3 du Testimonio.

Je disais hier que c'est bien à l'Etat et, j'ajoute aujourd'hui, aux acteurs économiques du pays, notamment dans le domaine immobilier, de reprendre en charge la politique sociale du secteur protégé, imposée depuis cinquante ans aux seuls propriétaires de ce secteur dont certains sont originaires du pays depuis des générations. L'équité consisterait à mettre à contribution les promoteurs et tous les propriétaires du pays pour une politique globale du logement.

La mise en place d'une taxe foncière légère ou d'un mécanisme similaire à étudier, parallèlement à un contrôle des loyers dans tout le secteur immobilier du pays, permettraient une répartition plus équitable de l'effort de solidarité nationale dont relève le logement à Monaco.

Gardons à l'esprit qu'un bien immobilier n'est pas un bien consommable comme les autres; il est en effet partie du territoire d'un pays, élément fondamental d'une nation.

Une réunion d'experts en économie pourrait déterminer quelles seraient les dispositions les plus appropriées pour l'économie globale de la Principauté.

Est-ce que nous touchons là, Monsieur le Ministre d'Etat, à un dogme intangible ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je vais étudier avec attention votre déclaration. Ce que nous recherchons tous, c'est d'essayer d'éviter des taxations trop lourdes pour que la Principauté conserve son attrait.

Une évolution récente comme celle liée à la directive européenne sur l'épargne doit être analysée avec précaution compte tenu des effets qu'elle peut avoir sur l'économie de la Principauté.

Je crois que toute disposition, si j'ai bien compris vos déclarations, qui viserait à réduire la compétitivité de la Principauté pourrait difficilement être admise.

**M. Bruno BLANCHY.-** On espère quand même que des études puissent être menées pour savoir si un impact nuisible à la Principauté pourrait découler d'une action dans ce sens-là. Si une étude a été faite dans le passé, les données ont pu changer depuis quelques temps, les mentalités aussi.

Le problème du logement devient de plus en plus crucial, on le voit tous les jours et pour les générations à venir.

**M. le Président.-** Je vois des Conseillers qui souhaiteraient réagir à l'intervention de M. BLANCHY ? Monsieur GARDETTO, c'est un autre sujet ?

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** C'était autre chose mais je peux quand même émettre un avis : je ne pense pas qu'il soit très opportun d'instituer une taxe foncière en Principauté, mais c'est un avis personnel.

**M. le Président.-** Monsieur BORDERO a souhaité réagir suite à la réflexion de Monsieur BLANCHY.

**M. Alexandre BORDERO.-** Je voulais intervenir, je pense au nom de tous les Conseillers U.P., en disant que les solutions proposées par M. BLANCHY, notamment au niveau d'une taxation foncière, sont des solutions qui lui sont, *a priori*, personnelles et qui n'engagent pas notre groupe.

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET souhaitait également réagir.

**M. Bernard MARQUET.-** Je pense aussi que l'intervention de M. BLANCHY vient du souci du vote du projet de loi n° 776 mais elle est personnelle.

Je voudrais, si vous me permettez Monsieur le Président, rebondir puisque, lors de l'étude de cette loi, nous en avons longuement parlé au sein du Parlement.

Il y a eu une nouvelle actualité puisque, hier, le Gouvernement a fait une conférence de presse à laquelle nous n'étions pas conviés malheureusement. Lors de cette conférence, le Gouvernement a annoncé que l'affectation budgétaire de 600.000 € demeure en 2005, afin d'aider les propriétaires à financer des travaux rendus obligatoires suite au vote du projet de loi n° 776 et ce, dès la promulgation de la loi.

La presse nous apprend et nous confirme qu'il s'agira de prêts à taux réduit ou de subventions et que les propriétaires sont invités à se faire connaître auprès de la Direction de l'Habitat.

Lors du travail sur le projet de loi n° 776, j'ai attiré l'attention de mes collègues du Conseil National et des membres du Gouvernement sur les coûts induits pour les propriétaires par cette remise aux normes de sécurité. Nul n'ignore les frais engendrés, ne serait-ce que par la mise en conformité de l'électricité !

D'après les professionnels, pour un 2 ou 3 pièces d'une superficie de 30 à 70 m<sup>2</sup>, ce qui correspond à la plus grande partie des appartements qui restent dans le secteur protégé, les autres étant déjà libres, le coût global pour les propriétaires sera compris dans une fourchette entre 30.000 et 50.000 €. Comment récupérer une pareille somme sur des loyers qui resteront, malgré les augmentations tolérées, encore bien modestes pour la plupart ?

Cette prise de conscience du Gouvernement sur les conséquences pour certains petits propriétaires du vote du projet de loi n° 776 s'est traduite par l'annonce d'une aide à la rénovation des appartements et des façades. Encore faudrait-il savoir sur quels critères et dans quelques conditions celle-ci sera accordée ?

Pouvez-vous nous en préciser les modalités d'application et si nécessaire la possibilité d'augmenter la dotation au Budget Rectificatif ?

En effet, que faire si, malgré les aides, un propriétaire unique ou en indivision n'a pas les moyens financiers de mettre en conformité un bien hérité de ses aïeux ?

Quoiqu'on en dise et quel que soit le mépris manifesté par certains envers des propriétaires trop facilement classés dans la catégorie des nantis, il existe encore parmi ceux-ci des gens aux revenus modestes qui seront lourdement pénalisés par les exigences du projet de loi n° 776.

Je pense sincèrement qu'avant d'envisager une taxation ou une imposition quelconque, c'est un moyen de répondre au souci de M. BLANCHY.

**M. le Président.-** Constatons combien le thème du logement est important pour nous ! Parce que pour en arriver à avoir un débat qui, petit à petit, dérive sur la politique du logement au chapitre 3 des Recettes-contributions, il faut qu'on soit tous très motivés par les questions du logement ! A priori, ce n'était pas forcément le moment pour avoir un débat sur le logement.

Je vous demanderais donc d'être le plus bref possible s'il s'agit des questions de logement parce qu'il y a beaucoup d'autres chapitres qui vont nous permettre de les aborder.

Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, vous avez la parole.

**M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.-** Mon intervention concerne un sujet évoqué précédemment par M. Bruno BLANCHY, relatif au rapport de M. le Ministre qui nous dit pouvoir retirer 25 millions de T.V.A. sur la vente de l'opération Testimonio-B3.

J'aimerais que Monsieur le Conseiller pour les Finances nous explique comment il est arrivé à ce résultat de 25 M€ sur la vente de ces appartements.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** C'est simplement l'application du taux de 19,6 % sur la valorisation des appartements en fonction des mètres carrés ; je n'ai pas le détail sous les yeux, mais je pourrais vous le donner très facilement. Il y a une opération récente à Fontvieille qui a fait l'objet d'un montant de T.V.A. à peu près identique.

**M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.-** Tout autant que les appartements soient vendus. Or l'opérateur en question ne semble pas être connu pour vendre ses appartements mais pour les louer.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Mais nous l'avons évoqué ensemble ici et nous avons convenu ensemble qu'une des raisons de l'éventuel vote de la loi de déclassement s'entendait avec la cession du B3. Je ne vois pas pourquoi vous mettriez en doute cette cession, c'était une des conditions que nous avons posées. C'est sur cette base-là que le calcul a été fait. Je n'ai rien à rajouter là-dessus.

**M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.-** Je suis heureux de l'entendre parce que ça change les données.



**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** C'est pour cette raison que la réunion me semble intéressante parce qu'elle va permettre de faire un point global sur cette opération et peut-être nous permettre de conclure ce dossier.

Je voulais, puisque l'occasion m'en est donnée, juste répondre au Conseiller Bernard MARQUET. Il n'y a rien de nouveau à ce qui a été indiqué lors de la conférence de presse puisque, en fait, j'étais dans le droit fil d'une question que vous aviez posée en séance privée sur l'article 606.211 – Amélioration de l'habitat. Vous aviez posé comme questions : « Pourquoi ce crédit n'a-t-il pas été utilisé l'an passé ? A quoi sert-il ? ». Je vous disais qu'il n'a pas été utilisé faute de demande, mais il est bien là. Vous vous rappelez, on avait multiplié cette dotation lors du Budget Primitif 2004 à votre demande puisqu'il fallait bien évidemment aider les propriétaires et l'idée était d'établir des règles permettant une aide au financement des travaux pour faciliter la remise aux normes des logements.

On l'avait déjà évoqué en 2003 lors du vote du Primitif 2004 et on l'a révoqué en séance privée. Donc pour une fois, aucune annonce nouvelle.

**M. Bernard MARQUET.-** Je remercie Monsieur le Conseiller, mais la presse monégasque n'assistent pas aux séances privées, c'était important de le préciser.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci Monsieur le Président.

Je voulais juste rassurer mon Collègue Bernard MARQUET : s'il ne peut pas assister aux conférences de presse du Gouvernement, il peut en avoir de larges extraits et morceaux choisis sur le canal local ! Par contre, pour ceux qui ne peuvent pas assister aux séances publiques du Conseil National, ils n'en ont pas de larges extraits, malheureusement... Mais nous espérons toujours.

**M. le Président.-** Oui, tout à fait. D'ailleurs, on en reparlera tout à l'heure ou demain lorsqu'on abordera le Centre de Presse. On en a d'ailleurs déjà parlé dans les débats d'introduction.

Madame PASQUIER-CIULLA a la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce sera très bref. Je voulais revenir sur l'intervention de M. BLANCHY et rappeler à tout le monde que vendredi soir, alors que je soutenais qu'il y avait un manque de vision globale concernant le logement, d'aucuns ont souligné que je manquais d'idées précises et concrètes. Au moins, je n'aurais pas, moi, proposé l'impôt à Monaco et espérons, Monsieur BLANCHY, que cette proposition de loi ne soit pas reprise à son compte par la majorité.

**M. Bruno BLANCHY.-** Vous savez, il y a d'autres formes d'impôts à Monaco et il y en a eu dans le passé. D'autre part, on n'en meurt pas.

Cela pourrait être un mécanisme similaire, une forme ou une autre de contribution. Si les mots vous font peur, c'est qu'il y a des sujets tabous à Monaco.

**M. le Président.-** L'intervention de Mme PASQUIER-CIULLA m'oblige à rappeler, en quelques secondes, la philosophie politique de la majorité du Parlement sur le logement.

C'est très simple : il y a trois secteurs d'habitation en Principauté. Il y a un secteur domanial où nous faisons de gros efforts pour accentuer les livraisons d'appartements et pouvoir loger tous les Monégasques qui en ont besoin.

Il y a un secteur protégé du logement. Nous avons voté vendredi soir une loi qui a pour but de maintenir la protection des locataires monégasques et enfants du pays ; mais nous avons dit aussi, et nous allons sûrement en reparler quand on arrivera sur le chapitre du logement, que nous souhaitons créer un secteur intermédiaire de logement où on puisse, dans dix ou douze ans, mettre fin effectivement à ce secteur protégé pour le remplacer par un secteur intermédiaire qui permettrait à la fois de loger les locataires à des prix abordables tout en rendant le droit de propriété plein et entier aux propriétaires du secteur protégé.

Enfin, il y a le secteur libre. Il n'y a aucun doute pour le Conseil National : le secteur libre est un secteur à préserver parce que c'est un secteur qui est un poumon économique pour la Principauté, qui permet de créer de la richesse pour Monaco. Il est hors de question pour le Conseil National de vouloir commencer le moindre début d'une réglementation du secteur libre ou de créer une taxe foncière. M. BLANCHY, dans une Assemblée démocratique, s'exprime à titre personnel, et je le respecte, tout en étant bien sûr en profond désaccord avec ce qu'il a dit.

**M. Bruno BLANCHY.-** Il est vrai que ça n'engage que moi, de même que ce que je venais de dire.

**M. le Président.-** Il y a un climat de confiance des investisseurs dans la Principauté et vouloir, ne serait-ce que le début d'une réglementation du secteur libre, pourrait casser ce climat de confiance pour ceux qui investissent à Monaco.

Donc, notre position est claire, sans ambiguïté. Je crois qu'il fallait le redire, c'est fait.

**M. Bruno BLANCHY.-** Je pense que cela peut s'étudier, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Sur un autre sujet, M. SPILIOTIS-SAQUET a noté, comme nous tous, que nous préférons imposer la vente et non pas la location des immeubles qui seraient établis par un promoteur, si nous votions éventuellement la désaffectation du terrain Testimonio. C'est un point important pour nous. La location n'aurait pas donné 25 millions de recettes à l'Etat évidemment.

Enfin, je veux dire un mot sur un sujet où ça ne marche pas depuis des années : l'aide à la rénovation à l'habitat. Vous disiez vous-même, Monsieur le Ministre d'Etat, si je lis bien les comptes rendus de votre conférence de presse d'hier, que 600.000 € étaient déjà inscrits l'année dernière mais qu'ils n'ont quasiment pas été utilisés ou très peu. Je crois qu'il faut que le Gouvernement se demande pourquoi cela ne fonctionne pas, qu'il trouve les moyens de faire fonctionner cette aide aux propriétaires.

Il y a des propriétaires qui possèdent des dizaines et des dizaines d'appartements, qui n'ont pas besoin d'aides publiques, qui ont largement les moyens de faire face aux frais d'entretien; il y a aussi des propriétaires aux revenus modestes, qui ont un appartement ou deux et ceux-là méritent qu'on les aide. Or aujourd'hui, ça ne fonctionne pas. Vous avez le chiffre certainement, vous avez dit que ça avait été très peu utilisé. Interrogeons-nous sur les raisons qui font que ça ne fonctionne pas et donnons à ceux qui en ont besoin, des aides publiques à la hauteur d'une partie des dépenses qu'ils engagent.

On vous le redemande, regardez cela de près parce que manifestement, pour le moment, le système en place ne fonctionne pas.

Nous allons continuer le tour de table sur d'autres sujets relatifs au chapitre 3. Monsieur GARDETTO, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

M. le Conseiller pour les Finances sait de quoi je vais parler; donc il n'y a pas beaucoup de surprise puisqu'il est habitué à mes interventions à ce moment-là et sur ces lignes.

Je vais bien sûr parler de l'ouverture des commerces le dimanche et les jours fériés. Nous avons fait un point lors des réunions de travail et d'ailleurs le point qu'avait fait M. le Conseiller était fort encourageant puisqu'il nous avait dit s'être rapproché des différents interlocuteurs et avoir eu quelques réticences, bien sûr, de la part de certains mais aussi beaucoup d'encouragements, notamment de l'Union des Commerçants et de la Fédération Patronale.

Donc, j'aimerais savoir s'il y a eu un avancement du dossier dans ce domaine-là, et puis, peut-être, faire une petite remarque qui est qu'à mon sens, le rôle de l'Etat est de créer les conditions pour que l'ouverture puisse se faire, c'est-à-dire créer les conditions juridiques, législatives, réglementaires. Il est bien évident qu'après chacun prend ses responsabilités, les commerçants feront ce qu'ils voudront, ceux qui voudront ouvrir ouvriront, je pense qu'ils en seront fort aise, et ceux qui ne voudront pas ouvrir n'ouvriront pas, dommage pour eux.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je n'ai pas d'éléments nouveaux sur ce dossier, j'attends effectivement des propositions de l'UCAM et de la Fédération Patronale. J'ai néanmoins plutôt constaté plus de réticences que de volonté réelle d'ouvrir le dimanche. Donc « à suivre ».

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Avant l'année prochaine, j'espère Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Je donne la parole à Madame Catherine FAUTRIER.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances, nous avons bien entendu que la réduction des délais de création d'activités commerciales était une préoccupation pour le Gouvernement.

Je me félicite de la réactivation de la SACDE ainsi que de la mise en place par le Gouvernement d'un plan d'actions pour le développement d'une économie de l'innovation à Monaco.

Pensez-vous cependant, Monsieur le Ministre, que ces entreprises innovantes que vous voulez à juste titre attirer en Principauté se contentent de pouvoir accéder au formulaire de création d'entreprise sur Internet ?

La lenteur des procédures administratives en la matière est aujourd'hui un frein à notre compétitivité à attirer de nouvelles entreprises à s'installer en Principauté.

Avec les nouvelles technologies, nous sommes à même de nous renseigner rapidement sur l'origine des biens et la bonne moralité des personnes qui désirent s'installer à Monaco. A l'heure de l'Intranet dans l'Administration, comment se peut-il qu'un dossier prenne encore plus d'un mois, voire deux, pour naviguer entre les différents Services administratifs devant donner leurs avis ?

Le Conseil National, soucieux de tout ce qui peut contribuer à l'accroissement des recettes, a déjà demandé et demande encore que les procédures administratives de création d'une activité en Principauté soient encadrées dans un délai le plus bref possible.

A titre d'exemple, mais je pourrais vous en citer plusieurs, celui-ci c'est le plus récent puisque nous recevions hier l'Ambassadeur de Madagascar en France. Ce pays, qui figure parmi les cinq pays les plus pauvres au monde, possède un guichet unique au sein duquel pas moins de dix Ministères sont représentés et il faut trois jours pour avoir toutes les autorisations nécessaires à la création d'une entreprise. Alors, évidemment, il ne s'agit pas d'instaurer de tels délais en Principauté, mais entre trois jours et trois, quatre, cinq ou neuf mois, il y a une marge.

Ce point fait partie intégrante de notre « offre » pour attirer de nouveaux investisseurs, ne le négligeons pas. Merci.

**M. le Président.**- C'est effectivement un point très important développé également dans le rapport de la Commission des Finances. Monsieur le Ministre vous avez répondu dans votre réaction, suite au rapport. Je crois qu'il y a une nuance entre nous et – puisque nous en sommes aux recettes, on est vraiment dans le sujet – c'est le moment d'avoir un débat entre nous sur ce point.

Entre une installation automatique à Monaco sans autorisation préalable et le système actuel que Mme FAUTRIER vient de rappeler, avec malheureusement les excès de temps perdu, il y a sans doute un juste milieu. Ce juste milieu est abordé par le Rapporteur au nom de la Commission des Finances dans le rapport sur ce projet de budget 2005. Nous sommes ouverts à la discussion avec vous : je crois qu'il faut définir un délai raisonnable. Certains diront 30 jours, d'autres diront 60 jours, peut-être 90 jours, le débat est ouvert. En tous cas, un délai qui soit beaucoup plus court que le délai moyen actuel des procédures pour s'installer à Monaco. On reconnaît tous que Monaco a besoin de nouvelles recettes, qu'aujourd'hui la concurrence internationale est grande, que l'économie mondiale n'est pas au mieux, que Monaco se doit d'être toujours plus attractif pour les investisseurs ; or, c'est un problème que nous entendons

dénoncer régulièrement par ceux qui veulent s'installer en Principauté : cette lenteur, ce délai beaucoup trop long d'examen d'une demande de création d'entreprise.

Donc, ce que nous vous proposons, c'est de définir un délai raisonnable. Une fois que ce délai sera admis, au-delà de ce délai, toute non-réponse de l'Administration serait considérée comme l'autorisation de s'installer, sachant que dans des cas extrêmes, il y aura toujours la possibilité, vous l'appliquez d'ailleurs aujourd'hui, de retirer une autorisation si véritablement l'activité était contraire aux intérêts de la Principauté.

Mais tant qu'on n'aura pas ce délai maximum, je crains, Monsieur le Ministre, que vos déclarations d'intention en réponse aux demandes de la Commission des Finances, restent des vœux pieux. Parce que déclarer que vous partagez, et j'en suis certain, ce désir d'aller plus vite pour mieux répondre aux investisseurs : j'admets totalement que la déclaration est sincère, mais lorsqu'il s'agit après de faire passer un dossier entre tous les méandres de différents services, avec la complexité actuelle des procédures, je crains que cela reste, effectivement, une déclaration d'intention, sans qu'on arrive à un délai raisonnable de réponse à toute demande d'installation.

Donc, je vous demande au nom du Conseil National, d'abord de bien vouloir nous donner votre sentiment, parce qu'on ne l'a pas vraiment entendu dans votre réponse écrite. Et puis nous sommes ouverts, je le répète, à la discussion avec vous et au dialogue, pour que, si vous acceptez ce principe, on définisse ensemble ce qu'est un délai raisonnable.

Est-ce qu'on pourrait avoir votre sentiment Monsieur BIANCHERI ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Alors, tout d'abord, depuis à peu près une dizaine d'années, les délais moyens sont passés, effectivement, d'une période de 5/6 mois à 3/4 mois. En fait, le délai de 9 mois qu'évoquait Mme Catherine FAUTRIER peut arriver, mais il s'explique. Ce qui doit être pris en compte, si vous voulez, c'est ce que j'appellerai le réel délai d'instruction, c'est-à-dire le délai où la personne qui s'installe en Principauté a véritablement remis à la Direction de l'Expansion Economique, un dossier complet. Quelques fois les personnes remettent des dossiers, il y a un premier entretien, il manque des éléments, donc il y a des allers et retours et tout un ensemble d'intervenants, il y a une création de société anonyme, quelque fois une modification des statuts, donc tout cela ça prend beaucoup de temps.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à tous les Services de l'Administration, qui ont permis de ramener le délai moyen à 3/4 mois. Nous avons déjà, pour ce qui concerne le renouvellement de certaines autorisations, établi une période de test qui me semble assez intéressante et on va en connaître les résultats dans les prochains mois. Pour ces dossiers, nous avons instauré un délai au-delà duquel, sans la réponse du service, nous pouvons représenter le dossier, soit en Commission Economique, soit en Conseil de Gouvernement. Donc, ce que vous préconisez au niveau des créations, nous l'avons déjà testé au niveau des renouvellements d'autorisation.

Ce soir, sur le siège, je ne suis pas favorable à l'instauration d'un délai au-delà duquel une création pourrait être autorisée systématiquement; parce que le retrait d'une autorisation, au vu des informations ou des raisons qui nous amèneraient à le faire *a posteriori* est très difficile sur le plan du droit. Il ne faut pas croire qu'une telle décision se prend facilement; on est aussi un état de droit, il faut de bonnes raisons et si on est face à une société anonyme par exemple, vous savez combien les modalités de retrait sont encadrées par la loi. Ensuite, le délai d'instruction d'un dossier est parfois ralenti parce qu'il nous faut des renseignements sur la moralité des pétitionnaires. Donc je voudrais, à ce stade, vous dire qu'on peut sûrement encore améliorer les délais, si l'on compare Madagascar à Monaco, entre 3 jours et 3 ou 4 mois, on peut améliorer les choses, on s'y emploie déjà; les efforts faits par l'Administration au niveau des nouvelles technologies et au niveau des formulaires, devraient accélérer le système. Voilà en quelques mots ce que je pouvais dire ce soir.

**M. le Président.-** Le formulaire sur Internet, c'est une très bonne chose, mais soyons clairs, ça veut dire que vous pouvez vous procurer à l'instant un formulaire que vous mettiez 2 heures à aller chercher. Donc, je veux dire si vous gagnez une journée, c'est bien mais ce n'est pas ça qui va fondamentalement changer le délai d'instruction des dossiers pour les autorisations.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Si, parce que grâce à l'Intranet, vous pouvez vous le passer en interne d'un service à l'autre. Donc vous allez gagner les délais de courrier.

**M. le Président.-** Toute avancée, ne serait-ce que de quelques jours, pour répondre plus vite est une bonne chose; donc on se félicite et on vous remercie de ces décisions, mais c'est vrai qu'elles ne sont pas suffisantes pour régler le problème du délai encore beaucoup trop long.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie, vous avez la parole.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Moi je suis partiellement satisfait aujourd'hui, parce que c'est la première fois que nous abordons ce problème qui est effectivement important; je ne renie pas ce qu'a dit Catherine FAUTRIER et ce qu'a dit le Président à l'instant : ce sont des demandes de modification que je partage. Améliorer l'efficacité et la simplification administratives permettra certainement d'accueillir un certain nombre d'investisseurs qui risqueraient d'aller ailleurs.

Je ne pense pas que notre objectif est de concurrencer Madagascar, mais effectivement, essayons d'être plus rapides. Je partage déjà l'approche générale, sans l'entériner, du Conseiller des Finances et j'aurais tendance à lui dire : êtes-vous d'accord pour que ce dossier soit traité dans sa totalité dès la sortie – que j'espère dans quelques mois – du dossier de la SARL? On essaie de définir quels sont les délais, maximums pour nous, minimums pour le Gouvernement, qui pourraient converger et ainsi donner plus de chance à Monaco pour développer des entreprises. Alors, j'attends d'une discussion sur la SARL, la possibilité d'aborder ces sujets, globalement pour l'ensemble des types de sociétés que nous avons.

**M. le Président.-** Madame FAUTRIER, je vous en prie.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Je ne voudrais pas briser tous vos espoirs, Monsieur le Président de la Commission des Finances, mais j'ose espérer que nous irons plus vite sur le sujet des procédures de création d'une entreprise à Monaco, que sur celui de la SARL! Parce que je me souviens être entrée dans l'Administration le 1<sup>er</sup> décembre de l'année 1994 et c'était déjà dans les tiroirs : de nombreux projets sur la SARL avaient déjà été étudiés, réétudiés, et re-re-étudiés! Donc j'espère que l'on ira plus vite, en ce qui concerne les délais de création d'entreprises que sur le dossier de la SARL.

**M. le Président.-** Nous avons un engagement du Ministre d'Etat, suite à la demande du rapport de la Commission des Finances. Je reprends mes notes de lundi soir : M. le Ministre d'Etat nous a déclaré que c'était au plus tard pour la fin du premier semestre 2005. Donc, dans les 6 prochains mois, nous serons vigilants et nous en reparlerons bien sûr au Budget Rectificatif, et nous attendons le projet de loi sur la SARL, qui devra ensuite être étudié par notre Assemblée avant d'être voté et appliqué sans doute en 2006.



**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je voudrais juste rajouter un point : c'est sûr qu'il faut accélérer les procédures administratives, mais je ne voudrais pas que l'on croit que toutes les créations d'entreprises à Monaco sont dans tous les cas génératrices de T.V.A. et d'impôts sur les bénéficiaires. Donc il faut aussi, et c'est un des points auquel nous sommes très attachés, étudier, essayer d'estimer l'apport en T.V.A., notamment ce que va pouvoir apporter une activité. Je ne voudrais pas qu'on pense que la seule accélération des dossiers, permettra des recettes nouvelles : tout dépend de l'activité, tout dépend de la marge brute, tout dépend de l'origine d'achat des biens, de la cession des biens à Monaco, en France ou en Europe, ou ailleurs. Je veux dire que le mécanisme est beaucoup plus compliqué, on ne peut pas accélérer, encore une fois, les procédures et avoir des entreprises qui ne sont pas à l'origine de recettes significatives. Je voudrais quand même aussi que vous le sachiez.

**M. Vincent PALMARO.-** Oui, je crois que vous trouverez un Conseil National qui sera tout à fait réaliste sur ces problèmes-là. Mais ce qui m'importe, pour répondre à Catherine FAUTRIER, c'est l'engagement que vous avez pris : est-ce un engagement formel de nous présenter le dossier de la SARL dans les tout prochains mois, c'est-à-dire au mois de juin 2005 ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Ecoutez, je n'ai pas l'habitude de dire le contraire de ce que dit le Ministre d'Etat !

**M. Vincent PALMARO.-** Je prends acte et je vous remercie.

**M. le Président.-** C'est écrit, Monsieur PALMARO. Donc il n'y a pas de problème. Nous rappellerons que pour nous, c'est un engagement ferme, nous l'avons déjà rappelé ce soir aussi.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Cela veut simplement dire qu'il y avait un doute sur le mois à l'intérieur des 6 mois.

**M. Vincent PALMARO.-** Je l'accueille avec plaisir.

**M. le Président.-** Si ça arrive plus tôt, on s'en réjouira. Monsieur CELLARIO, vous avez la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je crois qu'il y a une petite confusion. On parlait de création d'entreprise et vous avez parlé de renouvellement d'autorisation. Je pense que pour les renouvellements d'autorisation, la procédure doit être très rapide. Dans ce cas, je pense que l'Administration doit donner un délai très court pour répondre. Ou vous renouvez, ou vous ne renouvez pas. Quant aux créations d'entreprises, il y a une contradiction dans votre discours car nous savons tous que les recettes sont en diminution. Vous dites qu'il est préférable de choisir les entreprises qui génèrent de la T.V.A.. Je suis d'accord avec vous. Il n'empêche que, vous ne pouvez pas continuer à mettre six mois pour donner l'autorisation à l'entreprise de s'installer. Ce que je vous demande, c'est de mettre en place une procédure qui permette à votre Administration de répondre au bout de deux mois à cette question simple : oui j'accepte, non je n'accepte pas la création. A vous de monter cette procédure, à vous de voir avec les fonctionnaires de l'Administration comment vous pouvez arriver à ce résultat. Vous avez dit que maintenant, sur Internet, nous pouvons accéder à des formulaires que l'on peut envoyer directement dans vos Services. C'est un point positif. Il n'empêche, c'est la procédure permettant de raccourcir les délais que vous devez mettre en place. Et lorsqu'elle sera opérationnelle, je crois alors que vous aurez fait un grand pas pour répondre aux attentes des investisseurs. Certains viendront quand même à Monaco car le pays est attracteur rien que par son image et son nom, mais d'autres vont se décourager et dans la conjoncture actuelle, on n'a peut-être pas besoin de cela.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je ne vais pas allonger le débat mais il me semble vous avoir déjà dit que le délai moyen était de 3 mois ou 4 mois à partir du moment où le dossier est complet. Je vous ai dit que je n'étais pas favorable à l'instauration d'un délai au-delà duquel l'autorisation, dans le cas de créations, serait donnée.

En revanche sur les renouvellements d'autorisation, je peux aussi vous indiquer, on en parlera peut-être dans d'autres lieux, que ce n'est pas si simple que cela. Vous pouvez avoir entre une autorisation de deux ans, qui est renouvelée à un instant « t ». Pendant deux ans, il a pu se passer beaucoup de choses au niveau de cette société, au niveau des dirigeants, de la moralité et au niveau de tout un ensemble d'éléments, ce n'est pas si simple ; et alors s'il y a une difficulté, qu'est-ce que vous faites ? Vous renouvez, vous ne renouvez pas, vous laissez encore une période ? Tout cela n'est pas si simple.



Croyez bien que si c'était si simple, on aurait déjà, dans certains cas, bien amélioré les choses au niveau des délais ; mais quand même, il y a un minimum d'examen et d'attention qui est porté à toutes ces autorisations ou à ces renouvellements.

Il faut quand même que vous sachiez que tous ces points-là sont jugés très positivement par la communauté internationale et par les réglementeurs. Cela dit, ce n'est pas parce que je vous dis tout cela qu'il ne faut pas améliorer les procédures, c'est notre quotidien.

**M. le Président.-** On va donc continuer le tour de parole.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Quelques réflexions d'ensemble. Tout à l'heure Monsieur le Conseiller pour les Finances faisait référence au caractère hypothétique de la T.V.A. qui pourrait être générée par les entreprises appelées à s'implanter : je pense que c'est un facteur déterminant qu'il faut prendre en compte. Mais au-delà de la T.V.A., il y a l'impact de la création d'entreprise sur le marché immobilier et sur les emplois : même une entreprise qui générerait peu de T.V.A. peut avoir à côté de cela un impact positif en termes de locaux et en termes d'emplois. Donc ce sont à mon avis des facteurs qui sont aussi importants et qui doivent être pris en compte.

Deuxièmement, en ce qui concerne le processus de la création d'entreprises à Monaco, je pense que l'on ne peut pas se situer dans une bulle, à l'extérieur des pratiques qui ont cours dans les autres pays d'économie libérale ; c'est donc vers ce standard-là qu'il faut tendre. Alors, il serait peut-être bon de réfléchir au bien-fondé du système monégasque, tel qu'il existe actuellement, où l'on consacre beaucoup de temps à contrôler avant ; je me demande s'il ne faudrait pas justement minimiser – au risque de briser un tabou et cela n'engage que moi – voire peut-être supprimer cette étape, pour se consacrer à des contrôles *a posteriori* : parce que, comment se rendre compte au moment où on fait des formalités qui créent sur le papier l'entreprise, des problèmes qu'elle va éventuellement poser ? Je crois que c'est à l'usage effectivement que l'on se rend compte si les fondateurs de cette entreprise se conforment aux engagements qu'ils ont pris et aux règles applicables en Principauté. Je crois que c'est plutôt sur le plan de l'audit *a posteriori* qu'il faudrait porter nos efforts, de manière à contrôler que les entreprises que nous avons à Monaco respectent bien nos lois et respectent les obligations auxquelles elles se sont

engagées. Je crois que c'est une piste qui mériterait, effectivement, d'être considérée.

**M. le Président.-** Monsieur BIANCHERI va vous répondre.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je suis content que vous soyez intervenu sur l'importance du personnel même si une entreprise génère peu de T.V.A. parce que, justement, je n'étais pas très en accord avec le contenu du dernier paragraphe, page 4, du Rapport. C'est toute la difficulté : vous pouvez avoir peu de T.V.A., beaucoup d'employés, ce qui est intéressant pour les Caisses ; beaucoup de T.V.A. ou peu de T.V.A. et peu de salariés, on ne doit rien négliger et tout privilégier. Donc là-dessus, on aura tous les deux raison. Ce que je veux quand même ajouter c'est que les contrôles se font avant et se font aussi après, une fois l'autorisation délivrée, lors des renouvellements d'autorisation. Je crois que c'est un gage de sérieux et ils doivent s'effectuer sans porter préjudice effectivement à l'entreprise qui doit ne pas voir le cours de ses affaires perturbé par la procédure de renouvellement. A cet effet, les Services administratifs doivent étudier le renouvellement d'une autorisation suffisamment de temps à l'avance pour qu'elle ne perturbe pas l'activité de cette société. Encore une fois, il n'y a pas que la moralité des investisseurs, il y a la nature de l'activité ; M. Philippe DESLANDES va nous rejoindre plus tard, mais tout ce qui concerne la traçabilité, tout ce qui concerne certains secteurs qui relève de ses responsabilités, prend plus de temps au niveau de l'examen de la demande, que d'autres. Voilà ce que je voulais dire.

**M. le Président.-** Madame FAUTRIER, je vous en prie.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste revenir sur ce que M. le Conseiller pour les Finances a dit. Bien évidemment il faut regarder et il faut être regardant sur qui vient s'installer à Monaco, sur les activités, est-ce qu'elles vont être génératrices ou pas de T.V.A., d'impôts sur les bénéfices ? etc... Mais aujourd'hui, je le répète, ces délais qu'on ne peut pas quantifier – parce que c'est bien 3 ou 4 mois mais ça peut être 5 ou 6 mois et dans un cas extrême, 9 mois – sont véritablement un frein à l'installation des entreprises. Ces entreprises n'ont pas envie dans un monde qui va très vite et qui bouge très vite, d'attendre et ne peuvent pas se payer le luxe d'attendre 4, 5, 6 ou 7 mois pour avoir

une autorisation à Monaco, alors qu'elles peuvent l'avoir en très peu de temps ailleurs. Donc, c'est véritablement un handicap. Il y a quelques années ça pouvait être et c'était sûrement un argument, je dirais, positif de sécurité; aujourd'hui ce n'est plus le cas : on ne peut pas justifier de la sécurité en prenant de tels délais. La sécurité aujourd'hui, excusez-moi de schématiser, mais on appuie sur un bouton et on a des renseignements. Pourquoi traîner autant, je n'arrive pas à comprendre ça. Alors, que l'on se pose effectivement les bonnes questions et je vous rejoins sur telle activité qui n'est pas bonne à prendre, celle-là par contre oui, ça d'accord, mais qu'on arrête de traîner les pieds sur ces dossiers-là.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je trouve que vous exagérez parce que vous dites, 4, 5 ou 6 mois. Je vous dis que le délai moyen n'est pas ainsi, donnez-moi les chiffres que vous avez pour justifier ce que vous indiquez ce soir, je vous dis que c'est 3 mois en moyenne. Je suis désolé mais à partir du moment où un dossier est complet, l'Administration met maximum 3 mois en moyenne. Les dossiers qui sont traités au-delà de ce délai-là, posent certaines difficultés. Je ne suis pas opposé, je vous le redis, à ce qu'on améliore ce délai, je suis moi-même conscient de cette nécessité. Quand j'indiquais que nous regardions la T.V.A. et les recettes possibles, je n'indiquais pas que, parce qu'une entreprise n'apporte pas de T.V.A., nous allons refuser son implantation; je disais que c'était tout un ensemble d'éléments que nous regardions, avec le potentiel de développement. Le sérieux des prévisions tous des critères rendant la charge de travail importante. En expliquant cela, je souhaitais justifier le fait qu'on n'a pas systématiquement, par une accélération des procédures, des recettes de T.V.A.. Je ne voudrais pas que les personnes qui nous écoutent pensent qu'en accélérant, en passant de 3 mois à 2 mois ou 1 mois, tout d'un coup les recettes budgétaires vont s'envoler. Ce n'est pas vrai.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Je ne dis pas qu'elles vont s'envoler, je dis juste que c'est dissuasif.

**M. Vincent PALMARO.-** Monsieur le Président, je crois que c'est un problème important que nous n'avons pas encore traité et je pense que nous ne pouvons pas, avec les éléments que nous avons ce soir, arriver à une position quasi-définitive. Je pense par exemple, que le contrôle *a priori* est un élément important, mais encore faut-il aussi se demander quels sont les moyens existants à Monaco en terme d'audit etc... Bon, je crois que toutes les questions ne sont pas encore abordées, toutes les

réponses encore moins et je pense que ce serait peut-être ne plus être très efficace que de continuer à parler de ce sujet, parce qu'il est justement trop important et que j'espère bien, que je souhaite et que je pense que dans les mois à venir, on pourrait voir avec le Gouvernement quelles sont les meilleures solutions, tout en respectant nos propres objectifs.

**M. le Président.-** Bien, on va quand même donner la parole à ceux qui l'avaient déjà demandée.

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je pense effectivement que l'on ne peut qu'être favorable à l'accélération des délais, si tant est que ce soit toujours dans une certaine vigilance et c'est là, effectivement, l'équilibre qu'il convient de trouver et d'en discuter plus profondément.

Ceci dit, je voudrais ajouter – et je l'ai déjà demandé plusieurs fois ici – qu'il serait bon également, puisqu'on parle d'Etat de droit et de modernisation, que les informations accessibles aux tiers en ce qui concerne les sociétés, soient un peu plus lisibles et un peu plus complètes. Je pense notamment au minitel qui permet aux tiers d'accéder aux informations, parce que ça aussi, pour le commerce, pour l'économie monégasque, ça peut être important; cela fait plusieurs fois que je le demande dans cette enceinte. Je le demande une nouvelle fois, Monsieur le Conseiller : si vous pouviez voir à améliorer ce système de minitel, voir à le transférer sur le net puisque aujourd'hui tout passe par ce vecteur.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** J'ai pris note de votre observation, on va regarder ça dans le cadre d'une information toujours plus rapide et efficace.

**M. le Président.-** Le Rapporteur souhaite également dire quelques mots. Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais préciser un point qui a été relevé par M. le Conseiller pour les Finances. Dans le rapport il n'a pas été dit qu'on voulait empêcher l'installation des sociétés moins génératrices de T.V.A. : on a simplement dit qu'on voulait les favoriser et sur ce point, il me semble

que la réponse de Monsieur le Ministre va dans le même sens que le rapport, puisque, page 4, je me permets de vous citer, Monsieur le Ministre : « Je vous dirais seulement que le Gouvernement s'est attaché à déterminer les activités susceptibles de générer une forte valeur ajoutée, c'est-à-dire, celles dont il conviendrait de favoriser l'installation en Principauté ». Donc, je pense que sur ce point, nous avons le consensus.

J'ai appris aussi dans votre réponse, Monsieur le Ministre, qu'il y avait un logiciel originel qui avait été mis au point ; est-ce qu'on pourrait en avoir les résultats et la présentation ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- La page 4 n'était pas réduite qu'au dernier paragraphe. Monsieur CUCCHI, je vois que vous avez une lecture un peu arrangeante mais elle est bien sympathique. Donc, je n'y reviens pas mais je voulais simplement vous dire qu'il n'y a pas un dilemme ; j'ai rarement vu une entreprise fortement génératrice de T.V.A. nette, payant un impôt sur le bénéfice significatif, avec beaucoup de personnel ; c'est dommage. Je disais simplement que, malheureusement, on a soit de la T.V.A., peu d'I.S.B. et peu de personnel ou alors beaucoup de personnel, moins de T.V.A. et d'I.S.B.. Mais je disais : « Ne faisons pas la fine bouche, à partir du moment où Monaco reste attractif et qu'il n'y a pas trop de taxes, on s'en réjouira ».

Effectivement, nous avons mis en place un logiciel d'aide à la décision pour permettre de classer les demandes qui nous sont faites régulièrement, d'extension de locaux pour les entreprises, tous secteurs confondus. Nous avons grâce à ce logiciel, la possibilité de « noter » les entreprises en fonction justement de ce qu'elles apportent à la Principauté, pour leur octroyer, en priorité, des locaux supplémentaires lorsque nous en avons ; le but de ce logiciel était surtout d'être utilisé dans le cadre des terrains libérés par la S.N.C.F. et nous avons aussi, à titre d'exemple, utilisé ce logiciel dans le cadre du relogement des entreprises à la Ruche Vulcain. Nous avons un immeuble industriel, quel type d'industries favoriser ? On a testé le logiciel et les essais ont été relativement concluants, mais on est prêt, le moment venu, à entrer dans le détail sur ce logiciel, avec vous. Il a déjà été présenté au G.E.I.T. d'ailleurs.

**M. le Président.**- Moi, je constate donc pour terminer sur ce point que, sur un sujet très important pour l'économie de Monaco, il n'y a pas de divergence sur les objectifs poursuivis par le Gouvernement et le Conseil National qui tendent à raccourcir les délais, mais il y a un

désaccord sur la méthode. Le Président PALMARO rappelle à juste titre qu'il faudra, bien sûr, reparler de tout cela, on ne peut pas s'arrêter sur ce désaccord ce soir. Moi ce que je voulais simplement ajouter, c'est, Monsieur le Conseiller pour les Finances, qu'il y eu un débat entre nous, il y a même des élus parmi les plus libéraux qui imaginaient que l'on pouvait supprimer toute autorisation pour s'installer en Principauté, comme un certain nombre de pays libéraux en ont fait le choix. Nous pensons majoritairement que dans un pays comme le nôtre, avec nos particularismes, avec l'exiguïté du territoire, vous l'avez rappelé aussi tout à l'heure, sa surexposition médiatique, on ne peut pas laisser faire à n'importe qui, n'importe quoi à Monaco. Donc le principe de maintenir une autorisation préalable et un contrôle nous semble justifié. J'aurais envie de vous dire, Monsieur BIANCHERI – je sais bien qu'on ne va pas se mettre d'accord ce soir, puisque malheureusement nous avons un désaccord – un point qui pourrait peut-être nous réunir puisque nous partageons le même objectif, ça serait de prendre – et je vous invite à y réfléchir et bien sûr, nous vous en reparlerons – car c'est un point capital pour le développement de l'économie de la Principauté dans le futur – serait de prendre ce que vous nous annoncez comme un délai moyen, (vous nous avez dit 3 ou 4 mois) et d'en faire le délai maximum que nous, nous demandons, parce que là au moins nous aurions la garantie que ce délai serait une règle et que l'investisseur connaîtrait, quand il arrive, une règle qui l'encouragerait à choisir d'investir à Monaco. Donc vous allez me dire que pour quelques cas particuliers, ça ne serait pas suffisant : moi, je suis convaincu que si on mobilise toutes les énergies des Services concernés – vous avez rappelé qu'il y a beaucoup de gens compétents dans ces Services – si c'était la règle, je suis convaincu, parce que c'est tout de même 3 ou 4 mois, ça nous laisserait quand même, soyons francs, dans le peloton de queue des délais administratifs en Europe pour l'installation des entreprises. Donc, je pense que ça pourrait être un compromis de le retenir comme un délai maximum. Je vous invite à y réfléchir et bien sûr nous en reparlerons.

Si vous n'avez pas de réaction sur le siège, nous allons donc continuer.

Y a-t-il d'autres interventions sur d'autres sujets du chapitre 3 des contributions ? Non.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 des recettes est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-****DEPENSES****SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE**

CH. 1 – SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 – ET FAMILLE PRINCIERE ..... 11.500.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 2 – MAISON DE SAS LE PRINCE

102.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 1.058.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH.3 – CABINET DE SAS LE PRINCE

103.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 1.292.000

103.020 – FRAIS D'ETUDES &amp; FORMATION..... 488.000

103.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 1.060.5002.840.500**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 4 – ARCHIVES &amp; BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 296.000

104.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 87.500383.500**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 6 – CHANCEL. ORDRES PRINCIPERS

106.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 105.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 7 – PALAIS DE SAS LE PRINCE

107.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 3.759.000

107.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 6.891.00010.650.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 – CONSEIL NATIONAL

201.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 917.000

201.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 1.567.0002.484.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Une brève intervention, Monsieur le Président, tout particulièrement adressée à Monsieur BIANCHERI, mais aussi au Ministre d'Etat. Le Conseil National a attiré votre attention à plusieurs reprises sur le problème de l'autonomie budgétaire du Conseil National. En réponse, vous avez formulé des propositions qui tendent à un assouplissement des procédures budgétaires, ce dont nous nous réjouissons parce que c'est un pas en avant et nous vous savons gré de cette démarche; mais

l'assouplissement ce n'est pas l'autonomie. Alors, je vous rappelle quand même que nous allons être soumis au contrôle de la Commission de suivi du Conseil de l'Europe et qu'il paraît peu concevable que notre Assemblée Parlementaire ne jouisse pas de cette autonomie.

Le but de mon propos est donc de renouveler cette demande, pour qu'à terme, le plus bref possible, le Gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour que cette autonomie budgétaire soit reconnue au Conseil National.

**M. le Président.-** Nous prenons acte de votre déclaration mais aussi de l'avancée, vous l'avez dit Monsieur GARDETTO, que constitue la plus grande souplesse qui sera appliquée dès l'an prochain pour l'utilisation du budget du Conseil National, qui



permettra de réagir plus vite, d'être plus efficace dans la gestion de notre Assemblée pour mieux servir le pays et les Monégasques. C'est un pas en avant, qui n'est pas aussi grand, effectivement que ce que nous aurions souhaité mais c'est un pas en avant, dont aucun Conseil National avant nous, n'avait pu bénéficier. Donc je crois qu'il faut souligner cette avancée.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je voudrais juste entendre le Gouvernement sur la perspective de l'autonomie budgétaire.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je répondrai simplement là-dessus, compte tenu de la référence au Conseil de l'Europe et à la procédure de suivi, que ça ne fait pas partie des engagements qui ont été pris au moment de l'admission.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Il y a quand même, Monsieur le Ministre, un engagement qui est d'avoir un ordre juridique toujours en conformité avec les principes du Conseil de l'Europe. Il me semble que sur ce point-là, nous ne le serions pas.

**M. le Ministre d'Etat.-** C'est votre point de vue qui est tout à fait, bien sûr, défendable, mais il y a peut-être d'autres points de vue.

**M. le Président.-** Nous continuons donc le tour de parole. Madame PASQUIER-CIULLA, sur ce chapitre, a demandé la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

*Une brève intervention sur le caractère budgétaire, je rejoins ce qu'a dit Jean-Charles GARDETTO et j'y ajouterai là encore que, si ma mémoire est bonne, et je parle sous le contrôle des anciens Conseillers Nationaux, auparavant chaque élu avait transmission du budget du Conseil National et le votait. Il ne me semble pas que cela a été fait dans le cadre de cette législature.*

**M. le Président.-** J'ai siégé dix ans dans ce Conseil, de 1988 à 1998 et je n'ai jamais été rendu destinataire, ni par le Président Jean-Charles REY ni par le Président Jean-Louis CAMPORA, de ce document.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Alors c'était sous la précédente, Monsieur le Président, vous vérifierez ; il me semble, de mémoire, que ça se produisait. *Si ça n'était pas le cas, dans la mesure où nous avons aujourd'hui une*

*formation pluraliste, je souhaiterais bien entendu que nous puissions nous prononcer sur le Budget du Conseil National, et en tous les cas être destinataires de l'ensemble des pièces budgétaires les concernant, automatiquement, sans les demander, ça c'est un premier point.*

Un deuxième point : depuis le début de cette législature, cette Assemblée s'est engagée, à ma demande, à modifier notre Règlement intérieur par ricochet à la modification de la loi électorale et pour tenir compte du caractère devenu pluraliste de cette Assemblée. Je souhaite rappeler aujourd'hui que cette demande est toujours aussi importante pour, notamment, mettre en cause le pluralisme, c'est-à-dire la représentation de l'opposition au sein, éventuellement, des Commissions mixtes. Permettez-moi de citer un exemple : *lors des débats budgétaires en séance privée, nous avons abordé un sujet, ô combien important, qui est celui de la S.B.M. ; or le Gouvernement a préféré répondre en Commission mixte. Nous n'avons eu que quelques bribes d'informations de cette Commission mixte, mais pas plus. Or, je n'ai pas la chance d'y participer, ni mes collègues de l'opposition, je crois.*

Un autre point : il serait bon de modifier le Règlement Intérieur pour rendre à chaque groupe politique ce qui lui appartient en terme d'amendement dans les rapports des commissions ; il est en effet très souvent désagréable, lorsque l'on travaille au sein des Commissions, de constater – dans le rapport j'entends, parce que dans les procès-verbaux c'est mentionné – qu'il n'est pas précisé que les amendements qui ont été apportés et pourraient être acceptés par le Gouvernement, sont proposés par telle ou telle formation. Il est encore plus désagréable de voir que la majorité se prévaut de ces amendements en essayant de les récupérer.

*Et enfin, je pense indispensable de modifier ce Règlement intérieur afin de redéfinir le pouvoir de chacun des élus, et en cela les vôtres, Monsieur le Président, dans la mesure où aujourd'hui, nous avons un Règlement Intérieur qui cantonne vos interventions à très peu de chose : non pas que je veuille vous museler, mais aujourd'hui, en théorie, vous ne faites, vous ne devriez faire, qu'ouvrir les séances et donner la parole aux uns et aux autres. Or, il me semble que vous faites beaucoup plus ! Si c'était prévu par le texte, je n'y verrais pas d'inconvénient ; aujourd'hui, ça ne l'est pas mais surtout, je me demande à quel titre vous intervenez : est-ce que vous intervenez en tant que Président du Conseil National ou bien est-ce que vous intervenez en tant que chef d'un groupe politique ou d'un parti politique ? Parce que, aujourd'hui, les six minutes d'explication de politique générale, vous les avez largement dépassées et les trois minutes qui me sont autorisées, à moi, sur chaque sujet, sont largement dépassées par vos soins aussi !*

**M. le Président.-** Ecoutez, vous dites beaucoup de choses, Madame PASQUIER-CIULLA, et comme souvent, il y a beaucoup de contradictions dans vos propos. Je donnerai tout à l'heure la parole à M. Jean-Pierre LICARI, le Président de la Commission de Législation, pour vous faire un point sur les réflexions qui sont en cours au sujet du règlement intérieur. Je vous rappelle quand même qu'il est en place depuis des dizaines d'années : vous avez siégé cinq ans dans la dernière législature et vous n'avez pas souhaité modifier le règlement intérieur. Nous oui. Vous me laissez terminer s'il vous plaît, puisque vous êtes très soucieuse du règlement ; moi je vous ai écoutée jusqu'au bout et vous allez m'écouter jusqu'au bout, par respect aussi envers ceux qui ne sont pas forcément du même avis que vous. Je vous dirais aussi, Madame PASQUIER-CIULLA, que si vous revendiquez des droits pour les minoritaires qui ont perdu les élections, tout le monde aura noté une grande contradiction dans vos propos : en fait, vous accorderiez le droit de s'exprimer à tous les élus, et bien sûr à tous les élus de l'opposition et nous sommes, nous, sincèrement défenseurs de la liberté d'expression, mais vous le refuseriez au Président de l'Institution, démocratiquement élu par la majorité de ses collègues ! Je trouve qu'il y a quand même là, quelque chose d'étonnant. Pour avoir siégé sous la présidence de Me Jean-Charles REY et de M. Jean-Louis CAMPORA, je peux vous dire, bien évidemment, que les Présidents des Conseils Nationaux successifs ont toujours eu l'occasion de s'exprimer, de donner leur opinion : ça me semble la moindre des choses. Ça serait quand même un sacré paradoxe que seul le Président de l'Institution ne puisse pas librement s'exprimer dans cette enceinte !

En ce qui concerne les Commissions mixtes, je vous rappelle que depuis deux ans, la majorité parlementaire – c'est nouveau, l'ancien groupe majoritaire auquel vous apparteniez ne le faisait pas – propose l'ouverture démocratique et nous vous donnons la possibilité de siéger depuis deux ans à un certain nombre de Commissions mixtes. Les débats publics en font foi, vous avez depuis deux ans refusé systématiquement d'y siéger. Donc ce soir, vous nous demandez de pouvoir participer à des Commissions mixtes... Ecoutez, si vous avez une fois de plus changé d'avis, moi je dis : « pourquoi pas ? ». On examinera l'année prochaine, comme on l'a fait depuis deux ans, la possibilité de vous proposer de participer à un certain nombre de Commissions mixtes, avec les membres de la majorité et avec les membres du Gouvernement.

Sur le plan du règlement intérieur, c'est effectivement un élément à faire évoluer ; je rappelle que ça fait plusieurs dizaines d'années qu'il n'a pas évolué, il est sans doute obsolète aujourd'hui, nous souhaitons

effectivement le moderniser. M. Jean-Pierre LICARI y travaille depuis de nombreux mois. Il est vrai qu'en ce début de législature, il y a eu de telles urgences à gérer dans le retard législatif que nous avons trouvé ou avec les problèmes que nous avons découvert dans de multiples domaines, que nous avons préféré nous occuper de répondre d'abord aux aspirations et aux besoins de la population et du pays avant de nous mettre d'urgence sur notre règlement intérieur, qui, il faut bien le dire, à part nous-mêmes ne concerne et n'intéresse pas grand monde. Alors, ceci dit, nous sommes sur le point d'aboutir et je souhaiterais qu'un des membres de la Commission de Législation qui a travaillé, réfléchi avec M. LICARI, peut-être Monsieur LICARI lui-même, nous donne quelques indications à propos des avancées sur le règlement intérieur.

Je reviendrai ensuite vers ceux qui demandent encore la parole.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** S'agissant du Règlement Intérieur, effectivement, c'est une tâche d'importance à laquelle nous nous sommes attelés et là comme ailleurs, c'est un problème de méthode qui se pose. Or, comme chacun sait ou devrait savoir au sein de cette enceinte, et sûrement ailleurs, le Règlement Intérieur du Conseil National est soumis au contrôle, voire à la censure du Tribunal Suprême. Donc, il se doit d'être conforme à la Constitution – c'est un minimum – mais aussi à la loi. Or, il y a une loi qui existe et qui régit le Conseil National. Le problème auquel nous sommes confrontés, c'est que les évolutions souhaitées par la majorité, avant d'en discuter avec l'opposition, ne sont pas envisageables dans le cadre de la loi actuelle. Donc problème de méthode comme je le disais : avant de modifier le Règlement Intérieur, nous allons être obligés de modifier la loi. Voilà où nous en sommes de nos réflexions et nous allons, enfin la majorité va, je pense, dans un délai raisonnable être en mesure de déposer une proposition de loi qui fera, bien sûr, l'objet d'un débat contradictoire avec l'opposition. Avant de pouvoir éventuellement modifier le Règlement Intérieur qui est dépassé, nous sommes tout à fait d'accord sur ce point.

**M. le Président.-** Alors, nous allons revenir à M. PASTOR, qui souhaitait s'exprimer. Monsieur le Doyen, je vous en prie.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

C'était pour rappeler qu'effectivement, les Conseillers Nationaux n'étaient pas destinataires du document budgétaire sur les comptes du Conseil National, mais la

Commission des Finances, avant chaque budget, convoquait les Conseillers Nationaux pour expliquer l'apurement des comptes du Conseil National qui étaient approuvés à chaque Commission des Finances, avant la discussion de budget. Donc, je rejoins Christine PASQUIER-CIULLA dans le fait que nous ne l'avons pas fait cette année.

Quand vous avez dit ensuite Monsieur le Président, que concernant le Règlement Intérieur, l'ancienne législature ne s'en était pas tellement occupé, je tiens à vous rappeler qu'il y a dix ans, j'ai été nommé responsable de l'étude du Règlement Intérieur et de mémoire, M. VALERI, M. BOISSON, M. CELLARIO en faisaient bien partie et nous avons organisé quelques séances de travail qui avaient débouché sur des problèmes pratiques, lesquels ont certainement été repris par le nouveau Conseil National.

Je rappelle en outre que, quand le nouveau Conseil National a été installé, j'avais même rappelé qu'étant ancien responsable chargé du Règlement Intérieur, j'aurais bien souhaité être convoqué à chaque réunion, ce qui n'a jamais été fait. Merci.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** J'ai dû mal m'exprimer : nous n'avons pas encore travaillé sur le Règlement Intérieur, nous avons travaillé sur une proposition de loi visant à modifier la loi actuelle réglementant le Conseil National ; c'est un préalable, ce n'est que lorsque cette loi sera modifiée que le Règlement intérieur pourra l'être selon les orientations que nous souhaitons et vous serez convié, à ce moment-là, à la discussion.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Vous confirmez que vous n'avez pas travaillé en Commission là-dessus ? Ou j'ai raté quelque chose ? Vous avez travaillé au sein de la majorité, c'est ça.

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA souhaite donc reprendre la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Oui, je voudrais répondre à ce que vous avez indiqué, Monsieur le Président. Parce qu'il n'est pas question pour moi de vous empêcher de parler : vous avez donc déformé mes propos, c'était facile, je vous l'accorde.

Ce n'est pas du tout ce que je dis. On est tous égaux, on a un temps de parole ; *en théorie, si vous intervenez sur le plan politique, vous devriez intervenir comme chacun d'entre nous ici – ça je n'y vois aucun inconvénient effectivement – avec un minutage, puisque nous sommes minutés. Maintenant, si vous intervenez plus, il faudrait que ce soit prévu par le texte et que tout le monde se prononce là-dessus. C'est tout ce que je dis.*

Ensuite, une dernière chose : mis à part le fait que le Règlement intérieur avait effectivement été à l'étude comme l'a rappelé mon collègue Jean-Joseph PASTOR, je voudrais quand même rappeler, à chaque vote des Commissions et des Présidents de Commission, vous nous proposez effectivement un certain nombre de Commissions mixtes, mais pour autant il n'y a pas de représentation obligatoire et automatique de l'opposition au sein des Commissions mixtes et par force – et là aussi, c'est de bonne guerre – vous nous proposez des Commissions mixtes qui ont leur importance, mais qui en ont moins d'impact que la Commission de la S.B.M. ou la Commission sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. *C'est tout ce que je dis !*

**M. le Président.-** Monsieur GIACCARDI souhaite apporter quelques précisions.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Oui, concernant le minutage des interventions et notamment celles du Président, une Commission des Finances s'est réunie, lors de laquelle des règles ont été adoptées par tout le monde et acceptées. Donc après, une fois les règles adoptées, les remettre en cause quand elles ne conviennent pas... chacun en tire les conclusions qu'il veut !

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Maître GIACCARDI, j'étais à cette Commission et j'ai posé cette question. Monsieur le Président, je pense que vous vous en souvenez comme moi, j'ai demandé si le minutage s'imposait au Président, la majorité s'est déterminée comme négativement à cette question. C'est tout. Maintenant je souhaite qu'il y ait un débat et un vote là-dessus, parce que tout le monde n'était pas là.

**M. Thomas GIACCARDI.-** La démocratie, c'est ça aussi : il y a une majorité, il y a un vote qui s'exprime et si la majorité décide d'une position, il est normal que cette position s'applique.

**M. le Président.-** Il n'y a évidemment aucun Parlement en Europe, à ma connaissance, où l'Institution à travers son Président ne puisse pas librement s'exprimer. Le soir où nous avons décidé d'instaurer les temps de parole, les membres de l'opposition, tout comme les membres de la majorité, ont voté pour que le Président du Conseil National ait la possibilité de s'exprimer librement, sans limitation de temps de parole. Je me rappelle notamment d'un argument du Président de la Commission des Finances qui disait que, pour une nécessité évidemment de débat équilibré, il est indispensable que le Président de l'Institution parlementaire puisse s'exprimer comme

le Ministre d'Etat, le Conseiller pour les Finances, le Conseiller pour les Travaux Publics ou le Conseiller pour l'Intérieur, sans limitation de temps de parole, sinon cela créerait un déséquilibre au détriment du Conseil National dans les débats. Voilà la motivation qui nous avait animés. Le vote a été démocratique et on ne répétera jamais assez que la démocratie a deux exigences :

- le respect de la minorité et nous le montrons, nous respectons les élus de la minorité qui s'expriment, aussi souvent et aussi longtemps qu'ils le souhaitent, dans le cadre des règles que nous avons ensemble adoptées;
- mais il y a aussi le fait majoritaire; dans un Parlement, on ne peut pas empêcher la majorité élue par le peuple monégasque de gérer l'Institution dont elle a la charge, comme elle le souhaite, sinon ce n'est plus de la démocratie.

Sur le Conseil National toujours, Monsieur LICARI souhaiterait intervenir. Je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Pour essayer de contribuer à éclaircir les esprits si je peux y arriver, je crois que la question de Mme PASQUIER-CIULLA a deux aspects. Il y a l'aspect quantitatif et il y a l'aspect qualitatif. Alors je suis toujours plus sensible à l'aspect qualitatif : elle vous demandait en quelle qualité vous parlez lorsque vous faites des grandes déclarations politiques. Eh bien pour moi, c'est simple : vous vous exprimez à titre personnel, comme chacun d'entre nous. En tant que Président du Conseil National, vous ne pouvez pas parler au nom de tout le Conseil National, ne serait-ce que parce qu'il y a une opposition, et que, même dans la majorité, il y a divers courants. La majorité elle-même n'est pas constituée en parti unitaire, donc vous ne pouvez parler au nom de la majorité ou alors, exceptionnellement sur ce qui l'engage, à savoir le programme; évidemment, quand vous promouvez un des aspects du programme, vous pouvez parler au nom de la majorité. Il serait bien sûr très mal venu que vous parliez comme un chef d'un parti politique. Donc pour moi, les choses sont claires : lorsque vous vous exprimez sur les sujets politiques, vous vous exprimez à titre personnel, comme chacun d'entre nous, sauf lorsque vous faites appliquer le règlement où vous êtes dans votre rôle de Président du Conseil National. Je pense que les choses sont bien claires.

**M. le Président.-** Bien sûr. Lorsqu'il y a eu un débat en Commission Plénière d'Etude, où une majorité s'est exprimée, je suis par définition, en tant que Président, le porte-parole évidemment de la majorité de l'Institution. Je précise d'ailleurs très souvent si c'est un avis de la majorité du Parlement ou si c'est un avis qui m'est plus personnel.

Monsieur MARQUET souhaite s'exprimer aussi. Je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais ce soir évoquer l'entrée de la Principauté au Conseil de l'Europe. Nous allons un peu comme le Gouvernement avec son futur élargissement, faire l'apprentissage de cette Institution et nous allons découvrir les besoins que nous allons avoir. Ayant eu l'honneur d'être nommé membre titulaire pour représenter l'Institution du Conseil National, je me suis déjà un peu rapproché, j'ai déjà vu le travail que cela représentait et qui a l'air aussi très important; le budget actuel du Conseil National n'a pas pris en compte, évidemment, complètement la réalité peut de la nécessité des déplacements en fonction de la participation de chacun des membres, de MM. Jean-Charles GARDETTO, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, de Mme FAUTRIER et de moi-même, lors de ceux-là. J'espère que vous allez nous appliquer les mêmes règles que vous vous appliquez à vous-même, c'est-à-dire qu'au cours de l'année nous allons découvrir tout cela et si besoin au rectificatif, on pourra réadapter les choses si besoin en est.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je tiens à dire, bien entendu, à Monsieur MARQUET qu'il peut avoir l'assurance qu'on prendra en compte les situations effectives qui résultent du fait d'une participation à des travaux à Strasbourg et donc on examinera ça au moment du rectificatif.

**M. le Président.-** Monsieur Alexandre BORDERO vous avez la parole.

**M. Alexandre BORDERO.-** Ce soir, je vais faire plaisir à Mme PASQUIER-CIULLA : et donc puisqu'elle a demandé que les amendements de l'opposition soient dorénavant cités dans les rapports, je veillerai à titre de Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, à ce que tous les rapports mentionnent effectivement les amendements d'origine de l'opposition. Je ne sais pas si cela nous fera beaucoup plus de travail supplémentaire, mais on le fera.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.



Très brièvement pour faire écho à l'intervention de mon collègue Bernard MARQUET, je dois dire que, outre les frais de déplacement à Strasbourg, la participation au Conseil de l'Europe de notre Institution génère aussi un important travail de dossiers qui nécessite, bien sûr, du personnel pour nous seconder. Alors, à ce jour, nous avons la chance d'avoir une personne qui est fort compétente et fort dévouée, mais la pauvre, je pense que toute seule, vu ce que nous recevons – et mes collègues peuvent en témoigner – elle aura vite fait d'être débordée! Donc je tiens d'ores et déjà à porter à la connaissance du Gouvernement que nous aurons besoin très vraisemblablement de collaborateurs supplémentaires.

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous en prie.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Tout simplement pour m'inscrire en vrai pour la Commission des Finances, par rapport à la demande du Président des Relations Extérieures.

**M. le Président.-** Nous avons déjà, en séance privée, évoqué ce point. Le Gouvernement a reconnu, de la même manière qu'il a créé des postes pour gérer la représentation du Gouvernement à Strasbourg, la nécessité de prendre en compte cette demande. Nous aurons l'occasion de la préciser dès le début de l'année prochaine, mais je pense effectivement qu'il faudra une

personne affectée particulièrement au suivi des dossiers de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, si vous me le permettez Monsieur le Président, je voudrais tout de même signaler un point qui me paraît important : nous avons une représentation permanente à Strasbourg maintenant et bien entendu, cette représentation permanente est à la disposition, aussi, des Conseillers Nationaux qui siègent à l'Assemblée Parlementaire s'ils ont besoin de services particuliers lorsqu'ils sont sur place. La représentation permanente, comme une Ambassade, représente l'Etat, l'ensemble du pays, y compris l'Institution Parlementaire.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** J'accueille avec intérêt les propos du Ministre d'Etat; je vous remercie Monsieur le Ministre, mais ça ne nous dispensera pas d'avoir des collaborateurs supplémentaires à Monaco pour suivre les dossiers à Monaco au Conseil National.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Deux avis contraires.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

*(Adopté;  
Mme Christine PASQUIER-CIULLA et  
M. Jean-Joseph PASTOR votent contre).*

#### **M. le Directeur Général.-**

CH. 2 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	196.000
202.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT .....	59.600
202.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE .....	<u>26.700</u>
	<u>282.300</u>

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

#### **M. le Directeur Général.-**

CH. 3 – CONSEIL D'ETAT

203.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT .....	<u>21.000</u>
---	---------------



**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 4 – COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES

204.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 129.100

**M. le Président.-** Monsieur Jean-Charles GARDETTO a la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Simplement une question : qu'est-ce qui empêcherait que la Commission Supérieure des Comptes soit une Cour des Comptes ? Parce que je pense que les membres, qui accomplissent d'ailleurs un travail remarquable, verraient leur mission facilitée s'ils jouissaient du statut qui s'attache aux magistrats.

Donc c'est une suggestion que je lance et que, j'espère, Monsieur le Ministre récupérera à bras ouverts.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je ne sais pas Monsieur GARDETTO si j'ouvre les bras, mais j'enregistre votre suggestion.

**M. le Président.-** Merci.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 5 – COMMISSION SURVEILLANCE DES O.P.C.V.M.

205.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 57.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 6 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 323.000

206.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION..... 21.000

206.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 65.000

409.000

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 7 – COMMISSION SURVEILLANCE DES SOCIÉTÉS DE GESTION

207.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 46.700**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 8 – CONSEIL DE LA MER

208.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 20.500**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

A. MINISTÈRE D'ÉTAT

CH. 1 – MINISTÈRE D'ÉTAT ET SECRETARIAT GÉNÉRAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL ..... 2.075.500

301.020 – FRAIS D'ÉTUDES &amp; FORMATION ..... 47.000

301.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT ..... 817.000

301.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL ..... 44.7002.984.200**M. le Président.-** Monsieur BORDERO souhaite intervenir.**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Parmi les sujets récurrents que je cite à chaque séance budgétaire il y a bien sûr le fonctionnement du dépôt légal. Donc je pense qu'on sait ne pas y échapper.

On ne reviendra pas sur la situation catastrophique du dépôt légal monégasque, je crois que pratiquement tout a été dit lors des séances budgétaires précédentes. Alors, ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est bien sûr de regarder l'avenir et de voir ce que compte faire le Gouvernement. Parce que depuis les 20 mois durant lesquels on a déjà évoqué ces sujets, pour l'instant, je pense qu'il n'a à peu près rien fait.

Alors, j'ai quelques questions à poser, si vous pouviez

nous répondre sur le siège. Des personnels vont-ils être affectés au dépôt légal et si oui, combien ? Est-ce qu'ils feront toujours partie du Secrétariat Général du Ministère d'Etat ou est-ce qu'ils seront affectés à un Département ? Le Gouvernement a-t-il prévu des locaux pour conserver les ouvrages ? Où seront situés ces locaux ? Et le Gouvernement a-t-il prévu une ligne budgétaire pour acheter des ouvrages manquants ? Quelle sera la somme consacrée à ces achats et qui sera chargé de ces achats ? Est-ce qu'on peut avoir quelques réponses ?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je n'ai pas la charge du dépôt légal, mais je vous réponds.

Je me suis entendu avec le Directeur de la Bibliothèque municipale qui accueille physiquement le dépôt légal, pour savoir effectivement quels étaient ses besoins s'agissant des ouvrages manquants. Alors, il m'a expliqué qu'il n'avait pas encore fait l'inventaire mais que, parfois, des offres privées surtout pour des ouvrages d'art ancien, se présentent sur le marché. Alors, actuellement il bénéficie d'un crédit de 3.000 à 4.000 € qui parfois ne suffit pas lorsque les ouvrages sont de très grande qualité. Alors, je m'étais entendu avec mon collègue des Finances, pour que, lorsque l'occasion se présente, on puisse effectivement y répondre et je l'ai dit au Directeur de la Bibliothèque Municipale. Mais il n'y a pas d'inventaire et je lui ai demandé justement d'établir cet inventaire, ce qui nous faciliterait la recherche des ouvrages manquants pour constituer de manière plus définitive le dépôt légal.

**M. Alexandre BORDERO.-** Et en ce qui concerne le stockage ? Parce que je ne sais pas si vous avez visité la Bibliothèque Louis NOTARI. Non pas les salles de lecture, mais les endroits où sont stockés les ouvrages, le moins que l'on puisse dire c'est que les conditions de stockage sont loin d'être idéales. Y a-t-il des locaux disponibles ? Il est vrai que l'on manque beaucoup de locaux à Monaco. Mais en ce qui concerne le dépôt d'ouvrages, il y a un avantage, c'est qu'on peut les mettre en sous-sol à condition de bien aménager, on n'a pas besoin d'avoir des locaux à l'air libre, avec des fenêtres, chose qui est de plus en plus difficile à trouver pour nous en ce moment. Est-ce que vous avez pensé à des locaux, même en sous-sol, qui pourraient accueillir ce dépôt ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Pour l'instant Monsieur BORDERO, je ne les ai pas trouvés. Mais ça se trouve ; j'ai trouvé des locaux en sous-sol pour pouvoir accueillir les costumes du futur Musée, donc j'ai trouvé. Donc on peut aussi trouver des sous-sols pour mettre des livres à l'abri. Maintenant avec la nouvelle loi, effectivement, il y aura un clair partage des responsabilités. Pour l'instant le dépôt légal, bien qu'elle n'en ait pas franchement la charge, est assuré par la municipalité.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur le dépôt légal ?

Monsieur ROBILLON, nous vous écoutons

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour ce qui est de l'inventaire qu'il est prévu de faire, je me permets de vous rappeler – mais sans doute, êtes-

vous au courant – que nous avons un compatriote qui est retraité, qui est d'accord pour le faire à titre gracieux, qui est vraiment très intéressé par la réalisation de cet inventaire du dépôt légal.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je le recevrai volontiers parce qu'effectivement, je crois qu'il y a un certain travail de bénédictin à faire et il y a plusieurs catégories d'ouvrages. Les ouvrages les plus intéressants, hélas, sont souvent les plus chers, ce sont tous les livres d'art qui ont été édités à Monaco mais qui n'y sont plus.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Il a demandé une audience à M. le Ministre d'Etat, donc peut-être M. le Ministre d'Etat vous contactera-t-il ce jour-là.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, sur le dépôt légal toujours.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Juste une précision, n'ayant pas eu le temps de lire le projet de loi sur le dépôt légal : je voudrais savoir s'il touche aussi tout ce qui concerne les supports numériques, vidéo et également avoir des précisions concernant le stockage à la fois des archives elles-mêmes, vidéo, audio, numériques... à quel endroit imaginez-vous trouver justement des locaux ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Pour les enregistrements vidéo, là où ils sont aujourd'hui, ils sont visiblement à l'étroit, donc il y a un problème général de gestion de ces dépôts.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** D'accord et semblerait-il utile d'avoir une vision plus globale de la question en vue d'avoir une projection dans l'avenir ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Mais je suis d'accord : il faut qu'on trouve des locaux, probablement des locaux en sous-sol, car on peut stocker un certain nombre de choses en sous-sol, on n'a pas besoin de lumière. Mais encore faut-il trouver le sous-sol.

**M. le Président.-** On termine sur le dépôt légal. Monsieur MARQUET, vous avez la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai bien entendu ces évolutions que nous avons tous souhaitées et au niveau du stockage, nous n'avons pas

encore de réponse. N'ayant pas encore assisté à la préfiguration du futur Musée, ne serait-il pas envisagé ou envisageable – vous savez que tout ce qui a un rapport avec nos racines, notre histoire m'est très cher, on le verra aussi lors de mon intervention sur l'Annuaire des Artistes – si nous avons des œuvres dignes d'être présentées – pour faire un Musée attractif, comme vous l'avez expliqué, il faut changer les expositions pour faire venir les gens – de prévoir dans le futur Musée les choses intéressantes à montrer que nous avons au niveau audiovisuel ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Alors, dans l'immédiat non : l'exposition qui sera inaugurée demain est une exposition de préfiguration sur 1000 m<sup>2</sup>, ce qui n'est pas très grand pour un Musée, mais le conservateur en chef compte bien, dans les expositions prochaines, faire une exposition qui tient compte des technologies modernes et dans laquelle la part de l'audiovisuel sera promue. C'est ce pourquoi on a besoin des archives audiovisuelles et je me félicite que l'Association des Archives Audiovisuelles numérise actuellement des cassettes afin que nous ayons une banque de données disponible et sûre.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

On peut continuer sur ce chapitre en passant à un autre sujet.

Monsieur CELLARIO, vous avez la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je voudrais simplement une précision concernant une ligne budgétaire : c'est la ligne 301.323 de la page 10 du Budget de l'Etat. En effet, au Rectificatif 2004, vous aviez budgétisé 53.000 €. Or, pour le Primitif 2005, vous avez budgétisé 335.000 €, soit une augmentation, vous l'avez écrit vous-même, de 532 %. Pourriez-vous me préciser à quoi correspond cette augmentation considérable ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Ecoutez, de tête c'est le programme relatif à la numérisation des passeports. Maintenant on pourrait peut-être poursuivre le débat pour me permettre de vérifier.

**M. le Président.-** Nous le comprenons fort bien lorsqu'on voit la complexité de ce budget. Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

**M. Claude CELLARIO.-** Je comprends bien que peut-être vous ne soyez pas capable de répondre sur le siège. J'espère simplement que vous me donnerez une réponse car reconnaissez que l'augmentation est quand même impressionnante !

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** J'ai déjà commencé à vous donner une réponse qui me semble déjà très précise.

**M. Claude CELLARIO.-** D'accord, merci pour la réponse.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Eh bien écoutez, c'est la réponse. Vous avez vu, on a accéléré les délais.

Passage au passeport biométrique avec puce contenant la photo et la signature numérisée selon les nouvelles normes internationales à compter d'octobre 2006, soit 80.000 € d'investissement en matériel et logiciel, 10.000 € de passeports au coût de 20 € l'un.

**M. Vincent PALMARO.-** Monsieur le Conseiller, je suis émerveillé par le délai de réponse ! Si pour la S.A.R.L. c'était même un peu plus long, ce serait vraiment très bien...

**M. Claude CELLARIO.-** Oui, vous auriez pu anticiper dans d'autres domaines. Là vous anticipez, pour 2006.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** J'ai du mal à anticiper vos questions, quand même.

**M. le Président.-** Après cet intermède fort sympathique qui a détendu, je crois, l'atmosphère, on va continuer si vous le voulez bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre. Monsieur ROBILLON a demandé la parole.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Monsieur BORDERO a demandé la parole, je vais donc être récurrent.

J'ai déjà parlé du sujet dont je vais parler sur des chapitres qui concernent l'Education Nationale; j'ai parlé aussi de ce problème lors des chapitres concernant la Sûreté Publique. Alors je vais essayer d'avoir un petit peu plus de chance en parlant sur un chapitre qui concerne le Ministre d'Etat.

Je vais vous demander, si possible Monsieur le Ministre d'Etat, en tant que chef de la Force Publique –

on l'a vu le jour de la Fête Nationale – si vous pouviez mettre à disposition un fonctionnaire de police en tenue aux abords du Collège Charles III, pendant les horaires d'ouverture du Collège Charles III. Ce n'est toujours pas réalisé. Mardi dernier, je suis encore allé chercher mon fils, le fonctionnaire de police arrive à 17 heures 20 pour la sortie de 17 heures 30 et je pense, à tous les horaires, c'est absolument la même chose.

En dehors de la plaisanterie, parce que ce n'est pas du tout une plaisanterie en fait, c'est une demande qui a été maintes fois faite par le Conseil National, par les parents d'élèves, par les enseignants. Je pense que ça devrait être faisable. Merci.

**M. le Président.**- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.**- Et bien là aussi, j'enregistre votre demande et je vais examiner ça très rapidement avec le Conseiller pour l'Intérieur, qui a une responsabilité plus directe que la mienne dans ce domaine.

**M. le Président.**- Nous avons souri parce que cela fait presque deux ans effectivement et quatre interventions que M. ROBILLOIN fait sur ce sujet.

Monsieur BORDERO, vous avez la parole.

**M. Alexandre BORDERO.**- Dans le chapitre Ministère d'Etat, sur la Fonction Publique, juste une petite précision. Vous savez que le Conseil National – là aussi on l'a dit à maintes reprises – est très attaché à ce que le point d'indice de la Fonction Publique suive au moins l'évolution de l'inflation. Donc, cette année il y a eu deux revalorisations d'à peu près 0,8 % ce qui fait 1,6 % si je ne m'abuse. Quand est-ce qu'il y aura un prochain réajustement pour se calquer sur l'inflation 2005 qui est un peu plus élevée, je crois, que 1,6 %.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Dès janvier 2005.

**M. le Président.**- On continue le tour de parole.

Monsieur GARDETTO demande la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.**- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement parce que je n'avais pas prévu d'intervenir sur le chapitre 1 qui nous occupe. Mais les propos très informatifs de M. le Conseiller pour les Finances suscitent mon intervention puisque le terme de

passport biométrique a été prononcé. Alors j'ai une question : à partir de quelle date ? Vous avez évoqué 2006, est-ce que ça veut dire que 2006, c'est la date où il faudra changer les passeports à Monaco ? A quel coût ? Est-ce que ce sera un changement généralisé ? Est-ce que vous avez quelques informations à nous donner à cet égard ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Ecoutez, je ne suis pas en charge directement du dossier mais je peux vous dire que normalement, c'est au plus tard juin 2005 ; le coût sera légèrement supérieur mais il ne sera pas supérieur à la majoration que l'on a indiquée tout à l'heure.

**M. Jean-Charles GARDETTO.**- Donc, à partir de juin 2005, tout le monde devra changer son passeport.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Non, ceux qui vont aux Etats-Unis, à partir d'octobre, me dit le Secrétaire Général.

**M. Jean-Charles GARDETTO.**- A partir d'octobre 2005, il faudra changer son passeport si on veut aller aux Etats-Unis.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Pour ne pas avoir de visa, je me fais l'écho.

**M. Jean-Charles GARDETTO.**- Le passeport biométrique est différent du passeport à lecture optique, c'est bien ça ? Donc, c'est une étape supplémentaire ?

Merci de cette précision.

**M. le Président.**- Monsieur CELLARIO demande la parole.

**M. Claude CELLARIO.**- Excusez-moi, je vous demanderais une autre précision : ceux qui vont renouveler leur passeport mais qui n'auraient pas l'intention d'aller aux Etats-Unis, vous allez leur donner quel type de passeport ? Allez-vous généraliser ce type de passeport ? Compte tenu de la dépense que vous faites, j'ose espérer que vous allez le généraliser, que l'on aille ou non aux Etats-Unis...

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Oui.



**M. le Président.-** Y a-t-il sur ce chapitre d'autres interventions ? S'il n'y en a plus, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1<sup>er</sup> est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 2 – RELATIONS EXTERIEURES – DIRECTION

302.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.269.000
302.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	48.200
302.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	126.500
302.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL .....	800
302.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>260.500</u>
	<u>1.705.000</u>

**M. le Président.-** Vous êtes trois à lever la main ; si vous le voulez bien, sur ce chapitre, je vais donner la préférence au Président de la Commission des Relations Extérieures, Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots, effectivement, puisque dans le domaine des relations extérieures, l'année 2004 a été faste : Elle a ainsi vu, dans le cadre bilatéral avec la France, tout à la fois le paraphe d'une nouvelle Convention tendant à remplacer la Convention de 1930 – dont le texte nous est hélas pour l'instant inconnu, Monsieur le Ministre d'Etat, nous comptons sur vous – le vote du Parlement français, tant attendu, autorisant la ratification du Traité de 2002 entre la France et Monaco en remplacement du Traité de 1918, et le vote autorisant l'approbation de l'avenant à la convention fiscale entre la France et Monaco.

Dans le cadre multilatéral, nous avons assisté, d'une part, à l'admission de Monaco au Conseil de l'Europe et à la signature de la Convention européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et de la Charte sociale, et d'autre part, aussi, à la signature avec l'Union européenne de la Convention sur la fiscalité de l'épargne des non-européens.

Je souhaite revenir quelques instants sur ces événements d'importance pour vous dire que je suis satisfait du vote du Parlement français à propos du Traité de 2002 qui constitue un rééquilibrage certain des relations franco-monégasques en faveur de la Principauté. Vote auquel les élus majoritaires du Conseil National s'étaient employés à sensibiliser leurs collègues

français, tant auprès de M. DEBRÉ à l'occasion de leur visite à Paris, à son invitation, que dans le cadre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe où le Conseil National siégeait depuis quelques mois en qualité d'invité spécial, qu'à l'occasion de nos rencontres avec le groupe parlementaire d'amitié franco-monégasque.

A titre personnel, je regrette cependant que le nouveau texte franco-monégasque maintienne une relation d'inégalité entre les deux pays, tous deux pourtant également souverains, suivant le droit international.

Je suis aussi très heureux de l'admission de Monaco au sein du Conseil de l'Europe, ce pourquoi le groupe U.P.M. du Conseil National, aux côtés du Gouvernement Princier, n'a ménagé ni son temps ni sa peine. Enfin, le résultat très attendu est au rendez-vous.

Il appartient maintenant au Gouvernement de respecter les engagements pris et de coopérer pleinement avec la Commission de Suivi.

Je terminerai mon propos sur une note plus terre à terre, en évoquant les déclarations de Monsieur le Ministre d'Etat en réunion de travail qui nous indiquait que la résidence de notre représentant permanent à Strasbourg avait été achetée sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. Or, d'une part, il me semble que la Commission Supérieure des Comptes a demandé que les acquisitions immobilières restent extérieures au Fonds de Réserve et d'autre part, il m'a été rapporté que l'acquisition n'aurait toujours pas eu lieu contraignant notre diplomate à de fréquents allers et retours. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, je souhaiterais apporter une précision quant au vote du Parlement français sur 2002. A ce stade, seule l'Assemblée Nationale s'est prononcée. Le Sénat doit également intervenir de manière à ce que ce soit ensuite l'ensemble du Parlement qui s'exprime. Mais je partage totalement votre satisfaction. Pour ce qui concerne le Conseil de l'Europe, il va de soi que nous nous sommes engagés sur un certain nombre de points et que nous comptons les respecter. Le Gouvernement, pour ce qui le concerne, s'y emploiera.

Pour ce qui concerne enfin l'installation de Strasbourg, l'achat par le financement par le Fonds de Réserve constitutionnel me paraît conforme, pour les raisons que M. Franck BIANCHERI va vous préciser. Il y a eu une autre acquisition, à Berlin, qui a été faite de la même façon.

Quant à la signature, c'était simplement une question de délai, mais il n'y a aucun péril en la demeure et ce n'est certainement pas cela qui interdit au représentant permanent de s'installer à Strasbourg. Maintenant, il garde ses fonctions à Madrid et il est obligé aussi d'y avoir une présence, notamment en fin d'année, parce qu'il y a une représentation traditionnellement sur le plan de la diplomatie bilatérale.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, cela vous satisfait ?

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je prends acte de ces réponses, elles me satisfont dans leur ensemble, oui. Je reste sur une hésitation en ce qui concerne le Fonds de Réserve parce qu'il me semblait effectivement que la Commission Supérieure des Comptes avait manifesté une opinion tendant à ce que les éléments immobiliers restent à l'extérieur du fonds de réserve. C'est le seul doute qui me vient à l'esprit.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je pense qu'il devait y avoir aussi dans cette acquisition un impératif de délai; la disponibilité des fonds a dû être l'élément qui nous a amené à agir ainsi.

**M. le Président.-** Bien, nous allons donc passer la parole à Madame Catherine FAUTRIER.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je vais faire comme mon Collègue Jean-François ROBILLON, je vais vous poser une

question que j'ai pris l'habitude de vous poser dans cette enceinte : où en est la procédure d'adhésion à la Convention sur l'Elimination de toute forme de Discrimination à l'égard des Femmes ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Nous sommes en plein suivi et préparation de notre décision.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** En termes de délai, vous pensez que ça va aboutir quand ? A moyenne ou longue échéance ? Je ne sais pas...

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous confirme que l'affaire suit son cours.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Très bien.

**M. le Président.-** Nous écoutons à présent le Vice-Président Claude BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

A la fin du mois de novembre, lors du journal de 13 heures sur France 2, à l'occasion de l'effet d'annonce par le journaliste de l'impôt sur la fortune des Français de Monaco, alors que l'événement positif exceptionnel était la ratification le 29 novembre du nouveau traité 2002 par l'Assemblée Nationale française, un parlementaire français, M. MYARD, (à ne pas confondre avec M. PETTAVINO, parce qu'il y a eu une erreur technique de légende au moment où M. PETTAVINO s'exprimait, il y avait marqué M. MYARD dessous), s'exprimait en des termes peu élogieux pour notre Principauté et signifiait la non reconnaissance de la souveraineté de notre pays, qui ne semble être qu'un prolongement géographique de la République Française.

Je suis peiné que des millions de spectateurs aient pu croire cela !

Je pourrais m'irriter face à ces propos qui étaient très incorrects pour notre pays, nos institutions, les Monégasques et les Français de Monaco.

Il n'en sera rien. Bien au contraire, c'est avec la plus grande courtoisie et le respect que je dois à sa fonction, que je lui adresse une invitation personnelle à Monaco, que j'assumerai sur mes propres deniers afin de l'informer, à l'occasion d'une visite cordiale, des réalités institutionnelles, économiques, humaines et sociales de notre pays.

Compte tenu que M. le Président a lancé une invitation similaire à M. MONTEBOURG...

**M. le Président.-** Qui n'est toujours pas venu et qui n'a pas répondu...

**M. Claude BOISSON.-** Gardons espoir, nous ne pourrions en ce sens, Monsieur le Président, que renforcer nos relations interparlementaires, défendre les valeurs et l'image de la Principauté, mieux faire comprendre les réalités de notre monarchie héréditaire constitutionnelle qui laissent un libre espace à un esprit démocratique dans notre Assemblée parlementaire comme le démontrent ces débats en séance publique et comme cela est démontré au moyen d'internet.

**M. le Président.-** Nous nous associons tous à vos propos, Monsieur BOISSON. Et je voudrais simplement rappeler que ce député est un cas totalement marginal et isolé, puisqu'il est le seul à avoir voté contre, dans une Assemblée Nationale composée de plus de 570 députés; à la Commission des Affaires Etrangères, il fut le seul à s'exprimer contre cet accord. Il est marginal, il est reconnu comme tel d'ailleurs par les propres membres de son groupe politique.

**M. Claude BOISSON.-** Mais il est le bienvenu ici et je suis sûr qu'il en repartira avec un autre état d'esprit et avec la plus grande cordialité et amitié des parlementaires.

**M. le Président.-** Et donc, si jamais M. MONTEBOURG nous regardait sur internet, on ne sait jamais parce qu'il paraît qu'il s'intéresse beaucoup à la Principauté, je lui

renouvelle mon invitation : un débat contradictoire devant les médias de son choix, avec évidemment des journalistes indépendants, sur les réalités de Monaco.

**M. Claude BOISSON.-** Bien sûr, Monsieur le Président, si le hasard faisait qu'ils décident de venir en même temps, nous ne ferions pas l'erreur de leur prendre une chambre double...

**M. le Président.-** Monsieur le Doyen Jean-Joseph PASTOR, nous vous écoutons.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

Ça va être très rapide, l'adresse c'est Arnaud MONTEBOURG et non pas « DE MONTEBOURG », et j'ai même lu que M. Jacques MYARD a traité la Principauté de Principauté d'opérette. Donc vous voyez que ce n'est pas qu'un marginal, c'est un homme qui en plus ne connaît pas notre pays.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y en a plus, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 3 – RELATIONS EXTERIEURES – POSTES DIPLOMATIQUES

303.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	3.845.500
303.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	2.094.100
303.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL .....	<u>116.000</u>
	<u>6.055.600</u>

**M. le Président.-** Pas d'intervention ? Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	779.000
304.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	337.100
304.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>2.098.900</u>
	<u>3.215.000</u>

**M. le Président.-** Sur le Centre de Presse, je vois plusieurs mains se lever. Le Rapporteur qui a consacré une part importante de son rapport à ce sujet demande la parole. Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Dans mon rapport, j'avais invité mes collègues à rejeter le chapitre consacré au Centre de Presse. Or, depuis, Monsieur le Ministre nous a donné une réponse que je me permets de citer en partie : « sur ce point, le Gouvernement est disposé à engager une réflexion à laquelle le Conseil National serait associé afin que la chaîne locale procède à une couverture plus large de l'actualité politique monégasque incluant, notamment, celle intéressant la vie parlementaire. Cette réflexion peut également porter sur le statut même du canal local de manière à ce que soit éventuellement établie une distinction entre son activité et celle du Centre de Presse stricto sensu en tant qu'organe de communication du Gouvernement dont la nécessité n'est pas contestée ». Il a même un peu plus loin, précisé qu'il comptait développer une réflexion au sujet d'une chaîne câblée.

Je considère que ces réponses vont dans le bon sens et aussi, je recommande à mes collègues de ne pas faire de procès d'intention et de voter le chapitre consacré au Centre de Presse. Merci.

**M. le Président.-** On va bien sûr avoir un débat complet sur ce point. Vous souhaitez intervenir tout de suite Monsieur le Ministre ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Je souhaiterais remercier le Rapporteur pour ses paroles qui reflètent fidèlement mes déclarations.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, vous avez la parole.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

J'accueille, bien entendu, très favorablement ces paroles que j'ai lues moi aussi dans le rapport du Ministre d'Etat : ça va effectivement tout à fait dans le sens que l'on souhaite, c'est-à-dire finalement être en phase avec l'intérêt que les habitants de Monaco portent à leur pays, c'est-à-dire à la vie qui se passe en Principauté. Donc, de la même manière qu'il y a des événements culturels, sportifs, humanitaires qui sont retransmis, on est effectivement aujourd'hui un petit peu pauvre en terme de vie politique ; ou, plus exactement, je dirais qu'il y a un

peu deux poids et deux mesures puisqu'il y a une large couverture en ce qui concerne le Gouvernement et une couverture beaucoup plus faible en ce qui concerne, par exemple, les conférences de presse pour le Parlement. Donc, je pense que cela va tout à fait dans le bon sens. Je dirais simplement que, comme je suis de nature pragmatique, je suis un peu gênée par le conditionnel et par l'absence de date. Donc, comme je ne veux pas non plus faire de procès d'intention et que c'est effectivement un discours que j'apprécie, je voudrais simplement rajouter que je suis tout à fait disponible et que vos dates seront les miennes, Monsieur le Ministre, pour que l'on puisse discuter concrètement dès la nouvelle année sur le sujet, pour que ces paroles se transforment en acte.

**M. le Président.-** Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, Chers Collègues, le Président du Conseil National attire régulièrement l'attention du Gouvernement sur l'absence de diffusion régulière des séances du Conseil National sur le canal local et sur la disparité qui existe entre la couverture télévisée du Conseil National et celle du Gouvernement par le Centre de Presse.

Il semble aussi que le Gouvernement ait un problème réel avec les médias, puisque, à côté du problème évoqué, le Gouvernement a fait savoir qu'il souhaiterait en outre que le Conseil National retire de la loi sur les moyens d'expression publique un amendement prohibant l'incitation à la discrimination ! Est-ce bien concevable à une époque où les discriminations sont considérées comme une atteinte manifeste aux droits de l'homme ? J'invite le Gouvernement à revoir ses positions car c'est lui qui porte la responsabilité du retard apporté au vote d'un texte demandé par le Conseil de l'Europe.

En ce qui concerne le canal local, après avoir émis une fin de non-recevoir en ce qui concerne justement l'élargissement de la couverture des activités du Conseil National et la dissociation du canal local du Centre de Presse, le Gouvernement a accepté le principe d'une réflexion sur ces deux idées au travers de la déclaration de M. le Ministre d'Etat de lundi, faisant suite à la lecture du rapport de la Commission des Finances sur le Budget Primitif 2005.

Alors que le Gouvernement lance au mois de juin un Forum International des Médias à Monaco, en présence

de la presse internationale, avec pour thème « l'impartialité dans un monde de plus en plus partisan », il est grand temps qu'il soit mis fin à la censure dont le Conseil National est victime de la part du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, je ne vous ferai pas de procès d'intention et je vous rassure, je voterai ce chapitre consacré au Centre de Presse, mais après les déclarations d'intention, nous attendons maintenant des actes !

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

La parole est à présent à Monsieur MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je pense aussi que l'intérêt des retransmissions est nettement perçu par tout le monde. L'année dernière, on a fait l'apprentissage d'un début de début et je peux vous dire, Monsieur le Ministre d'Etat, Messieurs les Conseillers, je vous trouve bien meilleurs que l'année dernière. Au niveau du dialogue, cela permet aussi d'aller beaucoup plus loin et on a vu encore vendredi dernier l'intérêt que porte la population à des sujets importants. Je pense que ça ne peut aller qu'en améliorant la qualité des débats, et on va aussi là dans une démarche de qualité, même si vendredi ou à d'autres occasions, on peut avoir certaines prises de positions qui sont très personnelles. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET. La parole est maintenant à Madame DITLOT.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je reviendrai un tout petit peu en arrière pour vous dire que M. Jacques MYARD n'est malheureusement pas marginal, puisqu'une chaîne française d'information radiophonique l'a cité à une heure de grande écoute et je cite le speaker : « Les Français résidant en Principauté seront soumis à l'impôt sur la grande fortune et le Prince Rainier s'en réjouit ». Je m'insurge contre une analyse aussi imparfaite d'un télescopage d'informations. Je tiens à préciser que c'est à la suite de la ratification du Traité 1918 que notre Prince Souverain s'exprimait en disant qu'il s'en réjouissait. Vous le voyez, nous nous devons d'être vigilants à propos de tels dérapages qui visent toujours à dégrader l'image de la Principauté à l'international.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Juste une légère mise au point, Madame, et vous savez bien sûr ce que je vais vous dire. La source est une dépêche de l'A.F.P. qui a effectivement présenté le commentaire du Prince comme visant l'affaire de l'impôt sur la fortune et non le Traité de 1918. Alors cela a été immédiatement repris par un certain nombre de radios mais tout de suite après, une mise au point a été faite par le Palais et la rectification a été reprise par la suite. Mais malheureusement, il y a eu une période pendant laquelle, à cause de cette dépêche, la présentation a été évidemment totalement, non seulement malencontreuse, mais impensable même.

**Mme Michèle DITLOT.-** Je vous remercie de cette précision, mais je n'avais pas entendu la rectification du Palais. Merci, Monsieur le Ministre.

**M. le Président.-** Puisque vous abordez l'impôt sur la fortune, je crois qu'il faut rappeler, pour que les choses soient bien claires, que nous avons pris acte de la décision du Gouvernement d'accepter cette imposition, qui frappera les Français installés après 1989 en Principauté, si ma mémoire est bonne; mais nous continuerons, comme nous l'avons fait tous ensemble lors de la réunion du Groupe d'amitié France-Monaco, il y a quelques semaines, nous continuerons au printemps, en allant à l'Assemblée Nationale à Paris, à tenter de faire comprendre une vérité à nos amis français : la taxation toujours plus grande de la communauté française de Monaco ne correspond pas, bien sûr à l'intérêt de Monaco, c'est une évidence, mais pas non plus à l'intérêt de la France.

Quand on a la possibilité de s'expliquer, nos interlocuteurs français le comprennent : si l'on continue comme cela, on n'aura bientôt plus de présence française en Principauté. Or, n'est-ce pas l'intérêt de la France, d'avoir une présence française, linguistique, culturelle, une présence économique à Monaco, à travers sa communauté, conformément à une tradition séculaire? Donc, nous ne renoncerons pas, parce que nous avons raison, à expliquer aux responsables politiques français, que cela est contraire aux intérêts des deux pays. Ça sera compliqué, ça sera long, mais nous disons la vérité et nous ne cesserons de la dire.

Je tenais à faire cette mise au point car il ne faut pas penser que cette mesure est acceptée de gaieté de cœur, loin de là, en Principauté évidemment et par le Conseil National en particulier.

Nous étions donc sur le Centre de Presse, je vois que M. Jean-Pierre LICARI, sur le Centre de Presse, a également demandé la parole.

Je vous en prie Monsieur LICARI.



**M. Jean-Pierre LICARI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être bref. S'agissant du Centre de Presse, puisqu'il s'agit de ce chapitre, entre une pratique qui perdure depuis presque 2 ans où le Conseil National est réduit à la portion congrue en matière de communication et de vagues intentions émises par Monsieur le Ministre, dans des termes qui ne contiennent aucun engagement, comme sa déclaration générale, ma raison ne balance pas. Je voterai contre ce chapitre, mais je rassure mes collègues, je ne fais pas non plus de procès d'intention, je fais un constat objectif et je pars d'une pratique qui a presque 2 ans et qui continue aujourd'hui.

**M. le Président.-** Cela m'amène, Monsieur le Ministre, à vous poser deux questions précises; le Rapporteur a bien traduit le sentiment du Conseil National en disant que nous avons beaucoup apprécié cette déclaration de principe, mais il y a deux engagements dans votre déclaration sur lesquels je souhaiterais que vous nous apportiez des précisions.

Vous nous dites donc que vous êtes d'accord pour associer le Conseil National à une réflexion avec le Gouvernement, permettant, je vous cite « une couverture plus large de l'actualité politique monégasque qui inclurait, notamment, celle intéressant la vie parlementaire ». Donc, très concrètement, quand pourra-t-on se rencontrer, comment voyez-vous cette première rencontre et dans quel délai peut-on espérer qu'elle aboutisse? Est-ce que vous avez un objectif de délai?

Et ensuite si vous le permettez, c'est lié, c'est ma deuxième question : il y a un autre engagement de principe qui est très important, parce que c'est la première fois, depuis 15 ans et la création du Canal local, qu'il est pris par un Ministre d'Etat. S.E. M. Patrick LECLERCO a admis l'idée qui est essentielle, qui est une évidence pour le Conseil National et que je soutiens depuis 15 ans, d'avoir un canal local de télévision indépendant du Centre de Presse, qui est un service de fonctionnaires, au service, par définition, du Gouvernement. C'est une évidence parce qu'il n'y a pas de pays moderne, où une télévision soit sous le contrôle et la direction de fonctionnaires du Gouvernement.

C'est une énorme avancée de principe. Alors, ma deuxième question est, en imaginant que ce sera plus compliqué que pour la première, Monsieur le Ministre : quand pourrons-nous nous rencontrer, comme vous l'avez proposé dans votre déclaration, pour discuter de cette mise en place progressive d'un canal local de télévision indépendant, assurant une couverture impartiale et complète de l'information en Principauté?

**M. le Ministre d'Etat.-** Je crois que, d'abord, les deux aspects que vous avez dissociés – tout en disant qu'il y avait un lien direct – sont à traiter ensemble : cela fait partie de la même réflexion et cette réflexion, nous pensons l'engager au début de l'année prochaine. Ce que nous voulons recueillir avant, c'est peut-être un certain nombre d'éléments et notamment des contributions de professionnels, qu'ils nous donnent leur avis sur la manière dont peut se monter, notamment, une chaîne qui ait son autonomie mais qui soit en même temps une chaîne conforme à une certaine tradition; il ne s'agit pas de laisser cette chaîne totalement la bride sur le cou, je dirai, et sans relation directe avec l'état d'esprit général du pays où les gens ont été habitués quand même à voir quelque chose rapporter des événements qui, aux yeux de professionnels journalistes, peuvent paraître mineurs, mais qui, pour l'opinion, sont importants. Donc il y a toute une réflexion à mener et lorsque nous aurons rassemblé les éléments, je pense dans le courant du premier trimestre, nous devrions pouvoir nous voir.

**M. le Président.-** Donc on pourra aborder les deux sujets en même temps?

**M. le Ministre d'Etat.-** Je pense qu'ils sont à aborder en même temps.

**M. le Président.-** Vous nous dites donc, avant la fin du premier trimestre 2005. Nous en prenons acte.

Y a-t-il d'autres interventions sur le Centre de Presse?  
Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Au-delà de notre propre passage à la télé auquel j'adhère – je rassure tout le monde, puisque c'est dans l'air du temps, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis – je crois qu'il y a un problème un peu plus vague, qui est que nous ne sommes pas des professionnels et le Gouvernement n'est pas un professionnel de la communication. Monsieur le Ministre vous êtes un excellent diplomate, nous le savons tous et nous le vérifions à chaque minute dans cette enceinte. *Je voulais simplement dire à ce titre que je ne serais pas opposée, je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues, à ce que le Gouvernement ou les Conseillers ou le Ministre lui-même dispose d'un attaché de presse en son cabinet, comme, aujourd'hui, c'est quelque part le cas du Conseil National avec le Cabinet du Président qui a un attaché de presse à disposition.* Vous avez le Centre de Presse, ce n'est pas la même chose, il faut quelqu'un sur place. Je pense que ça pourrait aider dans la rapidité de la

communication et de l'information à vendre Monaco – passez-moi l'expression sur le terme vendre – à vendre Monaco de manière plus efficace et à éviter – je rebondis sur ce qu'a dit tout à l'heure Mme DITLOT – peut-être les couacs d'information qui peuvent laisser de toute façon un goût amer. Parce que, lorsqu'on les a entendus une fois, on a beau démentir, après il reste toujours le souvenir de la mauvaise information.

**M. le Ministre d'Etat.-** Bien sûr, je prends note de votre observation; mais c'est tout de même le rôle du Directeur du Centre de Presse, avec lequel nous avons un contact constant. Et pour ce qui concerne les couacs, justement là, il s'est agi d'une affaire qui a été gérée par le bureau de Presse du Palais, c'est-à-dire par l'équivalent, si je puis dire, d'un attaché de presse auprès du Prince. Mais qui a été rectifié par la suite si vous

voulez, le couac n'était pas de sa responsabilité. Ça a été la manière dont ça a été interprété par un journaliste de l'A.F.P. qui a lu un peu hâtivement ou peut-être avec un petit peu de malveillance ce qui a été dit.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a plus d'intervention sur le Centre de Presse, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Deux avis contraires.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté;  
MM. Jean-Pierre LICARI et  
Jacques RIT votent contre).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 5 – DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	299.000
305.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	195.200
305.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>405.200</u>
	<u>899.400</u>

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET, je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais avoir une précision. Au primitif 2004, il y avait en frais de personnel 439.000 € ; il n'y en a plus que 299.000 €. Rassurez-moi : est-ce dû à la séparation des deux Services?

**M. le Ministre d'Etat.-** Bien entendu Monsieur le Conseiller, bien entendu.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 6 – CONTROLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	681.000
306.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>6.200</u>
	<u>687.200</u>

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 7 – FONCTION PUBLIQUE – DIRECTION

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.654.000
307.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	487.500
307.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	27.000
307.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL .....	2.500
	<u>2.171.000</u>

**M. le Président.-** Plusieurs élus demandent la parole. Nous écoutons d'abord Madame BOCCONE-PAGÈS, la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention qui vient dans ce chapitre, puisque je vais parler des aides-maternelles, qui sont directement dépendantes de la Fonction Publique, bien que cette intervention s'adresse plutôt à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

Monsieur le Conseiller, quelle ne fut pas ma surprise lorsque vous nous apprenez, en séance privée, que vous n'êtes pas informé d'un problème qui touche les aides-maternelles parmi lesquelles de nombreuses Monégasques! Pourtant ce Département est sous votre responsabilité?

Je ferai un rappel des faits :

- Septembre 2004, les états de service des aides-maternelles reflètent un surcroît d'heures équivalentes à 5 heures de plus par semaine;
- Réaction immédiate et coordination des intéressées;
- Ces dernières informent leurs chefs d'établissement respectifs de leur mécontentement;
- La Direction de l'Education Nationale vous adresse, dans la hâte, en novembre, un document que vous êtes censé étudier pour avis alors même qu'il est déjà appliqué; c'est le fameux « Règlement Intérieur ».

Or, Monsieur le Conseiller, le mot « règlement » a une signification particulière en Principauté : il doit être approuvé soit par le biais d'une ordonnance souveraine, soit par un arrêté ministériel. En l'espèce, ce n'est absolument pas le cas puisque vous n'étiez pas averti alors même qu'il était déjà appliqué.

Il est important de souligner, qu'à ce jour, nous ne sommes toujours pas rendus destinataires dudit règlement malgré un courrier que je vous ai adressé aussitôt que votre Département m'en a informé; le 7 décembre 2004 plus exactement.

Alors, où en est notre beau principe – concertation et dialogue – eu égard du rapport du Ministre d'Etat ?

Les aides-maternelles, vous vous en doutez bien, sont indispensables pour le bien-être de nos enfants. Le malaise que connaît actuellement cette profession, est inadmissible. Et là, n'hésitons pas à parler d'écœurement, d'absence de considération, de démotivation, de lassitude.

Il faut que vous réagissiez.

Monsieur le Conseiller, je vous recommande, avant d'arriver à un point de non-retour, d'organiser dès la rentrée de janvier une concertation générale. Un véritable statut, établi dans le dialogue et le consensus définissant non seulement le rôle mais aussi les devoirs, les obligations et les droits de ce personnel.

Une étude collégiale et approfondie de ce règlement intérieur mérite d'être engagée notamment autour de 4 points essentiels :

- Les aides-maternelles reconnaissent, à l'unanimité, l'intérêt de l'emploi mais estiment que leur profession n'est pas suffisamment considérée;
- Le nombre d'heures hebdomadaires qui leur est imposé aujourd'hui est de 37 heures 30 alors qu'un courrier de M. VATRICAN, mentionne au 1<sup>er</sup> octobre 1991, 32 heures ;
- Les grilles indiciaires; je vous rappelle que ce personnel est en catégorie D, vous vous doutez du salaire qu'il peut avoir, c'est inadmissible au jour d'aujourd'hui compte tenu de leur importance au niveau des établissements scolaires;
- Le Comité d'Education Nationale a pour but d'étudier de tels règlements, de tels statuts. Monsieur le Conseiller, il doit se réunir deux fois par an. Or, au jour d'aujourd'hui, il ne se réunit qu'une fois par an, la dernière fois sur notre insistance et sur un courrier personnel en tant que Présidente de la Commission, sinon ce comité ne se serait pas réuni.

Je vous demande, Monsieur le Conseiller, ce soir, si oui ou non, en janvier, une coordination générale pourra avoir lieu avec ce personnel, pour le bien de nos enfants, compte tenu de leur importance en Principauté. Merci.

Merci, Monsieur le Président, pour le petit plus de temps supplémentaire accordé.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES reconnaîtra que cette intervention n'est pas une surprise pour lui, puisque Mme BOCONE-PAGÈS a eu la courtoisie de la faire en privé et nous avons été là pour la soutenir, pour dire que les changements ne peuvent pas se décider sans concertation. La concertation, par définition, doit être préalable et non pas postérieure à des changements.

Monsieur le Conseiller, nous allons peut-être vous donner la parole, à moins que sur le même sujet, d'autres élus souhaitent intervenir. Vous avez des interventions sur ce sujet ?

Monsieur CELLARIO, vous avez la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je partage évidemment ce que vient de dire Mme BOCONE-PAGÈS, en ce qui concerne les aides-maternelles. Donc, je ne ferai que vous poser un certain nombre de questions.

La première : depuis de nombreuses années, elles travaillaient 32 heures. Subitement, il y a quelques mois, on s'est rendu compte qu'elles devaient faire 37 heures 30. Pourquoi ?

Deuxièmement, ce personnel relève effectivement de la Fonction Publique, il est en catégorie D. Pourquoi la Direction de la Fonction Publique n'a-t-elle pas participé à la discussion concernant le Règlement intérieur. En fait, pourquoi n'a-t-elle pas été saisie de ce problème ?

Troisièmement, votre Département gère l'Education Nationale. Pourquoi n'a-t-il pas été prévenu de la mesure qui a été mise en place et appliquée brutalement à la rentrée 2004-2005 ?

Je voudrais vous dire, Monsieur le Conseiller, la chose suivante : si vous considérez que ce personnel qui a travaillé pendant des années 32 heures doit travailler, à l'heure actuelle, 37 heures 30, je pense que la meilleure chose à faire est de suspendre ces mesures et de les appliquer l'année prochaine après discussion avec les Services concernés. Vous montrez que l'Etat prend en compte un règlement et l'applique. Ce qui s'est passé jusqu'à maintenant est proprement scandaleux, parce que vous avez appliqué une mesure unilatéralement sans règlement et concertation.

Ce que j'attends du Gouvernement ce soir, c'est qu'il suspende cette mesure, qu'il fasse un nouveau règlement, le fasse signer et approuver par l'ensemble du personnel concerné et qu'il l'applique à la rentrée 2005-2006.

J'attends de vous des éclaircissements à ce sujet.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur ROBILLON sur les aides-maternelles, je vous en prie.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, c'est le même sujet qui m'intéresse. J'attire votre attention sur ce problème aigu qui mécontente – et je pense que le mot est faible la représentation des aides-maternelles, ici ce soir, en est quand même une démonstration – une catégorie d'employés de l'Education Nationale.

Le problème a déjà été soulevé lors des séances privées, mais aucune position officielle n'a été donnée depuis.

Les aides-maternelles bénéficiaient d'horaires particuliers, soit 32 heures hebdomadaires, depuis plusieurs années, probablement 1978 mais au moins depuis 1991, à cette époque une circulaire du Directeur de l'Education Nationale avait entériné cet état de fait. Ces horaires prennent en compte la pénibilité du travail avec de jeunes enfants.

Or, sans concertation et donc brutalement à la rentrée scolaire 2004-2005, on a annoncé à ces personnels que leur service passait à 37 heures 30, avec de nouvelles obligations donc d'horaire mais aussi de participation aux activités d'encadrement pendant les vacances scolaires.

Le Gouvernement Princier doit intégrer le fait que cinquante personnes, qui s'occupent de nos enfants pour seconder les maîtres dans le primaire, sont choquées par l'attitude brutale de leur hiérarchie.

Cinquante femmes qui ont un travail pénible ne comprennent pas pourquoi, sans aucune concertation, on leur demande de travailler différemment, de travailler plus longtemps alors que jusqu'à présent tout se passait normalement.

Cinquante fonctionnaires monégasques demandent une seule chose, pour l'instant, le retour au *statu quo ante*, le retour à leurs services habituels depuis 15 à 20 ans.

Vous ne pouvez rester sourds à leur appel !

Il en va de la sécurité et du confort de nos enfants, les plus jeunes et donc les plus fragiles.

Personne n'a intérêt à ce que cette incompréhension dérape vers un conflit plus dur et surtout pas nos enfants.

Nous vous demandons donc de rétablir le *statu quo* dès le retour des vacances de Noël.

Ensuite, si le Gouvernement souhaite aménager et modifier les services de ces fonctionnaires, il faudra bien



sûr engager des discussions avec ces personnels. Ce sera nécessaire à mon sens, également pour préciser les droits et les devoirs de ceux-ci. En particulier, les problèmes de responsabilité lors des surveillances qui leur sont confiées en l'absence des instituteurs ou des personnels d'encadrement, surveillance des pauses-repas, des cours de récréations, leur participation aux activités d'éducation ou d'éveil pour lesquelles ils n'ont pas de formation spécifique ou de rôle défini.

La définition d'une charte, d'un statut, d'une répartition des rôles, d'un règlement intérieur, peu importe le terme, est nécessaire.

L'éducation et la surveillance de nos enfants ne doivent pas pâtir de décisions brutales imposées à certains fonctionnaires.

Le respect de toutes les catégories de fonctionnaires s'impose. Ce, d'autant plus que ceux concernés par mon intervention sont dans les catégories aux plus bas salaires et avec les possibilités de progression les plus faibles.

En résumé, je souhaite que le Gouvernement prenne position ce soir pour rétablir le *statu quo* d'avant la rentrée 2004-2005 et s'engage, dans l'année qui vient, à fixer les règles de cette profession en concertation avec ces personnels. Merci.

(*Applaudissements*).

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses veut s'exprimer sur ce sujet.

**M. Alexandre BORDERO.-** Je n'avais pas préparé d'intervention puisque je savais que Mme BOCCONE-PAGÈS allait intervenir sur ce sujet, mais ce qui me fait réagir c'est la réaction de M. DESLANDES lorsqu'on lui cite une circulaire d'un Directeur de l'Administration et qu'il nous répond : « ça n'engage que lui » ! Alors, permettez-moi d'être étonné parce que, lorsqu'on a une circulaire diffusée dans l'Administration, signée par un haut fonctionnaire, qui engage-t-elle ? Est-ce que ça engage le Gouvernement ? Est-ce que ça engage le fonctionnaire ? La question semble posée et il semblerait qu'il y ait un problème à ce niveau-là.

Je crois que le problème est plus général : on parle des aides-maternelles, mais on peut parler aussi d'autres sujets. C'est ce problème de règlement, circulaire, note : tout cela est très mal défini, on ne sait pas trop qui les rédige, dans quelles conditions, qui s'engage justement... Et je pense que sur les grands sujets, il faudrait remettre à plat beaucoup de choses dans l'Administration et, notamment, passer par des textes simples et définis, j'entends par là, la loi, l'arrêté ministériel et

l'Ordonnance Souveraine. La loi, on sait qui ça engage, l'Arrêté Ministériel, *a priori* devrait engager le Ministre et l'Ordonnance Souveraine, elle a aussi un qualificatif et on sait qui elle engage.

Je pense que la Direction de l'Education Nationale, une fois de plus dirons-nous, a fait une erreur et je pense que les erreurs ça se corrige : il faut revenir, comme l'ont demandé M. Jean-François ROBILLON et Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, à la situation de la rentrée précédente et puis remettre à plat. Les aides-maternelles méritent un statut et méritent un règlement, autre qu'une simple note de service qui n'engage qu'un Directeur de la Fonction Publique, qui n'est d'ailleurs plus en fonction depuis longtemps. Mettons à plat un texte, un texte bien défini, un Arrêté Ministériel, voire une loi ; après tout, les fonctionnaires ont une loi comme statut, pourquoi les aides-maternelles n'en auraient pas ? Faisons une loi, je pense qu'en six mois, on peut la faire, la voter au mois de juin et ensuite on aura un statut clair, net et précis et les personnels seront informés avant l'application.

**M. le Président.-** Merci Monsieur BORDERO.

Monsieur Thomas GIACCARDI, je vous en prie.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Pour répondre à mon collègue, une circulaire qui est prise par un Chef de Service, qui ensuite est appliquée par le Gouvernement, engage le Gouvernement.

**M. le Président.-** On va écouter, si vous le voulez bien, Monsieur DESLANDES, Conseiller pour l'Intérieur.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je regrette qu'il n'y ait pas eu concertation dès la rentrée au moment où on a modifié le temps de service des aides-maternelles.

Les aides-maternelles sont des fonctionnaires de l'Etat de catégorie D, ceci a été rapporté, donc qui normalement de par leurs fonctions de fonctionnaires travaillent 37 heures 30 par semaine et avec 5 semaines de congés payés.

En fait, elles bénéficient de l'ensemble des vacances scolaires et elles continueront à bénéficier des vacances scolaires. Ce qui a été tenté par la Direction de l'Education Nationale, c'est dans le cadre d'un règlement intérieur ; pourquoi un règlement intérieur ? Parce qu'on ne peut pas faire un statut particulier, c'est le statut de la Fonction Publique qui s'applique. Faire un règlement intérieur dans lequel on précise le rôle et les responsabilités de chacun. J'ai demandé à chaque Chef



d'Etablissement de recevoir les aides-maternelles afin d'entamer cette discussion sur la base d'un document, qui, j'espère, leur a été remis.

*(Les aides-maternelles présentes interviennent en informant M. DESLANDES qu'aucun document ne leur a été remis).*

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je veillerai à ce que ce document vous soit transmis. On ne négociera pas aujourd'hui.

*(Brouhaha).*

**M. le Président.-** Je vous demande d'écouter Monsieur DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** J'ai demandé à tous les Chefs d'Etablissements, dans l'enseignement pré-élémentaire, de recevoir les aides-maternelles et de discuter avec elles sur la base d'un document. Il est toujours difficile de discuter lorsque l'on n'a pas un document sur la table.

J'attends après la remontée de cette première concertation, ce qui n'empêche pas, en ce qui me concerne, de recevoir les aides-maternelles pour autant qu'elles me le demandent, alors que jusqu'ici je n'ai jamais été sollicité pour une entrevue. Alors, maintenant je comprends très bien que passer de 32 heures à 37 heures 30, c'est-à-dire travailler une heure de plus par jour, puisse poser problème à des personnes qui s'étaient organisées différemment. Mais je crois qu'il est important que l'on en discute parce que si ça améliore – parce que, à mon avis ça ne peut pas détériorer – si ça améliore le fonctionnement de l'école, pourquoi s'en priver.

Alors aujourd'hui, je ne vais pas m'engager devant les aides-maternelles, car ce n'est pas le lieu; la seule chose que je répète c'est que je veillerai effectivement à ce que cet entretien entre les Directeurs d'Etablissements et elles fonctionne, que les différentes remarques viennent jusqu'à moi et si elles le souhaitent, à la rentrée, je suis tout à fait prêt à en discuter avec elles. Ce que je souhaite c'est que les écoles maternelles fonctionnent bien.

**M. le Président.-** Vous êtes plusieurs à vouloir reprendre la parole. D'abord ceux qui ne l'ont pas encore prise. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

En marge de cette discussion, je demanderai à Monsieur le Ministre à qui nous pouvons faire confiance, en ces temps de remaniements, si les membres actuels du Gouvernement ne parlent qu'en leur nom ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Je crois que la réponse est tout à fait simple, c'est selon l'importance du texte que le signataire sera le Ministre d'Etat, un Conseiller de Gouvernement, un Directeur ou un Chef de Service. Mais chaque texte engage bien évidemment tout le Gouvernement et l'Administration, mais dans un secteur de plus en plus réduit au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie, la personne ne pouvant arrêter les choses sur instruction de ses supérieurs que pour le secteur dans lequel elle évolue. Voilà, mais bien sûr, on ne peut pas dire qu'un texte signé par un fonctionnaire n'engage que le fonctionnaire.

**M. le Président.-** Merci. Moi je voudrais juste souligner, à ce stade du débat, que M. le Conseiller pour l'Intérieur recevra une délégation des aides-maternelles qui le souhaiteraient, dès la rentrée. Je vais passer la parole, oui, Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je voudrais préciser, sans polémiquer, parce que je crois qu'il est intéressant que l'on puisse se concerter avec les aides-maternelles et dès qu'elles le voudront, je suis prêt à les recevoir après l'exercice de concertation que je souhaite, c'est-à-dire établissement par établissement. Pour revenir à une circulaire et répondre à M. SPILLOTIS-SAQUET, la circulaire de l'Education Nationale peut être transformée par un autre Directeur de l'Education Nationale.

**M. le Président.-** Donc, vous établissez clairement le niveau de responsabilité au Directeur de l'Education Nationale. Alors, moi je voudrais vous dire que la règle, me semble-t-il, dans des relations humaines modernes, c'est que lorsqu'on revient sur des avantages acquis, eh bien par définition, on essaie d'expliquer les motivations qui justifient ce choix et on essaie d'apporter un certain nombre de contreparties et de compensations. Parce que, s'il était démontré qu'il fallait travailler plus, il serait normal alors, que ceux qui depuis des années ont un avantage acquis de ne pas le faire, obtiennent aussi des contreparties. Donc, sur la méthode, c'est inacceptable, nous le pensons tous, on ne peut pas revenir sur des avantages acquis sans avoir, pour le moins, expliqué, négocié et évidemment aussi apporté un certain nombre de contreparties en échange des efforts supplémentaires demandés. Sans connaître le détail de ce dossier, la façon

dont ça a été géré me semble relever d'une méthode inacceptable. Alors si vous voulez bien, je vais donner la parole à ceux qui ne l'ont pas encore eue et pour terminer, je reviendrai vers la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse. Monsieur BOISSON n'a pas encore pu s'exprimer. Je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai appris cette situation récemment, j'ai écouté jusqu'à présent; j'avais grand espoir que, ce soir, une solution très positive survienne et qu'il y ait une ouverture des discussions, mais à partir d'une solution apaisée : ce n'est pas le cas.

Alors, je crois qu'il est dénoncé ce soir, ici, la manière dont ça s'est passé; la manière, elle paraît inacceptable pour le Conseil National. Je peux comprendre M. le Conseiller qui est dans une situation très inconfortable et qui se sent difficilement en mesure, aujourd'hui, de désavouer ses Services en prenant une position différente. Mais je voudrais préciser, Monsieur le Conseiller, que ce n'est pas à l'égard des aides-maternelles que vous devez vous engager, c'est à l'égard du Conseil National ici présent. C'est nous qui vous demandons un engagement et l'engagement qui est demandé ce soir, c'est de revenir au *statu quo*, c'est-à-dire ouvrir des discussions; on vous remercie, c'est très bien parce que, élaborer un statut, il faut bien que ça passe par des discussions, il ne s'agit pas que dans trois ou six mois, il y ait à nouveau une décision arbitraire. Donc discussion oui, mais avant de commencer une discussion, on revient au point de départ, au point normal. Après, quelles que soient les raisons – qu'elles soient fondées ou pas – que vos Services ont pu élaborer, je ne suis pas là pour les juger, je ne connais pas bien le dossier, tout peu se discuter, se négocier. Ce n'est en effet pas ici que nous pouvons négocier mais c'est en tous les cas ici que l'on peut prendre une décision pour revenir à la sérénité.

Je fais appel donc encore au bon sens du Gouvernement. Il y a quelque chose qui s'est mal passé, cela peut arriver, on vous demande de revenir à une situation normale, d'entamer une discussion et ensuite au fil des négociations, vous demanderez ce que vous pensez qui est nécessaire. Mais on ne peut partir sur une base de discussion alors que l'on dit à ces gens, pour l'instant, c'est comme ça et pas autrement !

En tous les cas, je crois que le Conseil National n'est pas satisfait. J'ai tenu à intervenir, je pense que je ne suis pas le dernier et que les interventions vont être de plus en plus désagréables.

(Applaudissements).

**M. le Président.-** Je redonne à présent la parole à Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je ne suis absolument pas satisfaite de votre réponse. Bref, vous dites aux gens : « continuez à vivre comme ça, prenez votre salaire à la fin du mois, bossez comme des malades du matin au soir avec des gosses qui rentrent parfois dans les petites classes à 2 ans 1/2, qui ne sont pas toujours propres et parfois il y a des classes où plus de la moitié sont des étrangers » et vous dites à ces personnes : « continuez, bossez, devenez malades ». Parce que je ne vous raconte pas la tension nerveuse à la fin d'une journée, lorsque vous commencez le matin à 7 heures 45 et que vous terminez en garderie. Vous dites : « faisons abstraction de tout cela, bossez et puis, je vous recevrai en délégation, nous verrons bien ».

Non, Monsieur le Conseiller, moi ce que je voulais vous entendre dire ce soir, c'est effectivement : « je vous ai entendu ». La preuve, ce sont les personnes derrière nous. « J'interromps ce processus et puis on verra ce qu'il en est à la rentrée ».

Monsieur le Conseiller, je vous ai également entendu dire que, sur votre ordre, la Direction de l'Education Nationale pouvait annuler une note de service et la présenter de façon à respecter votre avis et celui des personnes concernées après les avoir entendues. Est-ce à dire que la Direction de l'Education Nationale a commis une faute? Certes, il paraît impensable que tout cela se soit fait sans que vous ayez eu à donner votre avis et encore plus sans votre accord ! Pourquoi n'est-ce pas vous le décideur, vous êtes en charge de ce Département? Vous êtes complètement effacé par rapport à la Direction de l'Education Nationale. Est-ce que les choses vont changer dans l'avenir parce que je suis persuadée que, si vous ne faites rien, le climat va se dégrader dans les semaines et les mois à venir.

(Applaudissements).

**M. le Président.-** Vous voulez réagir Monsieur le Conseiller où je continue à donner la parole aux élus? Je continue donc à donner la parole aux élus.

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, appelons un chat un chat. La Direction de l'Education Nationale a fait une erreur. Vous, vous en tant que supérieur hiérarchique, vous

devez assumer cette erreur. Dans mon esprit, du fait de l'erreur qui a été faite, vous devez, premièrement, suspendre la mesure qui a été prise, deuxièmement, vous concerter avec le personnel parce que vous estimez qu'il faut changer les horaires. N'oubliez pas que ce personnel dépend de la Fonction Publique. Vous avez quelques mois devant vous pour mettre tout cela au point et appliquer ce nouveau règlement pour la rentrée 2005. Mais dans mon esprit, il y a une erreur qui a été faite et il faut l'assumer et pour l'assumer, il faut reporter la mesure. Je ne vois pas d'autre solution. Dans vos Services, si le personnel fait une erreur, vous le sanctionnez. Donc ce soir, j'attends du Gouvernement qu'il assume cette erreur. Vous reportez la décision, vous concertez pendant six mois, vous faites un règlement et à la rentrée 2005, tout rentrera dans l'ordre.

(Applaudissements).

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON a demandé la parole à nouveau.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Je ne vais pas refaire mon intervention de tout à l'heure, mais je voulais m'adresser à nouveau à Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur. Je crois que tous les collègues ont fait la même remarque, je pense que la réduction du temps était accordée essentiellement sur la pénibilité du travail qui est manifeste. Sans aucune discussion possible à mon sens et au sens de nos collègues et pour avoir discuté avec des aides-maternelles et avoir vu ce qu'elles font comme travail, je pense que la pénibilité de ce travail est indiscutable.

Nous vous demandons ce soir, Monsieur le Conseiller, de retourner au *statu quo ante* et d'engager les négociations, c'est aussi simple que ça.

**M. le Président.-** Nous sommes mal partis parce que nous assistons à un dialogue de sourd. Nous voulons qu'une discussion démarre avant que les mesures ne soient appliquées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et le Gouvernement ne veut pas décider sur le siège, bien que nous l'ayons déjà prévenu en séance privée. Je me tourne vers le Chef du Gouvernement, Monsieur le Ministre d'Etat, et je lui dis : vous entendez ce soir combien ce sujet est sensible pour les membres du Conseil National. Je vous demande de prendre deux jours de recul, nous reprendrons les débats vendredi et ce que je vous demande, Monsieur le Ministre, c'est de revenir vendredi avec une proposition constructive qui nous permettra de reprendre les débats dans un bon climat entre le Conseil National et le Gouvernement. Le Gouvernement, d'après ce que je vois, n'a pas l'intention de se déjuger

« à chaud », il veut un peu de temps; moi je vous demande vendredi, à la reprise des débats, de nous faire une déclaration et de nous indiquer donc si vous avez entendu cette demande de dialogue et de concertation préalable à la décision que vous fait ce soir le Conseil National.

Nous allons écouter si vous le voulez bien, d'abord, Monsieur le Ministre et si d'autres élus veulent encore s'exprimer après, je leur donnerai la parole.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je veux simplement dire, Monsieur le Président, que je trouve que votre proposition est tout à fait sage et raisonnable et je suis prêt à la retenir.

**M. le Président.-** Elle est par contre bien claire : nous attendons de vous que vous reveniez avec des décisions positives et constructives dans le sens du respect de la concertation et du dialogue. Merci d'accepter de nous donner votre position vendredi.

Y a-t-il des élus qui souhaitent encore s'exprimer? Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.-** Je voudrais, si vous me le permettez, apporter mon modeste témoignage. J'ai la chance d'avoir des petits-enfants, il m'arrive assez souvent lorsque je souhaite les voir, d'aller les chercher à la sortie de l'école et ce que j'ai entendu ce soir, eh bien reflète tout à fait ce que j'entends sur la porte de l'institution que fréquentent mes petits-enfants.

Je vous remercie donc d'être intervenu sur ce chapitre, il est grand temps, qu'effectivement, nous fassions quelque chose.

(Applaudissements).

**M. le Président.-** Monsieur le Rapporteur, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** J'ai été en partie rassuré en entendant Monsieur le Ministre qui parlait quand même de continuité de l'Etat, parce que j'ai cru avoir peur. Heureusement, Monsieur le Ministre vous êtes là pour rétablir les choses dans le droit chemin, parce que là ça faisait vraiment « tache ».

Je comprends tout à fait, Monsieur le Conseiller, que vous ne puissiez pas ou que vous ne vouliez pas désavouer qui que ce soit, mais en agissant de la sorte, vous désavouez celui qui était là avant et qui avait pris les décisions précédentes. Alors, comme vous dites que la

circulaire d'un Directeur peut être changée par un autre Directeur, rassurez-moi, ça peut également être changé par la décision d'un Conseiller? Donc nous sommes bien d'accord, je vous attends vendredi.

*(Applaudissements).*

**M. le Président.-** Voilà, nous attendons tous du positif pour vendredi. Maintenant je vous propose de passer à d'autres sujets, d'abord sur ce chapitre s'il y en a? Monsieur BLANCHY, demande la parole.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Je souscris à l'inquiétude de mes collègues, qui vient d'être évoquée : bien entendu, ça paraît scandaleux.

Maintenant, je voudrai parler de la situation de certains agents ou suppléants des Services de l'Administration.

J'aimerais vous rapporter l'incertitude angoissante dans laquelle sont placées des personnes qui se retrouvent à la fin de leur contrat à durée déterminée, dépourvues de toute information provenant de l'Administration, en ce qui concerne leur avenir.

Cette insouciance, prise pour de la légèreté de la part de l'Administration est très mal vécue par certains ou certaines, en particulier les personnes ayant charge de famille. Un minimum d'attention, d'humanité serait de les informer en temps voulu, au moins un mois avant la fin du contrat.

J'en connais même qui se voient travailler, contrat terminé, sans savoir si celui-ci est renouvelé. D'autant plus que ces personnes ne semblent pas pouvoir bénéficier d'indemnités de chômage en cas de non-renouvellement de leur contrat.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre d'Etat.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, je comprends bien, Monsieur BLANCHY, la préoccupation que vous pouvez avoir à l'égard de telles situations; sur le plan général, nous pourrions examiner cette question dans le cadre de la Commission mixte de la Fonction Publique, dès la prochaine réunion, mais lorsqu'il s'agit de cas précis, individuels, je vous rappelle qu'il y a auprès de moi, une personne qui est précisément qualifiée pour examiner ces situations, recevoir les personnes et rechercher des solutions avec elles, en dehors de la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines elle-même, une personne chargée des recours, Mme ALBERTINI.

**M. le Président.-** Merci Monsieur le Ministre. Madame FAUTRIER, vous confirmez votre demande de parole? Oui, alors nous vous écoutons.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Juste pour appuyer ce que vient de dire M. BLANCHY : il est vrai que c'est une situation qui dure maintenant depuis plusieurs années et bon nombre de personnes travaillent – je n'ai pas de statistiques ni de chiffres en tête malheureusement – mais j'en connais beaucoup qui travaillent dans la Fonction Publique et qui n'ont, encore aujourd'hui, aucun statut. Ils étaient avant sous contrat, les contrats ont cessé d'être renouvelés et ils sont toujours là, tous les matins à leur poste. Donc il faut vraiment que cette situation cesse.

**M. le Président.-** Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais aussi ajouter que, de même, le fait d'avoir effectué des suppléances, devrait être compté dans le système de la succession des contrats, vous savez le système d'un an, ensuite deux ans, et puis trois ans, qui permet de déboucher sur un pseudo-contrat à durée indéterminée. Or les suppléances, apparemment, ne sont pas prises en compte ou alors je me trompe.

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour rassurer un peu tout le monde sur ces contractuels dont l'Administration a absolument besoin puisqu'ils représentent la moitié des effectifs de notre Fonction Publique, il faut savoir que nous avons eu deux réunions de la Commission de la Fonction Publique en début d'année et ensuite au mois de juin, au cours desquelles un certain nombre de discussions s'étaient engagées à propos de ces personnels. Il est vrai que nous vivions depuis quelques années dans une situation bloquée puisque, effectivement, comme l'a rappelé Mme FAUTRIER, au bout de 6 ans, beaucoup de ces contractuels se retrouvaient sans contrat et travaillaient sans contrat pour la Fonction Publique, ce qui faisait qu'ils devenaient en quelque sorte des intouchables : parce qu'en cas de conflit, ils ont la faculté de saisir le Tribunal Suprême et on ne connaît pas la réaction du Tribunal Suprême face à cette situation que l'on pourrait qualifier de non droit ou absence de droit.

Je pense que les dernières discussions ont été constructives avec les représentants du Gouvernement,



puisqu'on se dirigerait vers un statut particulier pour ces personnels qui ne seraient pas fonctionnaires, puisque la qualité de titulaire fonctionnaire serait exclusivement réservée aux Monégasques, mais qui auraient un statut particulier, nom de code : « auxiliaire », mais on peut trouver un autre nom. Ces personnels se retrouveraient donc avec un statut, avec des indemnités et toute une procédure en cas de non renouvellement ou de rupture du contrat ; c'est ce à quoi on est en train de travailler. Je sais par quelques indiscretions et quelques conversations d'ordre privé qu'effectivement, le Gouvernement est pratiquement au point sur des propositions pour ces personnels et je pense donc que l'on va réunir le Groupe mixte d'études de la Fonction Publique en janvier ou février, et à ce moment-là, on y verra beaucoup plus clair. Parce qu'on peut en parler beaucoup de manière générale mais je pense que maintenant il faut entrer dans le détail de ce statut, des droits et des devoirs de ces agents. D'une manière générale, puisqu'on en vient à parler du groupe de la Fonction Publique et suite au débat qu'il y a eu sur les aides-maternelles, je souhaiterais que toutes les personnes travaillant pour l'Etat, à quelque titre que se soit, entrent dans un cadre juridique précis, connu et dont le Gouvernement assume la responsabilité – le Gouvernement tout entier – et qu'on enlève le plus possible du règlement, de la note, de la circulaire, toute une foule de choses qui sont prises par ces textes et qui n'ont pratiquement aucune valeur légale.

Je pense qu'il faut légiférer de plus en plus et mettre dans des textes connus et publiés au Journal Officiel, donc consultable par tout un chacun, toutes les dispositions qui concernent tous les personnels qui travaillent pour l'Etat monégasque.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BORDERO.

Qui demande la parole, sur ce chapitre ? Je vais donner la parole à Monsieur MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Depuis notre élection, on a tous conscience que l'appareil de l'Etat fonctionne selon un système qui n'est peut être plus vraiment adapté. On ne peut pas déléguer sans contrôler ce que l'on délègue. On a l'impression souvent que les informations ne remontent pas jusqu'aux Conseillers ou aux Chefs de Service. Je prendrai un exemple avec une autre de mes casquettes : nous avons signalé, en l'an 2000, un dysfonctionnement au Service des Prestations Médicales de l'Etat, nous l'avons re-signalé cet été, nous le re-signalons mais chaque fois, on a l'impression que nous ne sommes pas capables de gérer et de régler les problèmes. Le problème des aides-maternelles, il est évident que ça allait créer quelque chose, les gens ne vont pas accepter sans réagir. Et

chaque fois qu'on monte au niveau supérieur, qu'on va dire en tant que bon citoyen : « vous avez un dysfonctionnement là », on s'entend dire : « mais il fallait le signaler ! » même si on l'a déjà signalé et que rien n'a été réglé depuis 4 ou 5 ans... J'encourage le Gouvernement à cette réflexion au moment de son élargissement pour que les informations circulent de manière verticale et horizontale ; il faut peut-être faire de la formation pour des Chefs de Service qui n'ont pas l'habitude de travailler avec ces méthodes, etc... Je pense que l'on pourrait éviter beaucoup de problèmes, on pourrait anticiper beaucoup de choses si on prenait au moins en compte l'avis des gens compétents et l'avis des gens concernés.

J'encourage le Gouvernement à apprendre, comme le disait Mme PASQUIER-CIULLA, en communication extérieure, mais aussi, moi je dirai, en communication intérieure.

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rebondir sur l'intervention de M. BORDERO et l'en remercier parce que, nous sommes là pour légiférer effectivement et je crois que l'on manque de textes. Si on avait des textes, on n'en serait pas là, il n'y aurait pas de situations telles que vous les avez décrites. Je crois qu'on est beaucoup plus nous, Assemblée Parlementaire, là pour légiférer et donc je rejoins tout à fait l'intervention de M. BORDERO pour vous demander de faire un texte qui permette que tous les cas, toutes les personnes qui sont liées de près ou de loin, directement, indirectement, à durée indéterminée ou pas avec la Fonction Publique, dépendent de quelque chose d'officiel, d'écrit, et si possible de juste. *Ceci dit, nous sommes là pour légiférer mais je ne pense pas que nous soyons là pour nous substituer à un éventuel pouvoir disciplinaire de l'Etat et je suis très choquée lorsque j'entends dire qu'il faut sanctionner telle ou telle personne, parce que ce n'est pas notre rôle, à nous Parlementaires, de demander la sanction d'un fonctionnaire au Gouvernement.* En revanche, celui de suggérer de légiférer, de prendre des textes et de prendre des mesures, tout à fait.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS a demandé la parole.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.



C'est un sujet qui a été abordé dernièrement lors du Comité consultatif de la Fonction Publique. Monsieur le Conseiller, vous nous avez fait parvenir un relevé de conclusions d'une première Commission mixte éducative franco-monégasque, le jeudi 4 mars. Je vous rappelle le sujet présenté lors de cette réunion : il s'agissait d'évoquer le problème des détachés français en Principauté. Est-ce que depuis ce relevé de conclusions, qui n'aboutit à rien de précis et de définitif, les choses ont enfin abouti, y-a-t-il une règle qui a été édictée pour le personnel français détaché en Principauté? De plus, concernant ce même personnel, nous avons discuté de leur déroulement de carrière? Ont-ils à présent un déroulement de carrière normal comme cela est précisé ici, à la page 3, ou ont-ils toujours un déroulement de carrière au grand choix, alors que le personnel monégasque a un déroulement de carrière soit l'ancienneté, soit au petit ou au grand choix selon le bon vouloir de leur chef d'établissement?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il était convenu avec le Ministère de l'Education Nationale français qui en a confirmé une partie par lettre récente – et ces discussions reprendront le 20 janvier prochain à l'occasion de la future réunion de la Commission mixte franco-monégasque d'Education Nationale – que, à partir de cette rentrée les personnels français détachés, l'étaient pour 2 fois 3 ans et que les personnels qui étaient déjà détachés avant cette rentrée, pouvaient poursuivre leur carrière à Monaco, jusqu'à la fin de leur carrière; sauf, bien sûr, s'ils demandent à rentrer en France, ce qui suppose effectivement que tous les 3 ans – je ne sais pas combien de temps ils sont détachés – ils demandent à être renouvelés. Mais le Ministère de l'Education Nationale, avec qui j'avais négocié la question, avait accepté que le personnel déjà en place au moment où les mesures entrent en vigueur, ne soit pas concerné par cette mesure.

Maintenant, j'avais demandé au Ministère de l'Education Nationale, que le statut des professeurs français à Monaco ne soit pas celui des fonctionnaires français dans les pays lointains, mais soit le statut normal. Il m'avait été répondu oui; maintenant si le Ministère de l'Education Nationale ne fait pas ce qu'il a dit qu'il ferait, je vérifierai en janvier, parce que le 20 janvier la Commission se réunit à nouveau.

**M. le Président.-** Vous terminez Madame BOCCONE-PAGÈS, et ensuite je donnerai la parole à M. LICARI.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Conseiller : est-ce à dire que le personnel qui est engagé depuis cette année aura un avancement normal comme le personnel monégasque et, si j'ai bien compris ce que vous venez de dire, Monsieur le Conseiller, que le personnel qui a été engagé depuis de nombreuses années en Principauté – personnel français détaché en Principauté – continue, lui, d'avancer à titre exceptionnel au grand choix, chaque année? Ou est-il réduit à la même mesure? C'est là ce que je n'ai pas compris.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Normalement, non. Le personnel français détaché ne relève plus de cette particularité qui voulait que Monaco soit traité comme un lycée français à Buenos Aires ou en Arabie, donc ce n'est pas le cas. Donc le Ministère a reconnu qu'il n'y avait pas de raison de faire une différence aussi forte entre un professeur qui exerce à Menton et un professeur qui exerce à Monaco.

**M. le Président.-** Nous allons écouter maintenant le Président de la Commission de Législation, Monsieur Jean-Pierre LICARI.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais faire écho dans ma modeste mesure aux propos de Mme BOCCONE-PAGÈS. Lundi, j'ai eu l'occasion de faire référence à ce courrier, Monsieur le Président, que vous aviez adressé au Gouvernement le 10 février 2004 avec la liste des engagements du Gouvernement pris lors de la session budgétaire d'octobre/décembre 2003. J'y avais fait référence pour l'accession à la propriété, mais nous sommes en plein dans le sujet là aussi, puisque page 5 de ce document, il y a le paragraphe 3-7 « Engagement relatif à l'égalité de traitement pour les enseignants monégasques » : dans sa déclaration du 15 décembre 2003, le Ministre d'Etat s'est engagé à ce qu'une étude exhaustive soit menée sur la situation des enseignants nationaux, au regard de leurs collègues détachés des cadres français, afin de s'assurer qu'à diplôme égal, les premiers ne soient pas désavantagés par rapport aux seconds. Demande du Conseil National : le Conseil National souhaite être destinataire des conclusions de cette étude. Cette étude a-t-elle eu lieu? Quelles sont ses conclusions? Je crois malheureusement qu'il s'agit d'un engagement non tenu par le Gouvernement.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Non, cette étude a eu lieu, le problème a changé car, dans le déroulement de carrière – et c'était un peu injuste – un certain nombre de professeurs français atteignaient leur dernier indice assez tôt alors que les enseignants monégasques l'avaient plus tard mais continuaient à monter. Donc, la comparaison était assez difficile, elle a été faite, et la seule solution consistait à faire en sorte qu'il n'y ait plus de différence du tout.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Mais, est-ce que cette étude a été communiquée au Conseil National? Je me tourne vers ma collègue spécialisée.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Je vous confirme, Président LICARI, que je n'ai pas reçu les conclusions de cette étude.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Je ne vois pas l'intérêt de faire une étude que nous demandons si les résultats ne nous sont pas communiqués; enfin là, la logique me dépasse quelque peu.

**M. le Président.-** Eh bien réparez cet oubli, communiquez-nous la Monsieur DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il n'y a aucun problème. L'étude, c'est deux graphiques que je vous enverrai, mais le problème de fond n'était pas là : le problème de fond, c'était de faire en sorte qu'il n'y ait plus de différence de traitement dans l'avancement des uns et des autres.

**M. le Président.-** Très bien, donc on attend la communication de cette étude. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre? Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président, elle sera très brève et sur un domaine différent quoique affectant tous les fonctionnaires.

Monsieur le Ministre, dans le cadre des séances de travail, vous nous aviez confirmé qu'il serait dorénavant possible pour les fonctionnaires d'accéder à leur dossier, en toute circonstance et non pas seulement dans le cas de procédures disciplinaires. Est-ce que cette mesure est effective?

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous confirme tout à fait cette mesure

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je vous en remercie.

**M. le Président.-** Merci Monsieur GARDETTO de le faire savoir, parce que cette mesure n'a d'intérêt que si les fonctionnaires la connaissent. Je pense que ce débat va y contribuer.

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Juste pour préciser mon vote, Monsieur le Président : je voterai contre ce chapitre, j'attends de connaître ce qu'il va en résulter, pour éventuellement changer d'opinion. Pour le moment, je vote contre.

**M. le Président.-** Nous attendons donc les résultats de nos discussions vendredi. Est-ce que le Rapporteur a quelque chose à ajouter, c'est un point qui n'a pas été évoqué au niveau des votes dans le rapport. Le Doyen d'abord demande la parole, je vous en prie, Monsieur PASTOR, nous vous écoutons.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

Vous avez dit tout à l'heure que vendredi le Gouvernement devrait nous donner une réponse dans ce domaine. Est-ce qu'on doit déjà voter ce soir ce chapitre, sans attendre la réponse?

**M. le Président.-** Ecoutez, j'étais en train de réfléchir et je souhaitais que peut-être le Rapporteur propose ce que vous êtes en train de suggérer, c'est-à-dire que nous pouvons geler le crédit pour l'instant et le mettre aux voix vendredi.

Monsieur le Directeur Général me précise que le règlement nous permet de ne pas voter les articles dans l'ordre qui sont présentés. Donc, retenons cette suggestion qui me semble un compromis raisonnable, on ne fait pas de procès d'intention si vendredi la réponse est positive, et si par contre elle est négative, on en tirera les conclusions, je pense dans le sens de Madame BOCCONE-PAGÈS.

Donc, nous ne votons pas pour l'instant ce crédit. Néanmoins, compte tenu de l'heure, je vais suspendre la séance, afin que nous puissions nous restaurer.

—  
(La séance est suspendue à 20 heures 35).

—  
(La séance est reprise à 21 heures 40).

**M. le Président.-** Après avoir gelé les crédits du chapitre 7, Fonction Publique Direction, nous en sommes au chapitre 8. Monsieur le Directeur Général, vous avez la parole.

**M. le Directeur Général.-**

CH. 8 – FONCTION PUBLIQUE – PRESTATIONS MEDICALES

308.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	653.000
308.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	136.000
308.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>169.600</u>
	<u>958.600</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ?

Oui, Monsieur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas en fait sur les Prestations Médicales, c'est sur la tarification C.C.A.M., mais je profite d'une caisse sociale concernée pour en parler, si vous en êtes d'accord.

Soyez gentils mon intervention passera juste dans les 3 minutes, ne déclenchez pas encore parce que là, j'ai déjà perdu 30 secondes...

**M. le Président.-** Nous appelons le Conseiller pour l'Intérieur à nous rejoindre, afin qu'il puisse entendre votre intervention.

**M. Jacques RIT.-** Et aussi, Monsieur BADIA parce qu'il est encore plus concerné.

**M. le Président.-** Le Gouvernement est installé, nous écoutons Monsieur Jacques RIT.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

A l'origine, la C.C.A.M. avait été présentée par certains comme une simple modification technique; pourtant, il y a plus d'un, an nous avons, ici même, annoncé le profond bouleversement qu'elle allait entraîner au niveau des revenus des médecins et l'impact important qu'elle aurait sur notre politique de santé. Pour cette raison et pour que la Principauté puisse se préparer à ce difficile passage, nous avons demandé la création d'un comité de pilotage, réunissant les différents acteurs de la santé, concernés par ce problème.

Demande suivie d'un engagement du Gouvernement pour janvier 2004; mais la convention désormais classique qui stipule que, vœu accordé n'est pas vœu exaucé, s'appliqua et le comité de pilotage est resté dans les limbes.

Un an plus tard, côté français, un parcours plutôt chaotique a été accompli, ayant pour effet de repousser

toujours plus loin la mise en route de la tarification C.C.A.M. et le Ministre de la Santé peut être reconnaissant envers les négociateurs des associations de médecins qui lui ont évité l'embrasement de toute la profession.

Les négociations encore en cours prévoient la distinction entre acte gagnant et acte perdant. Les premiers seraient codés en C.C.A.M. à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005 et les seconds garderaient les tarifications actuelles dites N.G.A.P. pour une période d'observation dont la durée reste à déterminer.

A Monaco, le problème est encore bien plus compliqué en raison de tarifs de remboursements indexés qui ont évolué au fil des années en divergeant des tarifs français. Le différentiel ainsi apparu varie selon les actes de 5 % à 124 %.

Appliquer du jour au lendemain la tarification C.C.A.M. au système de la médecine libérale monégasque, c'est créer un chaos à la puissance 2 et je mets quiconque au défi d'en prédire l'impact sur les revenus de chaque médecin spécialiste.

Le réflexe de bon sens consiste, bien évidemment, à retarder la mise en route de la C.C.A.M. d'une durée suffisante pour, en effectuant une double cotation, disposer d'une simulation fiable et être à même d'apporter les modificateurs susceptibles de préserver les revenus de chacun. Mais ni la Direction des Affaires Sociales, ni celle des Caisses ne semblent préoccupé par les craintes de l'ensemble des médecins en exercice libéral contrairement en France, au Secrétaire d'Etat en charge de l'assurance maladie, Xavier BERTRAND, qui affirmait début novembre dans le journal le Monde, qu'il n'était pas question que des spécialistes perdent une partie de leurs revenus en passant à la nouvelle nomenclature.

Le fatalisme surprenant des responsables monégasques repose sur deux arguments : la prétendue impossibilité technique d'une double cotation et l'immuable Convention franco-monégasque sur la santé. Si nos dirigeants avaient montré aussi peu de motivation et d'efficacité dans la négociation en matière de fiscalité,

nous paierions tous l'impôt depuis bien longtemps. Par ailleurs, se servir d'une manière opportuniste du laminoir de la C.C.A.M. tarifante pour réduire certaines disparités de revenus au sein de la profession médicale serait une démarche particulièrement malsaine. La problématique engendrée par la mise en application de la C.C.A.M. à Monaco doit être évaluée au sein du comité de pilotage que nous demandons et le thème de la disparité des revenus des différentes spécialités médicales, s'il tourmente certains hauts fonctionnaires de ce pays, peut-être abordé en toute clarté autour d'une table de négociation, mais de grâce, indépendamment de l'affaire C.C.A.M.. Merci.

**M. le Président.-** Je vous remercie Monsieur RIT.

On continue sur ce sujet avant d'écouter la réponse du Gouvernement. Monsieur le Doyen, je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

Je serai bref, ne vous étonnez pas, mais je suis totalement d'accord avec tout ce qui a été dit par le Docteur Jacques RIT.

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET, je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes déjà intervenus à plusieurs l'année dernière et le Gouvernement s'était engagé à mettre en place là aussi, ce comité de pilotage. La conséquence a été une réunion en catastrophe une semaine avant les débats du Conseil National à 10 heures du matin; étant donné que vous n'êtes pas sans savoir que nous avons tous une profession, imaginez-vous le bouleversement que ça a été pour nous, parce que nous avons quand même voulu assister à cette réunion pour être enfin informés.

Qu'avons-nous appris? Premier postulat, la C.C.A.M. ne peut que s'appliquer à Monaco; deuxièmement, nous allons la mettre en œuvre sans connaître les effets et on verra après. Nous avons fait une simulation au niveau des Caisses, si on prend le tarif C.C.A.M. avec plus 0,5 %, on doit y arriver et puis, comme peut-être on n'y arrivera pas, nous allons pouvoir jouer sur des avantages comme payer les cotisations sociales ou peut-être de retraites. Bref, on nous demande de partir dans l'inconnu. Voilà aujourd'hui la réalité, comprenez que, là aussi, c'est très difficile de pouvoir émettre un avis quand on vous dit, on ne sait pas où on va, si ça ne va pas, on a prévu quelques mesurées et ensuite on verra.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre intervention d'élus, nous allons écouter le Gouvernement. Monsieur BADIA, vous avez la parole.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Comme je ne suis pas Directeur des Caisses, je ne pourrai pas avoir de réponses aussi techniques que les praticiens qui sont intervenus ici et qui connaissent sans nul doute le sujet plus en détail que moi-même.

Si j'ai diligenté le 9 décembre une réunion – en regrettant qu'elle ait eu lieu à 10 heures, mais ce n'est pas moi qui ai choisi l'heure – c'est qu'effectivement, je souhaitais faire suite à une demande d'information sur la classification commune des actes médicaux. Je dis ça pour le public parce que C.C.A.M., ce n'est peut-être pas très parlant pour ceux qui ne connaissent pas. Il s'agit en fait d'établir aujourd'hui, en dehors de la classification courante, une nouvelle norme de gestion des actes médicaux et donc de leur tarification. C'est une décision prise en France dans le souci de limiter les dépenses de santé et dans le contexte d'une tarification dite « à l'acte », ce qui permet – en tous les cas c'est le but – de mieux faire valoir la dépense qui correspond à une prestation médicale donnée.

Concernant la mise en place d'un comité de pilotage, s'il n'est pas intervenu jusqu'à présent, ce n'est pas une position de refus de la part du Gouvernement, la Direction des Caisses, la Direction du Travail et des Affaires Sociales n'ayant jamais été contre ce dispositif. Mais il est évident que la C.C.A.M. en France s'est trouvée reportée et je l'ai souvent dit ici, de mois en mois par les Autorités françaises, puisque aux dernières nouvelles, elle aurait dû être mise en place dès la fin de la présente année et, dans les faits, elle a été reportée au premier mars de l'année prochaine. Je ne suis pas certain que vers le début du mois de mars, on n'assiste pas à un autre report comme nous l'avons vécu à 3 ou 4 reprises dans le courant de l'année 2004.

Le but de la réunion à laquelle M. MARQUET a fait allusion et qu'a évoquée le Dr RIT est, effectivement, de savoir de quoi l'on parle. Or malheureusement, en France, tous les éléments ne sont pas encore connus et, en particulier, les éléments tarifaires. Ceci n'a pas empêché que l'Ordre des Médecins et les Caisses se soient déjà vus et aient déjà évoqué un certain nombre de dispositions à caractère conventionnel. Il est évident que ce n'est pas le comité de pilotage qui va se substituer à la discussion entre les Caisses et l'Ordre des Médecins, puisqu'il n'appartient qu'à cet ensemble d'organes payeurs, et effectivement aux praticiens, de discuter de leurs propres affaires et je ne crois pas qu'il s'agisse là, d'une intervention normale d'un comité de pilotage. Le



comité de pilotage me paraît devoir être là pour analyser les incidences pratiques du dispositif; mais le problème du financement de la rémunération des praticiens au travers de la nouvelle nomenclature me paraît directement concerner l'Ordre des Médecins et non le comité de pilotage. En tous les cas, c'est ce qui a été confirmé lors de la réunion et présenté comme une suite logique.

La C.C.A.M., pourquoi s'impose-t-elle à Monaco? Essentiellement parce que les médecins qui pratiquent à Monaco ont une grande majorité de patients bénéficiant de la couverture médicale française. Aussi, les médecins de la Principauté vont-ils inmanquablement devoir présenter, pour ces patients, à la Caisse des Alpes-Maritimes entre autres, des décomptes conformes aux nouvelles dispositions. On voit mal comment la Principauté pourrait s'affranchir de ce dispositif d'application. Nous ne l'appliquerons évidemment qu'au moment où la France l'appliquera; il n'est pas question, je le confirme, d'anticiper sur la mise en œuvre de cette mesure! Si elle n'était pas mise en application en France, elle ne le serait pas en Principauté de Monaco. Par contre, lorsqu'elle sera opérationnelle en France, comment imaginer que nous n'offririons pas aux médecins obligés de la respecter, le moyen effectivement de l'utiliser.

Alors, évidemment, se pose la question de la double cotation. Peut-être qu'à l'échelle du territoire français, 50 ou 60 millions d'habitants, les choses sont différentes qu'à Monaco. Aujourd'hui malheureusement, l'échelle de la Principauté ne permet pas (et là je ne peux que renvoyer à l'avis du gestionnaire de la Caisse et à celui des comités des Caisses qui appartiennent aux patrons et aux salariés qui les gèrent) une double cotation dans le contexte technique actuel et dans le contexte de gestion de la Caisse, tel qu'il existe. Peut-être y a-t-il des substituts, peut-être y a-t-il un double système informatique, peut-être faut-il multiplier par deux le nombre des prestataires qui travaillent à la caisse? Toujours est-il qu'en tous les cas aujourd'hui, dans l'économie des Caisses, les comités ont considéré que la double cotation ne pouvait pas être mise en œuvre; mais ce disant, la Caisse a bien indiqué qu'elle disposait, lors de la mise en œuvre de ce dispositif, d'un certain nombre de réglages des paramètres qui n'allaient pas à l'encontre d'une saine rémunération des praticiens de la Principauté. C'est donc dans le cadre de cette évolution et uniquement lorsqu'on connaîtra les tarifs français que cette réflexion pourra se faire. Je prie le public d'excuser cette présentation un peu technique et rébarbative; je crois que la conclusion est à prendre sous deux aspects: la C.C.A.M., oui bien sûr, nous serons obligés de l'avoir à Monaco, la C.C.A.M. s'imposera vraisemblablement

pour des raisons techniques et administratives de compatibilité pour l'essentiel aux ressortissants de la Principauté de Monaco et aux prestataires de Monaco; non, elle ne lésera pas les praticiens de la Principauté parce que la Caisse a la ferme volonté de maintenir aux praticiens de Monaco les avantages et la saine rémunération auxquels ils ont droit. Je crois que la concertation va se poursuivre tout au long de l'année 2005 et comme, sans faire de confiance, il est évident que je ne serai pas Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales, je pense que mon successeur, lui, pourra poursuivre en toute quiétude ces démarches.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.-** Monsieur BADIA, tout d'abord nous considérons qu'il est important pour le Conseil National de s'occuper de cette affaire. Là, il ne s'agit plus, effectivement, d'une affaire qui doit se traiter exclusivement à huis clos entre un Ordre des Médecins, d'une part et des Directions des Caisses Sociales. Dans un pays qui est connu pour son libéralisme économique, il est quand même surprenant de voir qu'une corporation, à savoir celle des médecins installés en exercice libéral, est tributaire exclusivement de la capacité de défense et donc de l'efficacité de négociateur de ses collègues français.

C'est pour le moins quelque chose de surprenant. Imaginez simplement que rien ne se soit passé en France... mais certes en France un comité de pilotage a été créé et agréé. C'est à partir de là effectivement que l'on a découvert les vicissitudes de la C.C.A.M. et je ne pense pas que le Gouvernement français ait par pure démagogie accordé un certain nombre d'avancées substantielles, entre autres le fait de dire que le changement de nomenclature ne doit pas implicitement créer de grands perdants, de petits perdants et de petits gagnants. Parce que, c'est un petit peu ce qui se serait passé, c'est quand même une prise de position de la part du Gouvernement français que l'on ne peut que saluer; mais c'est quand même le résultat de négociations qui ont été dures, âpres, qui ont amené d'ailleurs un recul de la date de mise en œuvre de la C.C.A.M..

Nous assistons à cela à Monaco en tant que spectateur. Cette passivité quelque part me choque. Ce n'est ni plus ni moins qu'un problème politique, à ce stade-là, c'est quand même tout le panorama de l'exercice libéral, de la santé libérale parce qu'on parlait des médecins, mais ce n'est pas M. MARQUET qui me contredira, cela concerne les chirurgiens-dentistes, ça concernera les infirmières en exercice libéral, les kinésithérapeutes et j'en passe. C'est quand même quelque chose, qui, à l'échelle de notre



Principauté, est important. Alors, le comité de pilotage dont je parlais n'était pas du tout là pour se substituer au rôle de l'Ordre des Médecins et au rôle des Caisses, mais pour s'associer au contraire à ces deux partenaires; un plus haut niveau justement pour évaluer aussi soigneusement que possible et à l'aide des travaux déjà effectués en France à ce sujet l'impact sur la profession et sur les remboursements des actes médicaux, mais surtout pour voir ce qui se passe à Monaco où déjà nous vivons une situation tout à fait différente, puisqu'il existe au fil des années ce différentiel qui est apparu entre les remboursements français et les remboursements monégasques, ce qui rend la situation encore plus complexe. Je crois qu'on n'aurait pas été de trop, en tant que comité de pilotage pour aider un peu à la manœuvre.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT.

Monsieur MARQUET, je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Oui, cette réunion a quand même organisée pour notre information; nous avons posé des questions par rapport au sort des patients qui, eux aussi, font partie de nos préoccupations. Il semblerait que dans le calcul fait au niveau des Caisses, dans la réflexion au niveau du Gouvernement peut-être, il y a aussi une prise en charge différente à Monaco par rapport à la France, s'agissant du taux de remboursement des médicaments ou des actes médicaux. La réflexion qui a l'air d'être faite au niveau des Caisses, c'est aussi justement, peut-être aussi, d'une mutualisation de la part qui n'est pas prise en charge par les Caisses. Donc, ce sujet dépasse aussi le cadre, simplement la technique médicale a aussi des conséquences sociales et a aussi des conséquences sur toute la population de Monaco. Alors, quand on entend le Directeur des Caisses dire : « vous savez, on est conventionné avec 100 médecins de Monaco et 5000 en France, donc on va appliquer ça et on suit ce qui est fait là-bas », moi je demande, en suivant le même raisonnement, qu'on applique les loyers de la France, de la Creuse, par exemple, à Monaco. Moi je ne comprends pas que depuis plusieurs années, nous allons vers une plus grande souveraineté, une reconnaissance internationale et pour une question qui est totalement différente de la réalité des Caisses sociales monégasques qui sont, il faut rendre grâce aux anciens directeurs, au Gouvernement d'avoir pu permettre de capitaliser, qui ne sont pas dans la même situation financière – rappelons qu'en France le déficit de la sécu, équivaut à un budget annuel. Donc remettons les choses en perspectives et bon, moi je veux bien que l'on ait cette Convention franco-monégasque, mais qui dit convention, dit discussion. Là j'ai l'impression qu'on est obligé de se soumettre à un diktat.

**M. le Président.-** Monsieur le Rapporteur CUCCHI a demandé la parole.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolé de ne pas pouvoir être d'accord avec vous, Monsieur le Conseiller. D'abord sur le fait de ne pas pouvoir faire une double cotation, ce n'est pas un problème technique mais un problème de volonté, je dirais, informatique, c'est tout; mais on ne va pas entrer dans des débats techniques parce que ce n'est pas là le fond du sujet. Le vrai sujet, il est politique et ce n'est pas tellement la rémunération des médecins qui est en jeu. C'est de savoir si l'on veut aller vers le système français qui est clairement une médecine à deux vitesses ou si on tient à garder notre système social qui n'est pas à deux vitesses? Le choix est là et c'est au Gouvernement de se déterminer, ce n'est pas aux Caisses, parce que les Caisses, qu'est-ce qu'elles vont dire? « Plus je fais des économies, mieux je me porte » et c'est normal, c'est leur rôle.

Donc j'attends du Gouvernement qu'il donne sa position.

Qu'est-ce qu'il veut, copier le système français avec une médecine à deux vitesses et des dépassements d'honoraires quasi-systématiques des spécialistes? ou bien il veut un système plus social avec une médecine qui essaye d'aller le plus possible vers l'excellence et surtout pas à deux vitesses?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, voulez-vous répondre?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Sur le plan de la santé publique, oui je suis tout à fait d'accord avec l'approche de M. CUCCHI, je ne souhaite qu'une médecine excellente à une seule vitesse, car rien n'est plus insupportable que devant la maladie, les uns ou les autres, suivant qu'ils soient riches ou pauvres, soient plus ou moins bien soignés. Donc la réponse est claire.

Maintenant je crois que dans le cadre du projet de l'élargissement du Gouvernement, enfin, il y aura une vue d'ensemble du problème de la santé publique et du problème de son financement. Jusqu'ici ces deux questions étaient séparées et je pense que lorsqu'un Conseiller aura la vue d'ensemble, des solutions pourront être plus facilement abordées, négociées et discutées.

**M. le Président.-** Monsieur le Doyen, je vous en prie.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Tout simplement pour dire que je me rallie totalement à ce qui a été dit par mes collègues et j'observe quand même que la France qui a pris cette décision, a déjà reculé les délais de façon extraordinairement répétée. Je crois même, Monsieur BADIA, que ça ne sera pas le 1<sup>er</sup> mars, on parle même, dans les journaux médicaux du 1<sup>er</sup> mai, voire peut-être du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Donc, je me rallie à ce qui a été dit. Pourquoi? Eh bien, si la France a des difficultés avec le déficit de la sécurité sociale, ce que je veux bien comprendre, et qu'elle est acharnée à faire des économies, je pense que, actuellement, tout me paraît être du rapiéçage et la Principauté de Monaco qui a un système social remarquable, pour le bénéfice non seulement des patients mais pour avoir des prises en charge sociales tout à fait convenables, je ne vois pas pourquoi nous devrions copier sur des gens qui sont encore en train de monter leur échafaudage.

Merci.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Il ne faut pas rêver, il arrive un moment – bon, en France, ils y sont obligés, appelons un chat un chat – nous heureusement on ne l'est pas, mais lorsqu'on fait des économies sur la santé, on fait des économies sur la qualité et je suis ravi d'entendre Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, car je ne doute pas de la continuité de l'Etat, avoir exprimé clairement le sentiment du Gouvernement sur ce sujet.

**M. le Président.-** Monsieur RIT.

**M. Jacques RIT.-** On parlait à l'instant du déficit effarant de la Sécurité Sociale française. Parlons de notre déficit qui nous préoccupe tellement, qui préoccupe le Gouvernement, qui préoccupe certainement M. BIANCHERI chaque année et qui préoccupe les Conseillers Nationaux : celui de l'hôpital.

Alors quel est, par exemple, un exemple d'impact de l'installation de la C.C.A.M. en matière de soins externes à l'hôpital? Il est prévu, et là on voit mal comment on pourrait faire autrement, que les tarifications de soins externes soient alignées sur l'unique tarif français. Vous savez qu'actuellement une grande partie des soins externes de l'hôpital sont facturés en tarif monégasque, donc ça représente pour l'hôpital une rentrée d'argent dans les caisses, qui est significativement plus importante

que ce qu'elle sera, lorsqu'elle sera à la tarification française unique. Qui va prendre en charge ce complément de déficit ! Les Caisses? Le Gouvernement à nouveau? Le Conseil National votera un complément, une rallonge. Ce sont des points qui sont importants, il y a un impact général qui justifie vraiment d'étudier globalement et entre autres, avec le Conseil National, tous les aspects de cette réforme.

**M. le Président.-** Monsieur le Doyen.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Un complément à ce qui a été dit par M. Jacques RIT, c'est que, une simulation a été faite dans un établissement privé à Monaco et c'est une aggravation du déficit d'au moins 30 %.

**M. le Président.-** Sujet très important donc, compte tenu de ses conséquences financières. Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas parler de médecine, mais je me pose la question : pourquoi cette simulation, cette double cotation n'est-elle pas possible? Parce que si je comprends bien, ça réglerait une grande partie des problèmes, on pourrait décider en bonne connaissance de cause. Et quelles sont nos raisons? Si ce sont des raisons matérielles de logiciel, ce n'est pas suffisant; puisque c'est tellement important, il doit y avoir d'autres raisons, autrement il faut le faire. C'est la question que je pose au Gouvernement.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je voudrais dire à la suite de ce que vient de dire le Dr PASTOR, qu'actuellement, il y a un exercice de simulation à l'hôpital qui va certainement montrer certaines surprises. Ces informations ne sont pas encore disponibles, mais effectivement, lorsque ces données seront disponibles, il faudra qu'on en parle.

Pour répondre au Président PALMARO, j'ai cru comprendre, parce que c'est très compliqué, j'ai cru comprendre que la C.C.A.M. divisait un certain nombre d'actes médicaux de manière beaucoup plus détaillée que le système précédent et que donc, ça existe peut-être, mais passer de l'un à l'autre ce n'était pas si évident que ça. C'est tout, c'est tout ce que je veux dire, je ne suis pas spécialiste et peut-être que le Dr CUCCHI saura mieux l'expliquer que moi, mais j'ai cru comprendre que la passerelle n'était pas forcément évidente suivant les actes médicaux.

**M. Vincent PALMARO.-** Ce sont des actes chiffrés, on parle de chiffres et non pas de qualitatif, pas d'écriture, il y a des grilles de correspondance dans tous les logiciels ; lorsqu'on passe d'un logiciel à l'autre on met en place des grilles de correspondance, c'est très classique, ça date de 25 ou 30 ans au moins. Bien, alors c'est plus ou moins complexe, pas compliqué d'ailleurs, complexe, mais pourquoi ne pas le faire...

Moi j'aimerais savoir : que faut-il faire, combien est-ce que ça coûte et combien de temps ? Voilà, encore une fois, on tourne toujours sur les mêmes problèmes. On verrait peut-être que l'impact d'une telle opération se justifie totalement compte tenu du résultat qu'on peut en attendre.

**M. le Président.-** A nouveau sur ce sujet important, Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce que vous dites, Monsieur le Conseiller, démontre ce que j'ai expliqué précédemment, qui est l'évidente et logique mauvaise volonté des Caisses, qui voient le problème, je dirais sans malice, du mauvais sens. Il est évident que de passer d'un système très vaste à un système plus précis, c'est difficile mais ce n'est pas ça qu'il faut faire, et les logiciels existent et ils sont disponibles partout. Il faut partir du système le plus détaillé et revenir au système le moins précis. Donc il faut tout coter avec la nouvelle cotation et de là faire la simulation sur l'ancienne, mais c'est tout à fait réalisable, ce n'est qu'une question de volonté.

Faites faire un audit indépendant, qui voit si les Caisses peuvent le faire avec leur matériel et vous serez surpris de la réponse.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, nous vous écoutons.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne voulais pas faire de corporatisme mais je pense que mes collègues ont déjà bien abordé le sujet, alors tant qu'à faire, je mets ma petite pierre dans l'édifice.

Je voulais vous préciser, Monsieur BADIA, qu'en fait, le problème c'est que la C.C.A.M. ne rend pas service aux médecins, contrairement à ce que vous avez dit ; en fait, ça rend service aux Caisses. Parce que les facturations se font sur les établissements français qui sont adressés aux Caisses et c'est elles qui vont rembourser sur cette base, donc ça rend d'abord service

aux Caisses. Ça rend service ensuite à l'hôpital qui va être obligé de facturer ses actes à la caisse française, donc qui est obligé de coter en C.C.A.M., et les médecins libéraux viennent en troisième, voire même derrière. Ça c'est le premier point que je voulais donner.

Les évaluations pour l'hôpital – de source bien informée mais qu'on ne peut pas citer – le déficit complémentaire, ça c'est pour M. BIANCHERI, que je vais le signaler, serait évalué, c'est sous réserve parce que de toute façon il n'y a aucune trace là-dessus, à 2 M€ de plus de déficit.

Enfin, en ce qui concerne ce qui a été proposé pour la double cotation, le Conseil de l'Ordre, je suis bien placé pour le dire, a même proposé que cette double cotation soit effectuée par des praticiens-test ; ces praticiens, dont certains sont représentés ici, étaient d'accord pour faire cette double cotation et ensuite pour se mettre autour d'une table. Le problème, c'est que nous n'avons pas les clés pour coter, nous n'avons pas les points qui sont affectés à ces clés pour cotation, donc nous ne pouvons pas faire cette double cotation. Donc les bonnes volontés, elles sont essentiellement chez nous, ce qu'on ne veut pas, c'est être mis devant le fait accompli purement et simplement. Je pense que tous mes collègues l'ont bien répété. Je ne voudrais pas rallonger plus le débat parce que je crois que c'est vraiment très technique comme histoire, mais vraiment nous avons mis beaucoup de bonne volonté, nous ne voulons pas être le dindon de la farce pour rendre service aux Caisses et pour rendre service à l'hôpital avant tout.

**M. le Président.-** Je pense qu'on peut peut-être arrêter là. Monsieur RIT, vous vouliez encore faire une intervention ?

**M. Jacques RIT.-** Je pense qu'elle a son importance. La difficulté que soulignait M. le Conseiller et également M. PALMARO, de trouver des ponts entre la cotation C.C.A.M. et la cotation N.G.A.P., cette difficulté à laquelle se heurtent actuellement les spécialistes français qui négocient avec les caisses françaises, c'est d'établir pour un certain nombre d'actes, un référentiel qui permettrait de coter en C.C.A.M. mais en fait de garder la cotation N.G.A.P. pendant une période qui pourrait aller jusqu'à 8 ans, je parle de la gastro-entérologie par exemple.

Alors, pour qu'on en soit à parler de période de cette durée, cela vous explique à quel point l'impact peut être important pour certaines spécialités, entre autres par rapport au manque à gagner de certaines spécialités. Donc il est difficile de trouver cela mais la proposition qui est faite par les Caisses à Monaco est la suivante : on

se jette à l'eau, ce que ne font pas, même actuellement, les médecins français, on se jette à l'eau et au bout d'un an, on évalue l'impact et on essaye de trouver un équilibre. Qui accepterait ce genre de marché? En tous les cas pas les représentants, probablement, de l'Ordre des Médecins, je ne pense pas.

**M. le Président.-** Ce que nous devons faire ce soir en tous cas, c'est inviter le Gouvernement à poursuivre sa réflexion parce que, s'il s'agit d'introduire à Monaco, un problème français de déficit français de la sécurité sociale et que cela aboutit à un recul des prestations sociales pour les Monégasques et la population résidente, alors effectivement, le Conseil National ne pourra pas l'accepter. Je vous invite donc à reprendre cela dans la concertation avec les gens concernés, de manière à écarter ce risque.

**M. Vincent PALMARO.-** Monsieur le Président, vous pouvez peut-être avancer en faisant un appel d'offre d'auditeur qui permettrait de faire un choix, en termes de qualité et de prix, sur la mise en place des moyens nécessaires pour faire une double cotation. Je crois que c'est très important et cela ne va pas prendre des mois et des mois.

**M. le Président.-** Il me semble que c'est une demande raisonnable qui pourrait être acceptée, je pense.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Moi, j'ai la tutelle du Conseil de l'Ordre, M. BADIA a la tutelle, comment dirais-je, de la Caisse, je crois qu'il est important que le Conseil de l'Ordre et que la Caisse discutent réellement sur la base de données vérifiables. Je relève tout à l'heure la proposition de M. ROBILLON : oui, il faut que l'on fasse des évaluations réelles pour savoir effectivement de quoi on parle. Je pense que sur les actes faciles, la simulation peut être faite, sur des actes plus complexes, c'est plus difficile. Comme le dit M. RIT, les choses sont plus complexes que ne les imaginaient les auteurs de la C.C.A.M.. Je crois qu'en cette matière, puisqu'il y va de la santé publique, il y a tout intérêt à ce que les Caisses et le Conseil de l'Ordre se concertent et fassent ensemble, avant qu'une décision ne soit prise, un certain nombre de simulations.

**M. Vincent PALMARO.-** Oui, vous avez tout à fait raison, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, mais ça n'exclut pas : ces deux organismes sont certainement d'accord pour qu'il y ait une double cotation, certainement.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Si je peux me permettre, la Caisse n'est pas d'accord pour la double cotation. Elle y est complètement opposée alors qu'il y a de toute manière des possibilités de double cotation, il y a des logiciels informatiques qui sont déjà au point, qui peuvent faire la double cotation, donc je pense effectivement que peut-être les Caisses ne peuvent pas le faire, mais les médecins pourront le faire. Donc qu'on ait cette acceptation et puis c'est tout, on arrête de perdre du temps. Surtout qu'on a bien 6 ou 8 mois avant de passer à l'acte.

**M. le Président.-** Monsieur PALMARO.

**M. Vincent PALMARO.-** Oui, je disais simplement que si vous démarrez une telle opération avec l'Ordre des Médecins, je suis quasiment persuadé que la Caisse trouvera des moyens pour mettre en commun, pour suivre le déroulement de ces travaux et être sûre que ces travaux soient agréés par l'ensemble des parties.

**M. le Président.-** Monsieur BADIA, un dernier mot?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je ne suis pas du tout persuadé que les Caisses Sociales veuillent à tout prix aller à l'encontre de la volonté de l'Ordre des Médecins. Je crois que les Caisses ont évidemment un problème de gestion très matériel : elles font valoir – et je pense que, ici, tout le monde le sait – que sont conventionnés avec les Caisses des médecins qui sont extérieurs à la Principauté. Il y en a certes plus de 150 à Monaco, mais il y en a 4000 dans le département des Alpes-Maritimes; ces personnes vont être par nécessité française, par obligation française, contraintes d'appliquer la C.C.A.M. et le sentiment des Caisses est que la nouvelle cotation risque de faire « tache d'huile » et qu'il sera très difficile d'exiger des praticiens l'application obligatoire de la codification monégasque telle qu'elle existe aujourd'hui. Ça c'est le premier sujet qui est pris en compte, mais qui est certainement à débattre, je n'ai pas les qualifications pour pouvoir juger de la véracité du dispositif, je crois que c'est un argument bien réel.

Le deuxième est qu'il y a une difficulté certaine à établir une double cotation, ne serait-ce que pendant un certain temps. Je ne suis pas informaticien des Caisses, je suis incapable de pouvoir juger de ce dispositif. Je ne suis pas contre le fait et de loin, que l'Ordre des Médecins qui s'est proposé – je fais référence aux propos du Dr ROBILLON – continue à prendre l'attache des Caisses et je suis prêt à appuyer de tout mon poids, pour que



soient données les clés spécifiques; mais les Caisses ont fait valoir qu'elles ne seraient pas en mesure à court terme de le faire. Si cette passerelle existait, ce serait la solution au problème : elle permettrait cette évaluation à laquelle vous faites référence.

Je souhaite rebondir sur ce que disait M. DESLANDES. La discussion doit se développer. Et là, il n'y a pas d'ambiguïté : elle va se faire, entre l'Ordre des Médecins et la Direction des Caisses. Au fur et à mesure de la connaissance des éléments qui viennent avec parcimonie de France – et là je rejoins ce que disait le Dr PASTOR tout à l'heure – on est pratiquement persuadé que ce n'est pas le 1<sup>er</sup> mars que la C.C.A.M. s'appliquera en France, ne serait-ce que parce que tous les décrets d'application ne sortent pas; au fur et à mesure que la connaissance du dispositif se fera jour, je pense que l'on sortira du dilemme; rassurons, d'une manière générale, les personnes présentes ici, il n'y a pas de volonté des Caisses d'éviter et de pénaliser le fonctionnement du service de la santé et la qualité des soins et donc des remboursements. Si le Département des Affaires Sociales ne s'occupe pas de l'action sanitaire aujourd'hui, je suis tout à fait solidaire avec M. DESLANDES.

**M. le Président.-** Je pense qu'on pourrait croire d'autant plus à cette bonne volonté et à cette sincérité, si vous acceptiez la proposition du Président de la Commission des Finances et de plusieurs élus, c'est-à-dire, de donner les moyens d'avoir une double cotation.

Puisqu'on l'a dit, si c'est un problème de moyens ou de matériel, pourquoi ne pas se les donner. Je crois que ça rassurerait tout le monde de la bonne volonté d'étudier les systèmes. Pour l'instant c'est quand même une fin de non recevoir pour des raisons qu'on n'a pas bien comprises, il faut bien le dire.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Sincèrement, sans vouloir y revenir, je crois que c'est un défaut de connaissance des véritables paramètres qui interdit aujourd'hui, effectivement, cette approche. Au fur et à mesure que les nouvelles tarifications et les nouveaux dispositifs de codification apparaîtront, ces difficultés vont s'aplanir; ce n'est pas une volonté manifeste que de ne pas établir la cotation et de ne pas faire d'évaluation possible; aujourd'hui les Caisses ne sont pas en mesure de faire cette approche. Toute disposition ou toute bonne volonté qui fera jour pour essayer d'aider à aller dans ce sens sera tout à fait bien perçue, je peux vous l'assurer.

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre, je pense qu'on en a suffisamment débattu ce soir.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

#### **M. le Directeur Général.-**

CH. 9 – ARCHIVES CENTRALES

309.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... 295.000

309.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... 207.400

502.400

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions? S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

#### **M. le Directeur Général.-**

CH. 10 – PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 – PUBLIC. OFFICIELLES ..... 1.354.700

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions? S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.



Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 11 – SERVICE INFORMATIQUE

311.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.269.000
311.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	19.000
311.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL .....	<u>666.000</u>
	<u>1.954.000</u>

**M. le Président.-** Monsieur le Rapporteur Jean-Michel CUCCHI, vous avez la parole.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

L'année dernière, j'avais fait une intervention pour marquer mon attachement à l'indépendance informatique du Conseil National. Je constate avec satisfaction qu'une somme a été allouée pour permettre donc au Conseil National de commencer à s'équiper de manière indépendante, informatiquement. J'espère qu'il est dans les intentions du Gouvernement de continuer dans cette voie, afin de nous permettre de développer ce système et d'en assurer la bonne maintenance. C'est absolument indispensable, aussi bien pour les élus que pour le personnel administratif, sans parler, on va dire, du côté éthique de l'indépendance informatique du Conseil National. Merci.

**M. le Président.-** Merci Monsieur CUCCHI.

Qui demande la parole ? Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

L'année dernière sur ce chapitre, j'avais fait une intervention concernant la mise en place d'un schéma directeur pour le système d'information. M. BIANCHERI, si je me souviens bien, m'avait indiqué qu'il allait se dérouler, notamment au premier semestre 2004, une réunion et qu'il y aurait donc des informations qui nous seraient transmises. Donc, malheureusement je pense que la réunion a dû se perdre dans l'agenda et les documents dans les couloirs, sans doute non informatisés. Or, je pense qu'il est facile de comprendre que la modernisation d'une administration, de notre

Administration, la Fonction Publique, passe aussi par la mise en place d'un système d'information et donc d'un schéma directeur. Et vous êtes le premier à soutenir les nouvelles technologies et les innovations en Principauté. Or, lorsque je vois le budget du Service informatique et que d'un autre côté, je vois que vous prenez ça pour l'e-Gouvernement, je pense que là, on est dans « l'e-magic », parce que le budget informatique augmente de 0,5 %, donc je voudrais savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en tant que schéma directeur du système d'information, quelle est réellement la politique en terme de e-Gouvernement et quelle est globalement la position du Gouvernement sur le sujet ?

**M. le Président.-** Monsieur BIANCHERI semble vouloir répondre.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Qui semble, oui ; c'est le budget de fonctionnement du Service informatique. Ce que j'évoquais, c'était l'instauration des télé-procédures, il y a quelques mois, qui entrait dans le cadre général du programme de modernisation et de simplification administrative. Donc c'était ce point-là que j'avais souligné l'année passée ; il y avait notamment tout un ensemble de dispositions qui était l'harmonisation des horaires d'ouverture des services administratifs, la création d'un guichet unique pour les déclarations de changement d'adresse, l'offre aux usagers de deux télé-procédures intéressant tant le monde professionnel que les particuliers : il y avait l'expérimentation de l'e-T.V.A. et la mise en ligne d'un nouveau site Internet officiel dont l'arborescence sera plus conforme au standard en la matière que celui qui est aujourd'hui offert. Donc ce sont ces quatre axes-là que j'évoquais, sur lesquels nous avons travaillé.

L'année prochaine, il est prévu que ce mouvement sur les télé-procédures soit amplifié. Voilà ce qui avait été

évoqué l'année dernière et qui a été fait. C'est une étape, lorsque je parlais d'e-Administration, on était tout au début du processus. Je ne suis pas un grand spécialiste de ce sujet-là, mais voilà ce qui a été fait.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Et en terme de schéma directeur de système d'information de manière plus globale, avant de mettre en place de petites avancées sur un certain nombre de domaines précis, il me semble important d'avoir une vision globale du schéma-cible.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** C'est au niveau du Secrétariat Général du Ministère d'Etat qu'il y avait eu ce choix d'avancer sur des sujets très ponctuels avant de se lancer dans un schéma global.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, est-ce qu'on peut continuer ou bien avez-vous d'autres questions ?

**M. le Directeur Général.-**

CH. 12 – CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

312.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	177.000
312.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>13.000</u>
	<u>190.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 14 – DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	285.000
314.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	1.000
314.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>99.200</u>
	<u>385.200</u>

**M. le Président.-** Vous êtes nombreux à lever la main, je vais donner la priorité au Président de la Commission de Législation, ce qui me semble normal sur ce chapitre. Monsieur LICARI, je vous en prie.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, dans votre déclaration de politique générale, vous avez évoqué les projets de loi

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, je pense que c'est difficile de comprendre qu'on puisse mettre en place des mesures ponctuelles dans différents petits points et qu'il n'y a pas de vision globale cible de l'ensemble du schéma ! Après, voilà, c'est une différence d'appréciation si le Gouvernement pense qu'il est préférable de mettre en place une somme de mesures qui ne soient pas forcément cohérentes et vues comme telle au départ... Je vous laisse apprécier.

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

concernant ce qu'on appelle « l'économie numérique » en relevant que, le fait qu'ils soient votés ou examinés – je ne sais plus exactement les termes que vous avez employés – par la Commission de Législation, dans l'année, serait une preuve forte de bonne volonté ou quelque chose comme ça. Alors je vous dirais que pour que la Commission de Législation les examine et vote un rapport, encore faudrait-il qu'elle en soit saisie. Or, actuellement sur les trois projets de loi qui sont censés

constituer ce qu'on appelle un petit peu pompeusement « le code de l'économie numérique », il y en a un seul qui est toujours d'actualité et les deux plus importants sont périmés et doivent être remplacés. Donc je souhaite dire publiquement, qu'actuellement le Conseil National n'en est pas saisi. Donc lorsque vous invitez la Commission de Législation à examiner ces textes, je ne peux que vous demander : mais quand en sera-t-elle saisie ? Si vous avez une idée sur la question, j'attends votre réponse.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je voudrais simplement préciser l'usage que j'avais fait de l'expression d'un signe fort. Je faisais référence à un signe fort vis-à-vis de l'extérieur, et non vis-à-vis de la bonne volonté de la Commission. Je ne me serais pas permis de vous qualifier de cette façon.

Si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, M. BIANCHERI pourra vous répondre quant à l'élaboration des textes de loi.

**M. le Président.-** Il faut dire qu'à l'heure actuelle, le Gouvernement n'est pas composé d'autres membres, puisqu'ils sont tous sortis, vous auriez donc du mal à donner la parole à d'autres Conseillers !

(Rires).

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je pense que je vais aller, moi aussi, faire un petit tour !

Non, plus sérieusement, il y a eu une présentation récemment qui a été faite à la Commission de Législation, c'était en fait une première réunion, dont on ne peut pas considérer qu'elle ait été conclusive ; elle a néanmoins permis de faire apparaître – et vous savez pourquoi – des modifications depuis 2002, date où ces trois textes ont été déposés. Donc on a revu certains points avec l'aide de notre Cabinet-Conseil, il y a eu en conclusion de cette réunion, des demandes et notamment une demande de Me GARDETTO sur le nommage, sur le tiers certificateur...

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Effectivement. Et la responsabilité des fournisseurs d'accès aussi.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Exactement, on est bien d'accord là-dessus. Ensuite, il y a un quatrième texte sur la Commission informatique et libertés qui n'a pas été

encore déposé. Donc je crois que ce que nous avons convenu, c'est de vous les re-déposer – sauf le casino virtuel puisque sur ce texte-là, il n'y a pas de modification – le plus tôt possible en 2005.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Tout ensemble, Monsieur le Conseiller, c'est un package.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, bien sûr, tout ensemble, voyons. On n'a pas de difficulté là-dessus ; on va s'arranger pour faire en sorte que ces textes soient déposés et on envisage, de le faire avant la fin du premier semestre 2005.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Soyons clairs, moi je comprends très bien les difficultés que vous pouvez avoir à mettre au point ces textes, il n'y a pas de mauvaise volonté de ma part, simplement ce qui me gêne un petit peu, c'est lorsque M. le Ministre d'Etat annonce dans sa déclaration que le Conseil National en serait saisi et qu'on attend que la Commission de Législation examine ces textes. C'est un petit peu gênant comme présentation des faits, ça donne l'impression que le Conseil National est saisi de textes et ne fait pas son travail.

**M. le Ministre d'Etat.-** Ce n'est certainement pas l'impression que je voulais donner et je crois l'avoir fait dans des termes qui ne prêtaient pas spécialement à cette interprétation.

**M. le Président.-** Bien, on va continuer. Madame Catherine FAUTRIER vous avez la parole.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais regretter que M. DESLANDES et M. BADIA ne soient pas là, mais ce n'est pas grave, je vais quand même faire mon intervention.

Monsieur le Ministre, la proposition de loi n° 168 de M. Stéphane VALERI et moi-même, relative à la transmission de la nationalité par les mères ayant opté en vertu des dispositions de l'article 3 de la loi n° 572 du 18 novembre 1952 abrogée, a été votée en séance publique le 17 décembre 2003.

Le Gouvernement a transmis hier, le projet de loi n° 791 relatif à notre proposition de loi de l'an dernier. Je tiens ici à remercier le Gouvernement pour son efficacité puisque, moins de six mois après nous avoir signifié son accord pour transformer la proposition de loi, le projet de loi est déposé sur les bureaux de la Haute Assemblée, vous m'en voyez ravie.

J'en ai immédiatement pris connaissance et si des problèmes techniques restent encore à discuter avec le Gouvernement, ce texte devrait pouvoir être proposé au vote de l'Assemblée, dès la session de printemps.

Par ailleurs nous avons également déposé trois autres propositions de loi au mois de juin : une portant sur le congé de paternité accordé aux salariés, une autre sur le congé d'adoption et de paternité accordé aux fonctionnaires d'Etat et une troisième concernant le congé d'adoption et de paternité accordé aux fonctionnaires de la Commune.

Est-ce que Monsieur le Ministre, vous avez du nouveau quant à ces propositions de loi ? Merci.

**M. le Ministre d'Etat.-** Une réponse a été faite au Président, au terme de laquelle j'indiquais qu'ils seront transformés en projets de loi.

**M. le Président.-** Je me tourne vers la Direction Générale ? C'est exact. Dont acte. C'est fait.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Très bien, Merci.

**M. le Président.-** L'intention du Gouvernement est de déposer les projets de loi correspondants dans l'année 2005.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** C'est une bonne première étape.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je tiens à souligner que nous sommes extrêmement vigilants quant aux délais parce que nous savons très bien les conséquences qu'aurait un non-respect de ces délais.

**M. le Président.-** Merci Monsieur le Ministre pour votre réponse et Madame la Présidente de la Commission des Droits de la Femme pour votre question, car c'est à ce titre-là que vous étiez intervenue.

Nous allons donc continuer, Monsieur CELLARIO vous avez la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous parler des Etudes Législatives. Vous aviez prévu d'augmenter les effectifs du fait de la charge de travail de ce Service. Or, dans le Budget Primitif 2005, *a priori*, il n'y a pas de ligne budgétaire prévoyant une augmentation du nombre de fonctionnaires attribué à ce Service. Tout le monde sait

bien que la charge de travail devient de plus en plus importante, les projets de loi s'accumulent; est-ce que vous pourriez nous donner des indications concernant le budget que vous pourriez allouer à ce service-là, pour qu'il puisse faire face à la charge de travail supplémentaire ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Nous sommes très conscients d'abord de l'importance centrale de cette Direction dans le travail gouvernemental d'une manière générale et parce que cela débouche sur le travail législatif. Nous sommes conscients aussi de la charge de travail qu'il a à subir, et en particulier au cours de la période récente, et par conséquent, c'est à nos yeux un secteur prioritaire lorsque des demandes de renfort en quelque sorte sont présentées. Mais à ma connaissance, il y a eu un agent qui a été nommé au cours de l'année écoulée à la Direction des Affaires Législatives. Voilà la perspective, mais il est possible qu'il y ait une nouvelle demande en cours d'année dont nous aurions à vous saisir. Mais croyez bien qu'à nos yeux, c'est un secteur prioritaire.

**M. le Président.-** Merci Monsieur le Ministre. Madame BOCCONE-PAGÈS vous avez la parole.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, également comme ma Collègue Catherine FAUTRIER, je regrette l'absence de M. DESLANDES.

Ma question est la suivante : il s'agit de vous demander, Monsieur le Ministre, ce qu'il en est de la proposition de loi sur l'éducation, que nous avons déposée au nom de la Commission de l'Education et de la Jeunesse en séance publique, le 29 juin de cette année. Nous sommes à quelques jours de l'échéance des six mois, donc qu'en est-il ?

Je vous remercie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, Madame, nous allons demander l'inscription de cette question à une séance. La lettre a été préparée et sera adressée au Conseil National soit lundi prochain, si nous en avons le temps, soit nous vous répondrons directement à la séance de mardi.

**M. le Président.-** Donc, c'est pour bientôt, bien sûr, compte tenu des délais constitutionnels.

Monsieur Jean-Charles GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

On a parlé pas mal tout à l'heure de l'économie numérique et du code de l'économie numérique; moi je voudrais parler de l'économie tout court. On a également, au cours des débats qui ont précédé cette séance, insisté sur la nécessité de moderniser les textes relatifs au droit des sociétés et de faire en sorte que nous ayons un arsenal juridique qui favorise l'implantation à Monaco des investisseurs.

Alors, le propos de mon intervention – j'ai déjà eu l'occasion d'en parler – c'est de souhaiter que ces travaux législatifs ne se limitent pas au droit des sociétés mais qu'ils englobent l'activité économique en général et qu'on nous soumette un projet de code de l'économie qui dépasse le simple droit des sociétés pour aussi aborder la matière du droit financier, des assurances, du droit de la consommation qui est absolument inexistant en Principauté de Monaco, du droit de la concurrence qui, également, est absolument inexistant à Monaco. Il me semble que toutes ces matières auraient vocation à se retrouver dans un corpus de textes qui pourrait inspirer confiance et qui pourrait présenter la Principauté sous un jour tout à fait moderne vis-à-vis de nos interlocuteurs qui souhaitent s'y installer, et bien sûr développer des activités économiques. C'était ma première observation.

Deuxième observation : je sais que le Gouvernement y est favorable et a annoncé, à brève échéance, la production d'un CD-rom des textes monégasques; je souhaiterais aussi que l'on puisse mettre en ligne sur Internet ces textes ainsi que la jurisprudence, les deux étant indissociables, pour pouvoir justement offrir toutes les garanties de prédictibilité et de prévisibilité du droit monégasque, autant pour les praticiens que pour les investisseurs qui ont, là encore, aussi, intérêt à connaître les règles qu'ils auront à respecter. Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

Monsieur le Président de la Commission des Finances, vous avez la parole.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais compléter l'intervention, mais très rapidement parce que je souhaitais insister sur le même problème, le premier point, ce que M. GARDETTO a appelé le corpus de textes. J'aimerais effectivement, comme le Président de la Commission des Relations Extérieures, qu'il y ait un schéma directeur ou tout simplement un sommaire de ce corpus de textes, qui permettrait de planifier dans le temps – il ne faut pas faire tout, tout de suite, ce n'est pas possible – et d'avoir

une vision assez claire de l'ensemble de ces textes retenus et ensuite de les programmer dans le temps. Ceci permettrait déjà de rentrer dans un schéma, dans une méthode organisée, et de voir donc quelles sont les cohérences entre ces différents textes et quel est le délai maximum auquel on peut s'attendre, plutôt que d'être aujourd'hui dans une vision d'attente, mais d'attente un peu aveugle.

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA va également prolonger les questions sur le même sujet. Je vous en prie, nous vous écoutons.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire mon Collègue Jean-Charles GARDETTO; mais avant tous ces nouveaux textes, je pense qu'il serait déjà bien de mettre à jour ceux qui existent. Nous avons à l'heure actuelle encore des textes qui visent le Tribunal Supérieur qui n'existe plus. Donc, si on pouvait déjà dépoussiérer et mettre à jour ce qui existe, peut-être que, ensuite, dans un deuxième temps nous pourrions refondre, mais commencez déjà par mettre à jour, surtout si vous les mettez en ligne, les textes qui existent. Merci.

**M. le Président.-** On va écouter la réponse de Monsieur le Conseiller pour les Finances.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Ecoutez, je serai rapide, Monsieur le Président. Juste pour dire que si la priorité est mise sur le code numérique, elle ne pourra l'être dans le même temps sur le droit financier, les assurances, quoique la consommation et la concurrence soient aussi importantes. Les assurances et le droit financier, on va redécouvrir ces thèmes-là dans le cadre des négociations qui vont s'ouvrir avec l'Union Européenne, puisque la Communauté s'est engagée à ouvrir des négociations avec nous sur ces sujets. Tous ces chantiers sont très importants et tous ces textes ne pourront pas aboutir en même temps.

Je rejoins donc le Président de la Commission des Finances et de l'Economie, dans la mesure où il faudra planifier et essayer d'avoir des échéances, car on ne pourra pas faire tout en même temps, le travail est trop important et il y a d'autres sujets qui le sont aussi.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** On pourrait peut-être envisager d'externaliser une partie de ce travail, parce



que je conçois bien que les effectifs de l'Administration ne peuvent pas tout faire en même temps. Mais peut-être pourrait-on effectivement externaliser ce travail de sorte qu'il progresse au même rythme que les autres projets, puisque vous le disiez vous-même, Monsieur le Conseiller, tout est important.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Mais je comptais déjà en vous disant ça, externaliser. Donc les cabinets-conseils sont déjà choisis, ils vont se mettre au travail début 2005, mais je crois qu'il faut raison garder, on ne pourra pas tout faire en 2005.

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET a souhaité s'exprimer.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais rebondir sur ce que vous disiez sur les conventions ou les accords avec l'Union Européenne. Il y a aussi maintenant l'entrée au Conseil de l'Europe et je me souviens très bien, lorsqu'en 2003, nous avons visité la Cour européenne de Justice, on nous disait que dès notre entrée, il y aurait la venue de magistrats ou de juristes du Conseil de l'Europe ou des échanges aussi au niveau des avocats; je pense qu'il faudrait peut-être anticiper et à moins que cela ne soit déjà fait, au niveau de la Direction des Affaires Législatives, peut-être s'adjoindre des spécialistes du droit européen pour vérifier la conformité des futurs textes législatifs que nous allons mettre en œuvre et vérifier aussi la concordance des textes existants. Je pense que c'est aussi

un très très gros chantier, là aussi important.

**M. le Président.-** Merci Monsieur MARQUET. Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Pour ce qui concerne cet aspect européen des choses, il s'agit d'une question à laquelle nous avons pensé. Il y a plusieurs points de renforcement : il y a la Direction des Affaires Législatives, les Services Judiciaires ainsi qu'une cellule coordonnée par S.E. M. Georges GRINDA, assisté de M. SACOTTE, qui a pour mission d'assurer le suivi de nos engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe.

Ces affaires sont donc suivies par des juristes compétents, bien évidemment.

**M. Bernard MARQUET.-** Et il faudra aussi envoyer un juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

**M. le Ministre d'Etat.-** Il faudra aussi faire cela, tout à fait, et pas seulement à la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre des Affaires Législatives.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

#### **M. le Directeur Général.-**

##### **B. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR**

CH. 20 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

320.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.027.000
320.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	28.500
320.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>392.000</u>
	<u>1.447.500</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BORDERO, je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'interrogerai le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, en tant que tutelle de la Mairie : en décembre 2003, le Conseil National votait une loi modifiant le statut de la Fonction Publique, qui permettait aux fonctionnaires d'Etat de pouvoir bénéficier de périodes de travail à temps partiel. Donc, dans le rapport que j'avais présenté au nom de la Commission des Intérêts

Sociaux et des Affaires Diverses, nous avons insisté pour que ce droit au travail à temps partiel soit aussi étendu aux fonctionnaires de la Commune et aussi aux agents de l'Etat, mais là ma question porte plutôt sur les fonctionnaires de la Commune. Alors bien sûr, plusieurs Conseillers Communaux, à l'époque le premier adjoint, étaient intervenus en séance publique du Conseil Communal pour réclamer aussi ce droit pour les fonctionnaires communaux. Alors le Gouvernement nous a promis un projet de loi qui modifierait le statut des fonctionnaires communaux et donc je voulais savoir : où en est ce projet de loi et sera-t-il déposé bientôt au Conseil National ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il a été délibéré en Conseil de Gouvernement après saisine de la Mairie, ce qui est normal, l'ensemble des textes étant soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Donc c'est dans le tuyau, je ne sais plus très bien où il est, mais enfin il n'y a aucun refus, au contraire : ce système a été accepté par la Mairie, donc actuellement, c'est uniquement une question de procédure. Le projet concernant la Mairie a été délibéré en Conseil de Gouvernement.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Le temps partiel, ce qui a été évoqué, c'est un peu le problème du projet de modification de la loi n° 959, si j'ai bien compris, et je ne suis pas certain que ce soit aussi simple parce que j'ai l'impression qu'il y a une divergence entre le Gouvernement et la Commune, par rapport à quelques aspects, par exemple la proposition des élus communaux d'instaurer, dans l'article 1<sup>er</sup>, le principe de libre administration de la Commune l'assortissant du recours du huis clos dans cette organisation, comme toutes les Assemblées en Europe...

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Là, pour l'instant on parlait de la Fonction Publique communale. Là, vous parlez du projet de loi sur l'autonomie communale, c'est tout à fait différent.

**M. Claude BOISSON.-** Veuillez m'excuser, je pensais pouvoir faire la transition.

**M. le Président.-** Donc on ne peut que vous inviter à appliquer rapidement le temps partiel aussi pour les

fonctionnaires de la Commune, qui se sont émus, à juste titre, de ne pas pouvoir bénéficier pour l'instant, comme ceux de l'Etat, du temps partiel.

**M. Alexandre BORDERO.-** Et en complément aussi, il faudrait qu'un autre projet de loi arrive assez rapidement au Conseil National – je ne parle pas de grande réforme – mais d'une petite réforme encore de l'Etat civil qui a des difficultés à fonctionner sur le registre des transcriptions des actes faits à l'étranger, notamment des mariages et des naissances à l'étranger. Il semblerait qu'il y a un problème juridique là aussi : l'Etat civil a besoin de ce texte pour pouvoir à nouveau fonctionner, disons, normalement et rendre le meilleur service possible aux usagers.

**M. le Président.-** J'ai été informé de ce problème par M. le Maire : apparemment il y a un changement, je dirais, d'interprétation de la loi de la part du Parquet qui a toujours accepté, jusqu'à présent, de donner son accord pour que ces papiers soient établis et qui apparemment applique à présent autrement les textes.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Actuellement, effectivement, il y a une discussion entre le Parquet et la Mairie, parce qu'en fait, c'est le Parquet qui a la tutelle de l'Etat Civil et qu'il a quelque peu, en ce moment, changé de position. Donc je pense que la discussion va continuer avec la Mairie et j'espère qu'une solution sera trouvée.

**M. le Président.-** Oui, parce qu'il y a pour le moment un vrai problème concret, c'est que la Mairie ne peut plus délivrer ces papiers.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Est-ce qu'on peut expliciter le changement ?

**M. le Président.-** Je ne suis pas un grand expert de ce sujet mais Monsieur DESLANDES, peut-être.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** C'est la façon dont on reconnaît les actes d'état civil des Monégasques à l'étranger qui, jusqu'ici, ne posait aucun problème et qui, aujourd'hui, semble en poser au Parquet. Alors, pourquoi, je ne le sais pas.

**M. Claude BOISSON.-** Actuellement, le Procureur ne peut plus signer le registre, pour des raisons peut-être techniques ou juridiques, je n'en sais rien.

**M. le Président.-** Mais on a des Monégasques dans une situation impossible. La Mairie est incapable, puisque le Procureur ne signe plus, de délivrer des certificats de naissance, etc... tous les documents de l'Etat civil, parce qu'ils sont nés à l'étranger. Donc, c'est un vrai problème et il faut le régler parce qu'il y a des personnes qui sont dans une situation d'attente et ça ne peut pas durer.

**M. Alexandre BORDERO.-** En fait, pour résumer la situation, il s'agit des actes d'état civil, naissances ou mariages, de Monégasques lorsqu'ils sont à l'étranger. On retranscrivait dans un registre de l'Etat Civil à la Mairie et ensuite l'Etat Civil de la Mairie vous délivrait l'acte, enfin le papier dont vous aviez besoin. Alors le Parquet s'est aperçu, je ne sais pas comment, que cette retranscription....

**M. Jean-Pierre LICARI.-** ... n'est pas prévue par la loi, peut-être ?

**M. Alexandre BORDERO.-** Non, provenait d'une Ordonnance Souveraine qui était prise en vertu d'un accord international qui datait de 1800 et quelque, par contre l'accord international a été caduc entre la France, la Belgique et Monaco, l'Ordonnance Souveraine était caduque depuis 40 ou 50 ans, mais le service de l'Etat Civil a continué à fonctionner sur ces bases. Le Parquet a relevé tout récemment l'anomalie juridique et, en fait, ce qui se passe, c'est qu'à l'heure actuelle, la Mairie, vous délivre un acte de naissance pour effectuer certaines démarches administratives, par exemple inscrire vos enfants à l'école, mais dès qu'il s'agit d'actes ayant une portée juridique comme un mariage ou un divorce, vous êtes obligés d'aller rechercher les actes originaux dans la Mairie, dans laquelle vous vous êtes marié, si vous vous êtes marié à l'étranger; vous ne pouvez plus le faire à l'Etat Civil.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** *A priori*, tous les actes d'Etat Civil ont la même valeur, que ce soit pour l'école ou ....

**M. Alexandre BORDERO.-** L'école se contente d'une attestation du Chef de l'Etat Civil, disant que l'enfant est bien né à Monaco, qu'il est éventuellement monégasque, mais ces attestations ne peuvent être utilisées, par exemple, pour un mariage ou pour un divorce. Et là, effectivement, ça gêne les usagers qui ne peuvent plus profiter des services de l'Etat Civil.

**M. le Président.-** Il faut regarder cela de près parce que franchement, ça met des compatriotes en difficulté

par rapport à des papiers essentiels et si ça a été appliqué pendant 40 ou 50 ans, on aurait peut-être encore pu attendre quelques mois, le temps de mettre les textes en place, avant d'arrêter cette procédure, ce qui aujourd'hui crée des soucis inutiles à des Monégasques. Donc franchement, on peut être déçu du peu de considération pour les conséquences que cela entraîne pour des Monégasques.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Oui, mais seulement ce n'est pas moi qui l'applique, en la matière.

**M. le Président.-** J'entends bien.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je crois qu'il va falloir que nous légiférons en la matière pour que les choses soient réglées. Ça doit être un texte simple, mais je crois qu'il faut légiférer en accord avec le Parquet qui est la tutelle sur l'Etat Civil, parce que ce problème, je le comprends, doit être réglé très rapidement.

**M. le Président.-** Voilà, trouvons une solution rapide.

Monsieur Jacques RIT, je vous en prie vous avez la parole.

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref. Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, en matière d'Education Nationale, en ce qui concerne la Sécurité Publique, en ce qui concerne enfin la gestion de la matière hospitalière, de votre part, nous avons hélas constaté à nouveau au cours de l'année 2004, trop peu de sens de la concertation, beaucoup trop peu de transparence dans l'action et un recours trop fréquent à l'arbitraire.

Je voterai donc contre ce chapitre.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté;

*MM. Jean-Pierre LICARI, Jacques RIT et Jean-François ROBILLON votent contre).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 21 – FORCE PUBLIQUE – CARABINIERS

321.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	4.459.000
321.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	216.000
321.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	<u>178.000</u>
	<u>4.853.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE – DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	20.543.000
322.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	167.000
322.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	1.705.000
322.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>600.500</u>
	<u>23.015.500</u>

**M. le Président.-** Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous avez la parole.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, j'ai une question à poser à Monsieur le Ministre, pour savoir si l'accès aux dossiers des fonctionnaires est également accordé aux fonctionnaires de la Sûreté Publique puisque vous avez dit tout à l'heure que tous les fonctionnaires pouvaient désormais accéder à leur dossier?

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, je suis surpris de la question parce que comme vous l'a confirmé le Conseiller pour l'Intérieur, il n'y a qu'une Fonction Publique.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Eh bien, je transmettrai parce que dernièrement cela a été refusé à un employé de la Sûreté Publique.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il faut que le fonctionnaire de police demande l'accès à son dossier au Directeur de la Fonction Publique, parce que son dossier, normalement, est à la Fonction Publique et non pas à la Sûreté Publique.

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Bien sûr, mais le Directeur, qui n'était sans doute pas suffisamment informé, lui a dit qu'il ne pouvait pas avoir accès à son dossier; donc c'est chose faite, merci.

Je voulais rappeler que lors des précédentes séances, publiques ou privées, je suis intervenu pour demander au Gouvernement de prendre en compte les carrières des personnels administratifs et policiers de la Sûreté Publique.

La situation du personnel administratif, tout d'abord, est un exemple concret du décalage entre les organigrammes de la Fonction Publique et la réalité des services. Ces fonctionnaires n'ont pas de perspective de carrière en rapport avec les responsabilités qu'ils assument. Des promesses nous ont été faites pour que certaines situations se débloquent très rapidement, nonobstant la révision de l'organigramme en cours. Nous sommes heureux d'avoir largement, par nos interventions et nos débats, contribué à ces avancées.

Concernant les fonctionnaires de police, il me semble que les problèmes de personne sont en voie d'être réglés après quelques mises au point. Puisse l'avenir conforter les relations renouées en cette occasion et que l'ordre règne à l'intérieur de la Sûreté Publique comme à l'extérieur, dans Monaco.

Il reste cependant les évolutions de carrière des fonctionnaires de police monégasques sur lesquelles le Gouvernement s'était engagé, il y a déjà un an.

Ces promotions concernent seulement quatre personnes, ayant toutes environ 20 ans d'ancienneté et proposables depuis bientôt dix ans pour certaines.

Monsieur le Ministre, vous avez été récemment saisi de la situation de deux d'entre eux par l'Association de Personnels Monégasques de la Sûreté Publique (A.P.M.S.P.) : nous vous demandons de considérer avec bienveillance le cas de ces Monégasques, victimes selon toute vraisemblance, d'après les informations que nous avons, d'un jugement de la Commission paritaire en décalage avec leurs notations individuelles.

La situation des trois Français laissés sur le carreau par cette même Commission et à la même date devrait être également réexaminée dans les mêmes conditions.

Entre autres, parmi ses missions, la Sûreté Publique assure la sécurité des biens et des personnes. C'est l'une des préoccupations majeures du Conseil National. Le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale l'a d'ailleurs soulignée, en rappelant que nous sommes allés plus vite et plus loin que le Gouvernement en demandant l'accélération du programme de remplacement et de numérisation des caméras de surveillance vidéo de la voie publique. Ce souhait a été exaucé puisqu'une ligne budgétaire a été augmentée pour faire face à ces dépenses.

Monsieur le Conseiller, pour que nos échanges sur la Sûreté Publique, plutôt tendus jusque là, demeurent constructifs, tous les engagements pris à ce jour devront être tenus, nous y veillerons.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. Monsieur DESLANDES, souhaitez-vous intervenir maintenant ? Je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il y a eu effectivement dans l'instruction des avancements de certains personnels monégasques, des avis contraires de la Commission paritaire. Cette affaire a été délibérée en Conseil de Gouvernement qui, normalement, suit l'avis des Commissions paritaires, mais a décidé de faire en sorte que ces avancements aient lieu en 2005.

Le fait que l'ensemble du personnel ait accès à son dossier, je pense, permettra plus facilement un certain nombre de dialogues entre eux, avec leur hiérarchie ou avec moi. Mais c'est dans une totale transparence que je souhaite que ce déroulement de carrière du personnel monégasque de la Sûreté Publique puisse s'effectuer. Il y a eu un certain nombre d'avancements dans le domaine du personnel administratif, ce n'est pas suffisant. Je pense qu'à l'occasion de la révision de l'organigramme, il faudra organiser un meilleur déroulement de carrière des administratifs de la police.

**M. le Président.-** C'est effectivement ce que demande le Conseil National. Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Ma première intervention allait recouper celle de mon Collègue Christophe SPILLOTIS-SAQUET, donc je vais l'abrégé compte tenu des éléments de réponse qui ont été apportés, mais je souhaitais aussi, au titre de ce chapitre, faire deux ou trois autres interventions sur des sujets chacun différent. Donc une chose à la fois.

Sur le sujet des carrières et des Monégasques de la Sûreté Publique, qu'ils soient fonctionnaires de police à proprement parler ou qu'ils soient administratifs, je ne peux que réaffirmer la détermination du Conseil National à ce que ces Monégasques reçoivent le déroulement de carrière auquel ils ont légitimement droit. Ça doit être un point qui doit être ancré dans l'esprit du Gouvernement. Ils ont droit à avoir un déroulement de carrière programmé puisqu'ils ont été laissés de côté depuis longtemps. En ce qui concerne justement les promotions qui avaient été annoncées et qui n'ont pas eu lieu sous couvert de Commission paritaire, j'accueille avec satisfaction l'annonce qui est faite par Monsieur le Conseiller de poursuivre l'idée de la nomination. Mais il ne faudrait pas qu'on fasse attendre encore une année ou plus, dans une sorte de purgatoire, ces fonctionnaires sous prétexte d'excuses administratives. Donc, nous vous demandons de prendre de manière effective les mesures adéquates et nécessaires pour que la promotion des fonctionnaires de police monégasques ait bien lieu, qu'elle ait lieu rapidement dans les semaines qui viennent, comme vous vous y étiez engagé. Ça termine mon intervention sur les carrières.

**M. le Président.-** Nous vous écoutons, Madame PASQUIER-CIULLA.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** *Je voudrais simplement dire que je ne connaissais pas les problèmes particuliers des trois ou quatre personnes concernées, probablement des fonctionnaires très méritants, mais je dois être vieux jeu, parce que je connais le recours judiciaire, le recours administratif qui est gracieux ou contentieux, mais je ne connais pas le « recours politique » !*

**M. le Président.-** Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous souhaitez réagir ?

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Nous intervenons pour ces personnes, précisément pour éviter une action



en justice vis-à-vis de l'Administration. Il y a eu un disfonctionnement de la Commission paritaire qui a traité des propositions d'avancements sur des dossiers de l'année précédente qui contenaient de nombreuses inexactitudes.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.** - Je voudrais très sereinement dire que le Gouvernement, et le Département de l'Intérieur en particulier, qui a bien sûr dans le sein de la Commission paritaire voté pour l'avancement des intéressés, a veillé à ce que de nouvelles responsabilités soient données auxdits intéressés et que pour l'instant, la façon dont ces officiers monégasques servent la police donne satisfaction et je ne vois pas pourquoi, très prochainement, les choses ne rentreront pas dans l'ordre. Maintenant dans tout système concerté, le Gouvernement n'est pas maître de la décision des Commissions administratives et paritaires. La seule chose qui est dite, et je le redis, ce déroulement de carrière se passera tout à fait normalement en fonction des mérites reconnus et aujourd'hui, je suis tout à fait heureux que le fait d'avoir donné, à certains officiers monégasques, de nouvelles responsabilités se passe bien. Mais en général, pour répondre à ce que disait tout à l'heure M. SPILLOTIS-SAQUET, une Commission paritaire se penche *a priori* sur les notations des années précédentes.

**M. le Président.** - Monsieur GIACCARDI souhaite s'exprimer.

**M. Thomas GIACCARDI.** - Merci, Monsieur le Président.

*A priori*, les avis rendus par les Commissions paritaires ne lient pas le Gouvernement, ce ne sont pas des avis conformes, ce sont des avis consultatifs à partir desquels le Gouvernement prend sa décision. Donc quand vous dites : « on s'en tient à l'avis qui a été donné », je pense que ce n'est pas la bonne réponse.

Pour en revenir à ce que disait tout à l'heure Mme PASQUIER-CIULLA, l'intervention de mes collègues est très simple : il y a quand même des Monégasques – et ce ne sont pas des cas particuliers – qui connaissent des difficultés quant à leur déroulement de carrière à la Sûreté Publique; c'est une situation générale pour les Monégasques. C'est donc un problème général qui mérite d'être posé.

**M. le Président.** - Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.** - *Tant mieux si on le pose en terme général; ce n'est pas ce que j'avais cru entendre effectivement, je suis rassurée par vos propos, Monsieur GIACCARDI.*

**M. le Président.** - Je crois que les interventions de nos collègues se placent dans le cadre de la défense d'un principe essentiel qui est la priorité des Monégasques, à compétence égale, dans l'emploi et dans les évolutions de carrière.

**M. Jean-Pierre LICARI.** - Ça va même au-delà, Monsieur le Président, si vous me le permettez : nous ne demandons pas à ce que des Monégasques soient promus grâce à leur nationalité, nous demandons à ce que des Monégasques ne soient pas pénalisés à cause de leur nationalité, ce n'est pas la même chose !

**M. le Président.** - Absolument, il y a eu quelques cas, effectivement, qui ont attiré notre attention sur ce point. Ce que nous voulons, c'est évidemment renforcer la présence des nationaux dans la Sûreté Publique; ils sont très peu nombreux et pour renforcer leur présence, en donnant à d'autres l'envie de s'y engager, il faut que les éléments méritants puissent avoir de bons déroulements de carrière. Donc c'est dans ce cadre-là que ces interventions se placent. Je dois dire d'ailleurs, vous l'avez dit Messieurs SPILLOTIS-SAQUET et GARDETTO, notamment, que nous sommes satisfaits du début de revalorisation des carrières des Monégasques de la Sûreté, qui a été engagée suite aux débats que nous avons sur ce sujet depuis presque deux ans maintenant. Il faut le poursuivre bien sûr, car il y a encore quelques problèmes à régler; en tous cas, les premières mesures vont dans le sens que nous souhaitons.

Nous sommes satisfaits, aussi, de l'engagement qu'a pris le Gouvernement, vous l'avez dit, de mettre en place un nouvel organigramme pour les personnels administratifs de la Sûreté parmi lesquels il y a beaucoup de Monégasques et qui sont très vite bloqués parce qu'ils n'ont pas aujourd'hui des déroulements de carrière comparable aux autres Services de la Fonction Publique. Il y en a 21 – merci Monsieur le Conseiller, pour ce renseignement – donc il y a 21 compatriotes bloqués par un déroulement de carrière très vite stoppé, alors qu'il y a des éléments très méritants parmi ces Monégasques. Nous suivrons donc avec beaucoup d'attention l'engagement qu'a pris le Gouvernement pour le prochain organigramme, de faire évoluer tout cela dans un sens positif.

Je ne peux pas ne pas terminer sans souligner combien – le Rapporteur l'a dit dans son rapport – nous sommes

satisfaits de la numérisation des images vidéo et de l'installation de nouvelles caméras, dès 2005, suite aux débats que le Conseil National a eu sur ce sujet, avec vous. Il était envisagé d'évoluer sur trois ans, ce sera sur une année; cela répond effectivement à notre volonté commune de mettre toujours en avant l'excellence de la Sûreté Publique.

Je pense pour ce soir et pour ce budget, que les points de convergence sur la Sûreté Publique sont très encourageants entre le Conseil National et le Gouvernement, n'est-ce pas Monsieur SPILLOTIS-SAQUET?

**M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-** Je voudrais ajouter un dernier mot. Il ne s'agit pas de savoir si nous parlons de une, deux ou cent personnes. En matière d'injustice, chaque individu a droit à une défense. Si des cas particuliers peuvent servir l'intérêt général, je les défendrai chaque fois.

**M. le Président.-** Monsieur RAYMOND, vous avez la parole.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement conforter « l'échelle » qui est celle de la Principauté de Monaco. C'est vrai que si l'on devait se placer dans le contexte du pays voisin, on parlerait peut-être de 10 000 ou 15 000 personnes. A Monaco, lorsque l'on sélectionne pour les Jeux Olympiques deux ou trois acteurs, ce nombre est forcément en rapport avec le nombre d'habitants. C'est pour cette raison que ces deux ou trois cas doivent être évalués à l'échelle de la Principauté.

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président Claude BOISSON, je vous en prie, vous avez la parole.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention n'a pas une approche très politique, mais elle peut avoir une certaine utilité.

Pas plus tard qu'hier après-midi, on pouvait observer, à la place des Moulins, une présence policière très affirmée qui permettait de supposer que les équipes spécialisées étaient prêtes à intervenir avec efficacité.

Ce dispositif ne peut qu'être rassurant pour la population et certes très inquiétant pour tous ceux qui oseraient transgresser nos lois et règlements en s'adonnant à des actes délictuels ou de petite criminalité qui ne restent jamais impunis dans notre pays. Car, plus encore que l'action préventive ou active de la Sûreté Publique, les procédures connaissent un suivi au niveau de la justice monégasque avec la même excellence pour

aboutir, si nécessaire, à des séjours à la maison d'arrêt sur le Rocher.

Bien sûr, tout cela se fait toujours dans le parfait respect des droits de l'homme et des droits de la défense. Donc, avis aux amateurs qui ne se contentent pas de profiter du bien-être de la Principauté mais qui voudrait se l'approprier illégalement.

Ceci pour marquer quand même aussi l'efficacité de nos forces de police en Principauté.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur BOISSON.

Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre? Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

*Je voudrais d'abord répondre très brièvement à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET et lui dire que l'intérêt général n'est pas forcément la somme d'intérêts particuliers, mais ça, c'est une longue réflexion.*

Ceci étant, Monsieur le Conseiller, j'aimerais avoir une clarification sur *les moyens qui ont été mis à disposition récemment de la Sûreté Publique*, parce qu'on a eu un débat à ce sujet, notamment au niveau de la réflexion du système des caméras qui est déjà très performant mais que vous voulez moderniser, ce qui est une bonne chose. Vous nous aviez annoncé que vous feriez ça en trois ans, j'ai lu par la suite que, face à notre demande assez pressante, vous aviez accepté de ramener ça à un autre délai, mais je ne sais plus bien sûre, parce que j'ai vu deux ans une fois et un an une autre fois.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Aujourd'hui, un an, 2005.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je vous remercie parce que j'étais prête à voter contre ce chapitre si vous ramenez ça à deux ans.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je voudrais pour les Conseillers Nationaux et vous Monsieur le Président, si vous êtes intéressés, vous inviter à venir voir le P.C. central du commissariat, je crois que vous apprécierez de voir comment il fonctionne et comment il sera transformé.

**M. le Président.-** J'invite Madame PASQUIER-CIULLA, à relire la déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat, qui a été faite dans cette Assemblée, lundi soir, qui est très claire.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je l'ai lue mais elle était contradictoire avec les réponses données en séance privée, c'est pour ça que j'ai posé la question, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Page 13 donc de cette déclaration, c'est bien en une année et il va sans dire que la déclaration du Ministre d'Etat est celle qui, par définition, engage la position du Gouvernement Princier.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** C'est sans doute suite à la lecture du rapport.

**M. le Président.-** Ce n'est pas un secret que sur ce sujet, c'est vrai, l'intervention du Conseil National a permis de raccourcir ce délai de 3 ans à 1 an.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** C'est vrai, Président, mais pour enlever toute ambiguïté, lorsqu'en séance privée on n'était pas sûr de pouvoir le faire en une année, j'avais dit deux ans *a priori* et ce n'est qu'à la suite de vérifications techniques qu'on a pu, dans le cadre de la déclaration du Ministre d'Etat, assurer que ce programme sera fait en une seule année.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** *Je vous remercie de cette précision, je suis comme ma collègue, pragmatique, donc je préfère entendre deux fois les bonnes nouvelles, plutôt qu'une.*

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Premièrement, le débat ayant été porté entre temps sur les caméras vidéo, je voudrais intervenir brièvement à ce sujet, pour dire tout d'abord que je suis tout à fait satisfait de l'annonce de la modernisation du système de vidéo-surveillance, tout à fait satisfait que nous allions vers un système efficace.

Deuxième point, il y a une lacune, c'est l'absence de texte en Principauté sur la protection de la vie privée en matière de vidéo-surveillance. Donc j'estime que, dans la perspective générale de protection des droits de l'homme – M. MARQUET ne me contredira pas – il serait important que nous ayons un texte qui justement prévoit les situations de vidéo-surveillance, qu'elles soient publiques ou privées, et qu'on prévoit bien sûr la saisine de la Commission de Protection des Informations nominatives, qui a vocation à intervenir dans ce débat.

C'est une intervention, j'en ai une autre en matière de formation, est-ce que j'enchaîne ou le Gouvernement peut-il déjà me donner une réponse ?

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je comprends très bien, effectivement, la préoccupation du Conseiller GARDETTO, sur les droits de l'homme et le fait qu'il convient de réglementer toutes ces prises de vues sur la voie publique. Alors, moi je vous fais une proposition en séance, soyons d'abord efficaces, j'installe les caméras, après je parle de réglementation. Mais aujourd'hui, il est urgent d'installer un certain nombre de caméras surtout près de la frontière.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Moi, je veux bien que vous installiez, Monsieur le Conseiller, mais il ne faudrait pas attendre six mois pour nous saisir d'un texte quand même, parce que c'est bien d'installer, mais installer sans texte législatif ou réglementaire, c'est un peu léger. Je trouve que c'est tout à fait bien que vous installiez un système de vidéo-protection mais il doit aller de pair avec des mesures législatives adéquates !

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Qui craint les caméras ? Pas les honnêtes gens.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Si on vous suit, on peut se passer de tous les textes, Monsieur le Conseiller, c'est une démonstration par l'absurde.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Pour me résumer, je suis très heureux de savoir que ce programme sera réalisé en une année et que l'an prochain, le traitement des images au P.C. central du commissariat sera plus efficace qu'il ne l'est aujourd'hui, ceci est une très bonne nouvelle.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Eh bien, on attend aussi votre texte, dans le même délai.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO a la parole.

**M. Claude CELLARIO.-** Simplement une boutade, si vous me le permettez à cette heure : je dirais à Monsieur le Conseiller qu'il a la même position que pour les aides-maternelles, mais là, j'ai l'impression que c'est moins grave...

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Elle sera brève, rassurez-vous. Je vais vous parler de formation.

J'ai plusieurs fois attiré l'attention du Gouvernement sur l'opportunité de renforcer la formation des personnels de police, en particulier ceux devant faire face aux situations de crise, en les intégrant dans des unités opérationnelles étrangères, comme c'est le cas pour les pompiers, afin qu'ils intègrent les réflexes indispensables que seule la participation à des missions réelles permet d'acquérir.

Je dois déplorer l'absence de toute avancée dans ce domaine alors que le Gouvernement s'était engagé à se rapprocher des Autorités étrangères pour trouver un accord dans le sens évoqué. A ce jour, rien du tout !

Il en va pourtant tant de la sécurité des Monégasques et des habitants que de l'image de la Principauté, Principauté qui se fait toujours le champion de l'excellence. Il faut reconnaître que cette ambition ne se manifeste pas en l'espèce, alors qu'il est clair que cette formation ne peut être acquise à Monaco compte tenu du climat – heureusement – très paisible, que l'on y rencontre, mais avec l'inconvénient que je viens de mentionner. Je vous renouvelle donc ma demande.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il y a une coopération sur le plan de la formation, entre la police monégasque et la police française. La Direction de la Sécurité Publique vient d'organiser deux stages à la CRS n° 6. Alors il est sûr qu'à la CRS n° 6, ce n'est pas effectivement ce que vous visez, c'est-à-dire des situations extrêmement délicates. Ceci peut se faire en France auprès du Raid de la Police ou du GIGN. Il n'y a, *a priori*, pas forcément de réponse « non ». Alors nous ne sommes pas prioritaires mais dans le cadre de la formation, je tiens à ce que les unités spéciales d'intervention de la voie publique, enfin l'USIVP, qui seraient, en cas de situation difficile, en première ligne aient auprès de leurs collègues français une formation qui les sécurisent. Maintenant en matière de police, dans les situations les plus délicates, celle que je crains le plus ici, c'est la prise d'otage et je voudrais que sur la prise d'otage, il y ait une formation particulière. Les problèmes sont complexes, il y a eu beaucoup de prises d'otages en France sur lesquelles il y a des retours d'expérience et j'aimerais, effectivement,

que ceux qui, un jour, hélas, pourraient être confrontés à ce genre de situation, bénéficient de ce retour d'expérience.

L'un des grands problèmes de la police monégasque – et nous nous étions déjà entretenus avec le Conseiller GARDETTO – c'est que la situation fait que nous n'avons pas beaucoup de retours d'expérience. D'un certain côté, tant mieux, maintenant de l'autre, il faut prévoir que, un jour ou l'autre une action difficile peut être entreprise par la police, et sur ce plan vous avez raison, il faudrait l'y préparer. Alors cela touche effectivement des stages de certains policiers monégasques dans les unités d'élite françaises qui sont, au titre de police nationale, le RAID, au titre de la gendarmerie nationale, le GIGN.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je suis heureux de vous entendre dire cela, Monsieur le Conseiller, nous sommes d'accord : il ne reste plus qu'à mettre en œuvre ces formations. Merci.

**M. le Président.-** Je pense qu'on a beaucoup débattu sur la police, une dernière intervention ? Monsieur PALMARO, je vous en prie.

**M. Vincent PALMARO.-** Je comprends le souci qu'a le Conseiller pour l'Intérieur, mais enfin, en termes de statistiques je crois que pour l'instant, la police monégasque a fait face, puisqu'il n'y a pas eu de prise d'otages à Monaco. Enfin, la réalité est celle-là et je me plais à le rappeler.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Si vous me permettez, je remercie le Président PALMARO, c'est vrai. Maintenant, personne n'aurait imaginé, il y a un an, qu'on aurait pu avoir une bombe au Stade. Nous avons une très bonne police, les menaces changent, il est important que la police s'y adapte.

**M. le Président.-** Bien, on a déjà débattu de tout cela d'ailleurs au Budget Rectificatif, donc je pense que l'Assemblée est suffisamment informée et comme le Règlement intérieur m'y autorise, je passe au vote sur la Sûreté Publique.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).



**M. le Directeur Général.-**

CH. 23 – THEATRE DE LA CONDAMNIE

323.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	235.000
323.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	61.000
323.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL .....	<u>24.000</u>
	<u>320.000</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES

324.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	664.000
324.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	4.500
324.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>382.800</u>
	<u>1.051.300</u>

**M. le Président.-** Alors, tout d'abord Madame la Présidente de la Commission de la Culture. Madame DITTLLOT, je vous en prie.

**Mme Michèle DITTLLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le savez, je fonde beaucoup d'espoir sur l'Annuaire des Artistes de Monaco, réalisé à l'initiative de la nouvelle majorité. Je tiens à vous informer qu'il verra le jour fin janvier 2005, en espérant qu'aucun retard ne viendra ternir cette annonce. Je rappelle donc qu'il a été réalisé à l'initiative du Conseil National dans le seul souci de mettre en lumière les artistes monégasques trop souvent oubliés par les entités culturelles de leur propre pays. Je remercie les Conseillers Nationaux membres de la Commission de la Culture pour le travail accompli au cours des nombreuses réunions de cette année et je me fais leur porte-parole, en formulant le vœu que cet Annuaire des Artistes de Monaco remplira sa mission première, en permettant aux nationaux de mieux se faire connaître et nous l'espérons tous ici que les entités culturelles de Monaco s'en serviront pour faire le plus souvent appel à eux.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci, Madame DITTLLOT.

Nous allons maintenant écouter Monsieur MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Si l'année dernière, j'avais fait une intervention, je dirais, musclée sur la défense des artistes et du patrimoine monégasque, je me réjouis du travail énorme qui a été fait par cette Commission; et si l'année dernière, on a pu entendre certains membres du Gouvernement dire qu'il n'existait que peu d'artistes monégasques, la lecture de l'ouvrage permettra à tout le monde, même nous, d'être surpris par la richesse des artistes à Monaco.

Je voudrais évidemment remercier l'ensemble de la Commission, puisque dans la Commission, l'opposition, tout le monde a participé d'une manière magnifique; je voudrais aussi rappeler aux Monégasques un des engagements du programme U.P.M.. Je voudrais, même si les rapports n'ont pas toujours été faciles, remercier le Directeur des Affaires Culturelles et son adjoint qui ont eu tout le travail administratif à faire et c'est vraiment un travail énorme, puisque nous avons tous été étonnés de la richesse. Nous avons lors de nos réunions eu l'appui de M. le Secrétaire d'Etat, René NOVELLA, je voudrais le remercier pour sa culture et sa mémoire des artistes disparus : on s'est aperçu que même ceux-là mériteraient un ouvrage, auquel il réfléchit et nous lui souhaitons vraiment de pouvoir l'écrire.

Je voudrais pour terminer dire que c'est vraiment, comme l'a dit Madame la Présidente, un outil de travail pour toutes les entreprises, les entités de la Principauté



de Monaco. Parce que notre but premier est de mettre en valeur des gens qui ne reçoivent pas de subvention au niveau culturel. Vraiment, nous attendons, une fois que le bébé sera remis entre leurs mains, que pour toutes les manifestations qui ont lieu à Monaco, que ça soit des établissements privés ou publics, maintenant d'utiliser cet outil car on ne peut plus ignorer qu'il y a une grande richesse d'artistes monégasques. Et on parlera l'année prochaine peut-être pour la prochaine édition en 2006...

**M. le Président.-** Merci, Monsieur MARQUET.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions au titre des Affaires Culturelles? Madame PASQUIER-CIULLA, vous avez la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Très vite là aussi, je me suis rendue compte récemment, que nous n'avions plus en Principauté depuis quelque temps, de librairie. Je pense aux petites librairies. Alors c'est vrai qu'on a la FNAC, c'est très bien mais c'est un peu du « prêt-à-lire » et du « prêt-à-penser » sans que ce ne soit péjoratif. Donc je souhaitais inviter le Gouvernement, si jamais quelqu'un avait la brillante idée de réouvrir une petite librairie, surtout à faciliter cette entreprise, parce que vis-à-vis de l'extérieur, les gens qui viennent dans notre pays, sont assez choqués par le fait qu'il n'y ait pas une seule petite librairie de quartier à Monaco.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je voudrais dire que je partage entièrement la position que vient d'exprimer Mme PASQUIER-CIULLA. C'est très triste effectivement, on l'a vu en l'espace de trois ans, deux librairies ont été fermées, pour des raisons d'âge ou des raisons effectivement de concurrence avec la FNAC. Je le regrette profondément et en ce qui me concerne, si jamais quelqu'un voulait réouvrir une librairie, j'insisterais auprès de mon collègue des Finances pour qu'on l'aide.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** On lui donnera une autorisation en moins de trois mois.

(Rires).

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Et peut-être une petite subvention, qui sait?

**M. le Président.-** Il faudrait y ajouter un local domanial à prix très abordable, parce que, malheureusement, c'est sans doute le problème de la rentabilité qui a fait fermer les petites librairies et si on veut les aider vraiment à se développer, enfin si quelqu'un se lance dans ce projet, qu'il ait un loyer très modeste parce que ça doit être bien difficile, effectivement, de lutter contre le prêt-à-penser, comme vous l'avez dit et contre la grande surface dans ce domaine, qu'est la FNAC.

Sur ce sujet, Monsieur BLANCHY? Je vous en prie.

**M. Bruno BLANCHY.-** Je voudrais saisir cette occasion pour demander où en est le projet de création d'une médiathèque à Monaco qui manque vraiment dans une grande ville comme Monaco. Il était prévu d'en faire une sur les délaissés S.N.C.F., enfin il y avait un projet éventuellement, je ne sais pas s'il aboutira. Où en est-il? Merci.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je vous confirme, Monsieur BLANCHY, qu'il y a un projet de faire une médiathèque sur les délaissés S.N.C.F. avec le concours de la Mairie, même si ce n'est pas pour demain. Mais je pense qu'il est nécessaire d'avoir à Monaco, un endroit où l'on trouve les technologies modernes, directement accessibles. Pour le moment c'est sur plusieurs endroits et il n'y a pas vraiment de médiathèque. Monaco doit avoir une médiathèque.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie, vous avez la parole.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Juste une petite précision en terme de médiathèque, juste pour élargir, c'est important également qu'il y ait une cohérence en terme culturel, en terme de Musée, de médiathèque, de forum d'images et donc d'avoir une réflexion qui intègre tous les paramètres justement pour que le résultat soit en phase avec une certaine recherche culturelle.

**M. le Président.-** Oui et je ne peux pas m'empêcher de dire – ceux qui ont siégé ici, c'était la législature 1993-1998 s'en rappelleront – que lorsqu'on a créé le Service

des Archives Audiovisuelles, le but a toujours été de permettre un jour, justement, la consultation de ces archives. C'est ce que j'ai toujours demandé! Parce que c'est formidable de faire ce travail de collecte des films, des images qui ont été tournés sur la Principauté au fil des temps, mais le but final, c'est de permettre d'abord aux Monégasques, bien sûr, de consulter ces archives pour voir ce qu'a été leur pays et son évolution au fil des années et aussi – ça peut-être une excellente attraction – de permettre également à tous les touristes qui souhaitent découvrir Monaco, d'en profiter; il y a des villes comme Paris où cela fonctionne très bien, donc n'oublions pas le rôle que doit jouer le Service des Archives Audiovisuelles dans ce domaine. Et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souligner le travail remarquable du Directeur et de toute son équipe.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Ce n'est pas un service, c'est une association; je ne sais pas pourquoi d'ailleurs ce n'est pas directement un service de l'Etat, pour des raisons, je suppose, historiques ou des raisons de droits d'auteurs, je ne sais pas très bien, mais il y a certainement des raisons commerciales. Ce service a vocation à être entièrement ouvert au public, à être visité car maintenant que la plupart des cassettes vidéo ont été numérisées, il est assez facile de répondre à un certain nombre de demandes. Donc je rends hommage au Directeur dudit service pour le travail qu'il a fait et je suis sûr qu'il saura répondre aux besoins d'une grande médiathèque, pour que toutes les images sur Monaco, parce que c'est surtout de celles-là dont il s'agit, toutes ces images de Monaco, soient directement accessibles. D'abord aux résidents et aux Monégasques et évidemment à tous ceux qui viendraient visiter Monaco, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

**M. le Président.-** Mais pour cela, il faudra donner un local qui soit suffisamment vaste et adapté pour le public, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Madame la Présidente de la Commission de la Culture souhaite intervenir à nouveau.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis peut-être naïve mais j'attendais une réponse encourageante du Gouvernement en ce qui concerne le second vœu qui était fait à propos du but de l'Annuaire des Artistes, à savoir que nous espérons tous ici que les entités culturelles de Monaco s'en serviraient pour faire plus souvent appel à eux. Merci.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** C'est un problème très compliqué, je crois que c'est le problème des adresses électroniques, c'est de ça dont vous me parlez.

**M. le Président.-** Précisez, Madame DITLOT, c'est l'Annuaire des Artistes en fait?

**Mme Michèle DITLOT.-** C'est l'utilisation de cet annuaire par les entités culturelles de la Principauté pour qu'elles fassent davantage appel à eux pour des manifestations, puisqu'ils seront tous regroupés dans ce livret.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Alors, j'ai donné, en ce qui me concerne, les instructions correspondantes pour les entités que je maîtrise.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

**M. le Président.-** Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

**M. Bruno BLANCHY.-** Dans les rues au mois de juin/juillet, effectivement, je pense qu'il y a beaucoup de Monégasques qui attendent de participer un peu plus à ces manifestations qui vraiment remportent un grand succès auprès de la population et dont le niveau est international; enfin ce sont des gens qui viennent de tous les pays du monde; mais parallèlement je pense qu'ils pourraient y avoir aussi quelques Monégasques.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Vous mentionnez les manifestations dites du « Fort Antoine dans la ville » entre autres, les instructions ont été données.

**M. le Président.-** Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 25 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	318.000
325.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	52.900
325.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL.....	<u>35.600</u>
	<u>406.500</u>

**M. le Président.-** Madame DITLOT demande la parole.

**Mme Michèle DITLOT.-** Je vous disais hier à propos du domaine culturel que la notoriété d'un homme de l'art n'était pas un gage du succès de son entreprise. A propos du Musée d'Anthropologie, cette même réserve doit s'appliquer et je dirais qu'un scientifique de valeur, de plus médiatique, ne peut résoudre les problèmes inhérents à la distribution des tâches du personnel de ce Musée, ni à la valorisation de ce même personnel. Un organisme de tutelle est là pour gérer ces problèmes. Il faut qu'il montre plus d'intérêt et s'y penche de façon plus régulière. Merci.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, nous vous écoutons.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Un nouvel organigramme du Musée d'Anthropologie a été adopté par le Gouvernement et on est en train de le mettre en place, avec possibilité pour certain des membres d'avoir des déroulements de carrière, car là aussi il y a un certain nombre d'agents, comme tout à l'heure pour la police, qui étaient bloqués dans leur carrière. Le Directeur du Musée a été nommé, il devrait être très prochainement entouré de deux assistants, leur tâche principale étant aujourd'hui de faire l'inventaire de l'ensemble, enfin des milliers et des milliers de pièces qui existent dans ce Musée mais qui n'ont jamais été inventoriées. Tout à l'heure M. MARQUET parlait de l'inventaire, enfin parlait du patrimoine : il est grand temps effectivement de faire

l'inventaire de ce Musée avant de relancer des programmes de recherche.

Alors, vous parliez effectivement d'un scientifique très connu – oui il s'agit d'Yves COPPENS – je suis content qu'il ait accepté de présider le comité scientifique du Musée et de relancer les programmes de recherche. Mais pour lui, la priorité des priorités, était de faire l'inventaire.

S'agissant du Musée National, nous avons fait, au cours des trois dernières années, l'inventaire de l'ensemble des pièces; elles sont inventoriées et répertoriées.

**Mme Michèle DITLOT.-** Je vous remercie de ces précisions, mais je faisais surtout appel à la valorisation de ce personnel qui ne voit pas encore tout à fait bien distribuer les tâches qui lui sont allouées, et qui changent au cours de l'année.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Maintenant que nous avons la chance d'avoir un Directeur, j'en parlerai avec le Directeur.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.021.500
326.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	83.200
326.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>536.800</u>
	<u>1.641.500</u>

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE – DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	3.131.200
327.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	49.000
327.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	<u>574.500</u>
	<u>3.754.700</u>

**M. le Président.-** Soyons cohérents comme toujours, on pourra examiner ce chapitre, comme celui de la Direction de la Fonction Publique, après avoir écouté la réponse du Gouvernement à notre demande, d'une concertation préalable avant l'application du nouveau statut des aides-maternelles. Donc je pense qu'on ne

serait pas cohérent, si on examinait ce soir ce chapitre, alors que nous n'avons pas examiné celui de la Direction de la Fonction Publique. Nous sommes là vraiment sur le chapitre le plus concerné par notre précédent débat.

Comme le règlement m'y autorise, je ne mets donc pas ce chapitre aux voix ce soir. Nous passons au chapitre 28.

**M. le Directeur Général.-**

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE

328.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	6.190.800
328.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>90.200</u>
	<u>6.281.000</u>

**M. le Président.-** Voilà, là par contre, je pense qu'on peut voter tous les crédits des établissements ce soir. Monsieur CELLARIO demande la parole.

Je vous en prie, nous vous écoutons.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

En fait j'utilise ce chapitre-là pour interroger le Gouvernement sur un problème concernant certains Services de l'Etat qui, à ma connaissance, fonctionnent de moins en moins bien. Je veux parler en particulier du Service qui s'occupe des achats en matériel et des travaux d'entretien des bâtiments de l'Etat.

L'année dernière j'ai fait une intervention concernant le Lycée Albert 1<sup>er</sup> où j'avais demandé au Gouvernement, devant la lenteur drastique, le manque d'efficacité à répondre à des demandes urgentes, l'autonomie budgétaire des moyens du fonctionnement

du Lycée, et d'ailleurs de tout autre établissement scolaire, afin de faire face à l'urgence lorsqu'il s'agit d'acheter ou de réparer du matériel. Le Gouvernement a refusé. Cependant, le problème reste entier et malheureusement, il s'est aggravé. L'Administration souffre de ce dysfonctionnement. Il n'est pratiquement plus possible de faire face à l'urgence lorsqu'il s'agit de changer du matériel dans l'Administration monégasque. C'est dramatique.

Je demande ce soir au Gouvernement, s'il est prêt, premièrement à engager une réflexion approfondie pour voir comment améliorer le fonctionnement de ce Service et, deuxièmement, s'il n'est pas temps de changer toutes les procédures concernant les achats et les travaux d'entretien des bâtiments de l'Etat.

**M. le Président.-** Qui souhaite répondre ? Monsieur le Conseiller DESLANDES, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- C'est un sujet assez complexe à traiter. Je comprends très bien que le Conseiller CELLARIO signifie qu'en cours d'année, il serait intéressant que, lorsqu'un matériel tombe en panne, on puisse immédiatement le remplacer sans attendre effectivement que le matériel puisse être inscrit au prochain budget. Il souhaite qu'une enveloppe, pour les travaux d'urgence, soit instaurée; elle ne pourrait pas l'être directement au Lycée, il faudrait qu'elle le soit à la Direction pour l'ensemble des établissements scolaires, mais qu'une enveloppe, donc une ligne budgétaire un peu plus large sur le matériel, puisse être instaurée.

Moi personnellement, j'y suis tout à fait favorable, j'en discuterai donc avec mon Collègue des Finances, pour voir dans quelle mesure on peut avoir un jour ou l'autre une ligne de maintenance.

**M. le Président.**- Monsieur CELLARIO,

**M. Claude CELLARIO.**- J'entends bien, Monsieur le Conseiller, mais en fait, je voulais surtout m'adresser au Conseiller de Gouvernement pour les Finances. A l'heure actuelle, le problème reste entier et pourtant, ce problème pourrait être traité d'une manière plus efficace. Un service de votre Administration veut intervenir sur du matériel, eh bien, il ne le peut pas comme ça! D'ailleurs, Monsieur le Ministre, je crois que dans une déclaration, je ne sais plus si c'est en séance privée, vous vous êtes plaint vous-même, en ce qui concerne des travaux qui étaient faits à l'Hôtel du Gouvernement, de la lenteur du Service s'occupant des travaux. C'est dramatique : si vous voulez changer quelque chose, vous ne pouvez pas. Je vous mets au défi de le montrer. Si au Lycée Albert 1<sup>er</sup> de Monaco, n'importe quel appareil d'enseignement tombe en panne, dites-moi la procédure d'urgence pour le changer en moins de sept jours : c'est impossible! Et cela arrive pour des petits travaux comme pour des travaux plus importants. Lorsque j'ai été élu la première fois en 1993, cela fait maintenant onze ans, des travaux avaient été demandés, en particulier par moi, pour la rénovation du Lycée. Ils ont eu lieu et se sont étalés sur des années. Pourtant, onze ans après, il reste un couloir qui n'a toujours pas été rénové. Je vous mets au défi de me dire comment vous allez vous y prendre pour faire des travaux dans ce couloir. En réalité, les procédures sont obsolètes. Il faut remplir des tas de formulaires et les choses n'avancent pas. Je vous le dis, il faut changer tout cela. Je parle du Lycée mais je pourrais parler de n'importe quel bâtiment de l'Administration. Je pense que, même dans votre bureau, si demain vous voulez faire des travaux, vous aurez des difficultés.

Pourquoi le Gouvernement ne veut-il rien faire face à cette situation? Qu'est-ce qui vous empêche de prendre des initiatives? Vous nommez trois fonctionnaires, vous nommez une Commission, vous demandez un audit et un rapport dans les deux mois. Après vous pourrez alors mettre en place de nouvelles procédures vous permettant d'intervenir rapidement. Je vous le redis, on ne peut rien changer en utilisant des procédures qui sont d'une lourdeur bureaucratique. C'est vraiment désespérant!

**M. le Président.**- Vous avez bien fait de préciser Monsieur CELLARIO, que votre intervention vous la faite au niveau du lycée, mais elle est valable aussi sans aucun doute pour tous les autres établissements scolaires et même pour tous les Services administratifs.

Alors l'objectif, je suis certain que Monsieur BIANCHERI le partage : comment donc améliorer les méthodes et les moyens? Comme on connaît votre volonté d'être efficace et de répondre rapidement...

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Je suis content d'avoir entendu M. CELLARIO dans le détail, parce que je constate que ce n'est donc pas un problème financier. C'est un problème de procédure. Parce que dans l'urgence, vous savez, avec un budget qui fait plus de 700 M€, remplacer du matériel dans un lycée, je crois que je vous trouverais une solution sans problème, je ne vois donc pas de difficulté sous l'angle financier.

**M. Claude CELLARIO.**- Je suis d'accord avec vous, ce n'est pas forcément un problème d'argent, c'est un problème de procédure, de lourdeur bureaucratique.

J'attire votre attention car cela prend des proportions et je ne sais pas si vous vous en rendez compte. Vous désespérez un certain nombre de fonctionnaires qui essayent de faire correctement leur boulot et qui n'arrivent plus à répondre à une demande légitime. On est incapable au Lycée de Monaco, à la rentrée scolaire, de faire réparer un appareil qui est en panne et dont on a besoin pour l'enseignement en sciences physiques ou dans d'autres disciplines. C'est désespérant, on met des mois. C'est impensable quoi!

**M. le Président.**- Bien, Monsieur CELLARIO, s'il y a des problèmes précis de réparation au Lycée Albert 1<sup>er</sup>, peut-être pourrez-vous parler de ces problèmes en dehors de cette réunion?

**M. Claude CELLARIO.**- Bien sûr, je voulais simplement attirer l'attention sur un problème qui me paraît important et qui, d'année en année, prend de l'ampleur. Je ne suis pas persuadé que le Gouvernement en soit



conscient. Je pense qu'il est temps que le Gouvernement entreprenne une réflexion de la manière dont il gère tout cela qui devient obsolète. Un jour, il y aura des blocages.

**M. le Président.-** Vous l'avez dit et vous avez bien fait. Nous allons à présent passer la parole à Monsieur ROBILLON. Je vous en prie.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, la priorité d'emploi des nationaux est capitale pour le Conseil National.

J'ai déjà eu l'occasion de faire part de mon regret, de mon désappointement, de mon énervement de voir embaucher comme adjoints d'enseignements des étrangers qui ont parfois moins de diplômes que certains de nos compatriotes.

Nos compatriotes se retrouvent alors dans des emplois hors le statut d'enseignant : conseillers d'éducation ou fonctionnaires dans les services de l'Etat. Cette situation est intolérable et nous l'avons rappelée à plusieurs reprises.

Posé ce préambule, il apparaît, à mon sens, trois possibilités :

La première, et sans aucun doute la meilleure, est de favoriser l'obtention des diplômes d'enseignement par nos compatriotes : CAPES, agrégation en particulier. C'est l'unique voie prise par le Gouvernement. Celle-ci doit être poursuivie et favorisée par des emplois du temps favorables, des conseils et formations adaptés à ces concours de l'Administration française.

Pour ceux qui auraient échoué à ces concours et qui, néanmoins, ont un souhait d'intégrer les carrières d'enseignant, il convient d'obliger les Monégasques à obtenir au moins une maîtrise. Par la poursuite de leurs activités d'adjoints d'enseignement renouvelées, puisque le besoin existe en priorité, par rapport aux étrangers ou par un autre statut, à définir, ils pourront accéder au droit de s'inscrire aux épreuves du CAPES interne, soit trois années au terme des règlements publiés au Bulletin Officiel de l'Education Nationale français et ainsi, secondairement, pouvoir être titularisés.

Actuellement et récemment, ce sont des enseignants français qui viennent de bénéficier de cette formule et non pas des Monégasques. Ce qui est, pour le moins décevant, mais qui a, au moins, le mérite de montrer que cette solution existe déjà.

La troisième piste qui devrait être explorée est la mise au point d'un diplôme d'enseignement spécifiquement monégasque, correspondant à des niveaux de résultat

aux épreuves françaises du CAPES ou de l'agrégation. Comme cela a déjà été répété à plusieurs reprises, il est anormal que les Monégasques soient soumis à un régime restrictif d'obtention des diplômes français, restriction établie sur des impératifs propres à la France. Il est d'ailleurs à noter que cette remarque est la même pour ce qui concerne les professeurs agrégés en médecine qui sont des postes pratiquement impossibles à intégrer pour des Monégasques et qui, en pratique, bouchent une carrière hospitalière au CHPG pour les Monégasques. Tout comme la nouvelle nomenclature des actes médicaux qui répond à des impératifs spécifiques économiques français, ce dont nous avons déjà parlé.

Nous devons continuer à avoir des enseignants monégasques de qualité. Mes trois propositions sont à prendre en considération et pas seulement ce soir pour me dire que vous entendez bien mes remarques, mais dans la mise en pratique dès l'année scolaire 2005-2006 puisque malheureusement pour 2004-2005 des Monégasques se retrouvent déjà sur la touche en italien, sport, demain peut-être en histoire.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur ROBILLON, vous reprenez effectivement des points importants qui ont déjà été abordés mais qui n'ont pas trouvé de solution ; vous avez donc tout à fait raison de les aborder à nouveau et de rappeler au Gouvernement que nous serons très vigilants pour qu'il prenne en compte nos demandes légitimes dès les plus prochains recrutements. Est-ce que la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse veut dire un mot avant qu'on écoute Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Je pensais parler de ce sujet vendredi si vous le permettez. Ce soir, je voulais notamment rendre hommage à l'ensemble du personnel enseignant des établissements scolaires de la Principauté, surtout par rapport à l'excellence des résultats tant au niveau du baccalauréat que d'autres diplômes en Principauté. Donc, bravo à tout le personnel enseignant, pour le dévouement et la qualité de l'enseignement qui est exercé en Principauté !

**M. le Président.-** Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS, pour cette déclaration à laquelle nous nous associons tous. Nous allons donc voter le chapitre 28.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 29 – EDUCATION NATIONALE – COLLEGE CHARLES III

329.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	6.336.000
329.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>109.000</u>
	<u>6.445.000</u>

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS a demandé la parole. Nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais reprendre le paragraphe de Monsieur le Ministre d'Etat, à la page 17 pour les délaissés S.N.C.F., notamment le choix de l'établissement qui va être construit.

Monsieur le Ministre, je cite vos propos en ce qui concerne le choix entre un collège et un lycée technique sur les délaissés S.N.C.F. : « je rappellerai simplement que plusieurs présentations avaient été faites préalablement au Conseil National dans le cadre de la Commission des Grands Travaux et qu'elles avaient été, notamment, l'occasion d'examiner les superficies nécessaires pour chacune de ces destinations examen dont devait tout logiquement résulter le choix effectué ».

Je voulais ajouter simplement quelque chose, c'est-à-dire qu'à ce jour aucune décision du groupe majoritaire UPM n'a été donnée sur le fait qu'il soit préférable de construire un lycée technique ou un collège sur les délaissés S.N.C.F.. J'approuve tout à fait le fait que de nombreuses présentations nous ont été faites ici même dans l'enceinte du Conseil National mais nous n'avons pas donné de point de vue définitif. Or, il me semble que nous vous avons demandé de réétudier la surface qui était allouée à l'établissement scolaire, compte tenu du fait qu'il serait peut-être possible de diminuer d'autres surfaces et d'agrandir celle-ci.

**M. le Président.-** M. BADIA d'ailleurs, s'est engagé à ce que nous puissions avoir une réunion après le budget, parce qu'on n'avait pas le temps avant, donc en janvier, pour justement faire ces choix essentiels. Tout dépend de l'espace que l'on consacre à cet établissement et en fonction de l'espace que l'on pourra y consacrer, la réponse découlera d'elle-même, mais on n'a pas encore eu effectivement de réunion et nous n'avons pas encore arrêté de position, vous avez tout à fait raison de le souligner.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il y a deux questions, il y a la question

de l'emplacement physique du nouvel établissement scolaire et de sa qualité. Jusqu'ici le Gouvernement a toujours dit qu'il privilégiait l'apparition sur les délaissés S.N.C.F. d'un lycée technique. Alors, je sais que certains Conseillers Nationaux préféreraient un collège. En ce qui me concerne, je suis contre et je le redis. Quand vous aurez installé deux collèges publics à Monaco, il y aura le mauvais et le bon et ce sera ingérable.

**M. le Président.-** Je pense que ce n'est pas le moment d'ouvrir un débat sur ce sujet complexe, donc nous attendons cette réunion qui sera d'autant plus importante qu'elle ne va pas se limiter, bien sûr, à l'étude d'un collège ou d'un lycée, mais ce que nous vous avons demandé, et que vous avez accepté, Monsieur BADIA, c'est de pouvoir ensemble réfléchir à la totalité des projets prioritaires sur les délaissés, sachant qu'il n'y a pas une surface infinie, qu'il va falloir faire des choix et que, une fois qu'on aura fait ces choix, il faudra affecter des surfaces à chacun de ces choix effectués; ensuite, on arrivera à avoir une vision globale, cohérente et concertée entre le Conseil National et le Gouvernement sur l'utilisation des délaissés.

Donc moi je vous renvoie à cette réunion, je souhaite dès le mois de janvier, Monsieur le Conseiller, mais vous l'aviez déjà accepté. Vous pouvez donc simplement nous confirmer que le rendez-vous est pris?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Oui, tout à fait quand vous le souhaitez, à partir du 5 ou 10 janvier, quand vous voulez.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, sur le collège Charles III, je vous en prie.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous pouvons tous ici nous enorgueillir d'avoir pu bénéficier d'une formation de qualité dans les établissements d'enseignement de la Principauté.

Les résultats obtenus par les élèves de la Principauté lors des examens, en particulier le baccalauréat, mais également les formations universitaires ou autres,

attestent de l'excellente formation reçue. Cela participe au rayonnement et à l'attrait de notre pays.

Cette qualité de formation se fait jusqu'à présent par une sélection sévère mais juste des élèves.

A un moment de notre histoire, où l'on va rendre possible l'accession des Monégasques aux hautes fonctions de l'Etat mais aussi simplement pour remplacer les divers cadres professionnels de la société, il est important de maintenir le niveau d'excellence de la formation scolaire monégasque.

Or, petit à petit, on essaie d'homogénéiser les classes au niveau du collège. C'est-à-dire que, petit à petit, les élèves des classes d'élite, option internationale, anglais plus en particulier, sont mélangés avec des élèves moins performants.

Il existe au collège une tendance, je dirais même un souhait, de diminuer les filières technologiques préparant pour une orientation professionnelle ou de les retarder et de remettre ces enfants avec ceux plus doués pour les études.

Homogénéiser, si cela est utile en cuisine pour améliorer l'aspect, le goût, la présentation de certains mets, crèmes ou milk shake, cela est à mon sens dangereux pour notre société si l'on homogénéise nos enfants.

En effet, en constituant des classes avec de bons élèves et de moins bons élèves, on ne verra pas, sauf exception, remonter le niveau des mauvais mais plutôt, on assistera à une baisse rapide des meilleurs.

Je n'ai pas peur de dire qu'un certain élitisme est nécessaire dans notre système de formation et plus loin, dans notre société.

Élitisme pour former nos futurs cadres mais cet élitisme n'est pas un racisme envers les moins doués pour les métiers intellectuels. Un élitisme peut être de mise pour la formation des ouvriers ou futurs travailleurs manuels.

Le système de formation est aussi un système de sélection. Ceci doit être admis.

Je considère que si l'on continue à homogénéiser les classes du collège, nous allons faire de la bouillie avec le cerveau de nos enfants.

Du côté des enseignants, l'homogénéisation est un ferment de la démotivation et du mécontentement. En effet, comment se contenter de former des enfants pour qu'ils soient moyens, qu'ils aient tous la moyenne – d'ailleurs moyenne et médiocrité ont la même racine.

Les enseignants, pour se sentir valorisés, doivent essayer d'amener au plus haut les élèves qui leur sont

confiés. De cycle en cycle, les enseignants sont des « escaliers roulants » qui amènent par palier, les meilleurs le plus haut possible. Il ne faut pas encombrer ces escaliers roulants ascendants par des enfants qui ne peuvent ou ne veulent pas atteindre les étages supérieurs. De toute façon, la société a besoin de tous à tous les étages.

Continuons à sélectionner les meilleurs dans chaque activité, notre société ne s'en portera que mieux demain. Arrêtons le milk-shake, du moins au collège.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je suis un peu surpris par cette déclaration, je pensais que ce discours était d'un autre siècle. Je ne l'accepte pas. Je comprends très bien qu'il faille effectivement favoriser les élèves les plus doués vers les études les plus longues. Dans l'Education nationale, on forme une société, on l'éduque et rien ne serait pire que de classer les enfants par catégorie de QI. Ça existait dans des romans, ça existait dans des systèmes que je réproouve, je ne le ferai pas.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Nous sommes tous l'exemple ici d'avoir été sélectionnés en grande partie, nous en sommes fiers, vous le premier, je pense. Donc je crois que c'est un système qui est nécessaire parce que dans la société, obligatoirement, nous sommes sélectionnés sur notre travail, nos capacités. Donc autant commencer jeune. Je ne dis pas qu'il faut jeter les élèves qui ne sont pas compétents ou pas doués pour les études, je dis simplement de leur trouver une sortie dans la société, la meilleure possible sans leur faire perdre du temps à eux, sans faire perdre du temps aux professeurs et aux enseignants et sans faire perdre du temps aux élèves qui auraient pu être beaucoup plus performants si on n'attend pas qu'ils arrivent à l'université pour se faire sélectionner. Je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un ici qui peut dire, qu'il n'a pas bénéficié de ce système.

**M. le Président.-** Monsieur LICARI souhaite intervenir.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Une rapide intervention. Ce que prône M. DESLANDES, apparemment, c'est ce qu'on appelait en France le collège unique qui a été un échec patent.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Non Monsieur LICARI. D'un extrême à l'autre, je pense que chaque enfant doit avoir sa chance, il ne me heurte pas que les bons de la classe, de temps en temps, traînent des enfants qui ont plus de difficultés, cela s'appelle la solidarité. Et par contre, il me semble mauvais qu'on organise une sélection d'emblée, lorsque les enfants sont très jeunes, entre certains bons et certains mauvais. Ça me semble contraire au fonctionnement normal d'une société. N'oubliez pas qu'après, toutes ces personnes auront à vivre ensemble et qu'il serait dangereux de dire dès l'âge de 10 ans : « toi tu es dans les bons, tu as vocation à être un grand, toi tu es un mauvais ».

Chaque enfant a droit à sa chance. Alors à un moment donné, la sélection s'opère, mais pourquoi voulez-vous le faire d'emblée dès l'âge de 11 ans !

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Parce que tout simplement, je pense que plus tôt on la fait et moins on perd de temps avec nos enfants, c'est tout.

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA a demandé la parole. Je vous en prie.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je pense moi, qu'il doit y avoir un juste milieu entre ce que vous dites l'un et l'autre, parce que, *sincèrement, 11 ans, c'est un peu jeune pour sélectionner.* On sait tous, enfin moi j'ai toujours lu et entendu dire que ce n'est pas l'âge des enfants qui fait qu'ils sont identiques, ils ont tous une évolution différente. Vous pouvez avoir un enfant qui sera plus développé à 12 ans et qui rattrapera celui qui avait, à 11 ans, un développement très avancé.

*Je suis, comme M. DESLANDES assez gênée par l'idée d'imposer brutalement des barrières. Maintenant, il est vrai que nous devons dispenser une éducation de qualité mais, de grâce, un juste milieu parce que de mettre un couperet trop dur, vous allez faire beaucoup de mal en faisant cela.*

**M. Jean-François ROBILLON.-** Le couperet se met de lui-même, c'est tout.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Alors laissez les choses se faire naturellement à ce moment-là.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Mais il ne se fait plus naturellement, justement : on oblige ces deux systèmes à co-exister et ces deux enfants qui ne sont pas faits pour avoir la même profession, la même sortie dans la société, on les oblige à co-exister, ce qui fait perdre des chances aux deux.

**M. le Président.-** Vaste débat très complexe. Si vous voulez bien, pour ce soir, on va continuer.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Monsieur le Président, je pense que ça mériterait un débat de fond avec des personnalités extérieures qui nous éclaireraient, je pense.

**M. le Président.-** C'est certain, M. ROBILLON a posé avec courage, des questions difficiles, dont je comprends qu'elles peuvent choquer certains, mais qui méritent un débat approfondi pour lequel, effectivement, l'avis de spécialistes serait bien utile.

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Monsieur le Président, si vous me permettez j'interviendrai vendredi soir, parce que je voudrais lier ce problème aux problèmes des dérogations scolaires, notamment pour les enfants qui passent en conseil de discipline et qu'on retrouve l'année d'après dans les classes. Merci.

**M. le Président.-** Bien sûr, on aura le débat sur l'Education Nationale vendredi.

Madame PASQUIER-CIULLA ?

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Si vous me permettez, je ne suis pas sûre que ce soit la même chose. Je crois que la question posée concernait des dérogations scolaires accordées à des gens qui ne respectent pas les règlements et qui ont un problème disciplinaire; je ne pense pas que c'était ce que visait M. ROBILLON.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Cela fait partie, aussi, du problème.

**M. le Président.-** Bien, on aura ce débat vendredi soir. S'il n'y a plus d'autre intervention sur le Collège Charles III, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).



**M. le Directeur Général.-**

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	2.108.500
330.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>33.500</u>
	<u>2.142.000</u>

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Décidément, je fais un « one man show ». Juste une remarque parce que j'ai été contacté par plusieurs fonctionnaires ou enseignants au sujet de la nomination du Directeur de l'Ecole Saint Charles. Ils ont été très étonnés, je me fais le relais auprès du Gouvernement, par le fait que la nomination du Directeur de l'école St Charles s'est apparemment faite sans avis de concours publié au Journal Officiel.

Il y a eu beaucoup d'enseignants qui avaient de l'ancienneté, des fonctionnaires autres qui n'ont pas vu de publication dans le Journal Officiel. Cette procédure me paraît anormale car aucun enseignant qui aurait été intéressé, aucun fonctionnaire qualifié pour postuler n'a pu faire acte de candidature.

Ces procédures manquent visiblement de transparence. Donc, peut-être mes informations sont-elles mauvaises, mais en tous les cas, il y a plusieurs personnes qui m'ont fait exactement la même remarque. Donc je vous transmets, cela paraît être une dysfonction.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller ? *A priori*, ça serait contraire aux procédures. On ne peut pas recruter un Directeur d'école sans avis préalable au Journal Officiel, pour permettre équitablement à tous les fonctionnaires intéressés et présentant le profil recherché de faire acte de candidature.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** On pourra peut-être avoir la réponse vendredi ?

**M. le Président.-** Nous attendons vos explications pour vendredi, très bien.

Monsieur MARQUET, je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Je voudrais attirer l'attention ce soir sur un sentiment qui est peut-être personnel mais qui est partagé par les gens de ma génération. Effectivement, comme le disait M. ROBILLON, nous

avons tous bénéficié à Monaco de notre temps, d'un enseignement de très grande qualité qui nous a permis, à certains, de faire des études supérieures.

J'ai moi-même trois enfants qui ont entre 24 et 10 ans et ce dont je m'aperçois c'est qu'il y a – est-ce l'évolution de la société ? Est-ce la démission des parents ? Je ne sais pas, est-ce le monde de l'audiovisuel ? Des jeux vidéo ? – qu'on commence à avoir certains problèmes d'apprentissage de la lecture : on a des enfants qui arrivent en 6<sup>ème</sup> qui ont une pauvreté de vocabulaire. Malgré mes nombreuses occupations, j'essaye pour mon dernier enfant d'assister aux réunions des professeurs et il semble que ce sentiment soit général. Je me suis amusé à faire lire mon enfant et ses camarades entrent 12 et 14 ans, des mots courants – qui me semblent courants – ils ont d'énormes difficultés à lire un livre. Donc je voudrais quand même attirer un petit peu l'attention, parce que, peut-être, avant de parler de les sélectionner, faudrait-il qu'ils apprennent au minimum les bases. Je ne sais pas si ce sentiment est partagé par le Gouvernement, mais c'est quelque chose qui me préoccupe au plus haut point.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Non, il y a de façon incontestable des problèmes de société. Vous avez eu certainement la chance, Docteur, lorsque vous étiez jeune d'avoir une mère ou un père qui, le soir, vous faisait réciter votre leçon et vous apprenait à lire. Aujourd'hui, la plupart des parents ne le font pas, parfois parce qu'ils ne peuvent pas le faire parce qu'ils travaillent, ce qui fait qu'effectivement tout ce travail n'est fait qu'à l'école et rarement le soir à la maison. Et il est parfois difficile que l'Education Nationale remplace le travail qui n'a pas été fait comme il était fait auparavant. Maintenant, l'Education Nationale est très consciente de ce problème au niveau de la lecture et un observatoire a été créé pour suivre ce problème. Mais je suis moi-même un peu étonné de savoir qu'un certain nombre d'enfants rentrent chez eux le soir pour regarder la télévision et jouer aux jeux vidéo, sans s'occuper le moins du monde de leurs propres devoirs. Les parents sont irremplaçables.



**M. Bernard MARQUET.-** J'entends bien mais il y a quand même un réel problème parce qu'il me semble que c'est vraiment à la base : à Monaco, où on a ce degré d'excellence au niveau des professeurs, de leurs qualités, de leurs diplômes, ce problème de société que l'on voit dans les pays voisins, comment peut-on apprendre si on n'a pas déjà la base de la lecture et de la compréhension du vocabulaire, je ne sais pas. Je sais que dans certains domaines à Monaco, nous avons une certaine latitude, je demande au Gouvernement de voir justement, une fois qu'il y aura les résultats de cet observatoire, quelles mesures nous pourrions prendre pour nos enfants à Monaco. Alors, c'est vrai qu'il y a dans certaines classes une richesse culturelle avec des enfants qui viennent de différentes nationalités, je ne pense pas que ça soit cela ; dans la classe de mon fils, c'est un petit Mexicain, qui est là grâce aux échanges entre Monaco et le Mexique, qui est 1<sup>er</sup> de la classe, qui lit très bien le Français. Donc, c'est plutôt une question d'encadrement ; je ne mets pas la faute sur le corps enseignant, attention, mais ce que je veux dire c'est que j'aimerais que cette réflexion soit menée, là aussi pour trouver une solution, parce que nous sommes des privilégiés à Monaco, j'en ai bien conscience, mais nous voyons les mêmes symptômes arriver et je ne peux pas ne pas poser ce problème, non pas comme un problème politique mais qui le deviendra parce que si nous ne pouvons pas former des élites, que ferons-nous ? Je ne pense pas que l'on puisse prendre aujourd'hui la responsabilité de lancer dans la vie des gamins qui ne savent pas lire, qui ne pourront pas apprendre et qu'en fera-t-on plus tard ? Je pense que c'est aujourd'hui qu'il faut se poser les questions et trouver des solutions.

**M. Vincent PALMARO.-** Le petit Mexicain dont vous parlez sera certainement un général de l'armée mexicaine.

**M. le Président.-** On a bien besoin de se détendre à 11 heures 45 !

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Cher collègue, je pense que le problème que vous évoquez est lié au fait que, malheureusement, on copie trop le mammoth français dont les résultats déplorables sont manifestes chaque jour. J'espère qu'on essaiera de s'éloigner au maximum de ce système et de faire preuve d'originalité dans ce domaine comme dans celui de la santé.

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA a demandé la parole. Nous vous écoutons.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

M. CUCCHI vient de me l'enlever – mais c'est avec plaisir que je la partage – je parle de mon intervention. On voit nos enfants apprendre la méthode globale, je ne suis pas convaincue que ce soit une bonne méthode et on hérite ça, effectivement, de ce mammoth. Donc si on pouvait faire preuve d'originalité, c'est le premier aspect de mon intervention. *Le deuxième aspect est plus positif parce que je ne sais pas si c'est le cas dans tous les établissements, mais en tous les cas dans celui de mes enfants, il y a des « mamies lecture » pendant les heures de cantine, enfin après la cantine et ça c'est une initiative qui me semble tout à fait louable, parce que ça incite les autres enfants à lire.* Et enfin, il est vrai que nous arrivons à une ère où il ne faut pas hésiter à essayer de responsabiliser un petit peu les parents aussi. Alors, je ne sais pas par quels moyens, il faudrait en discuter, mais la démission des parents dont vous parliez est réelle et il faut les responsabiliser, parce que ce n'est pas parce qu'on travaille qu'on ne peut pas apprendre et inculquer certaines bases à nos enfants.

**M. le Président.-** Merci, Madame PASQUIER-CIULLA. Madame FAUTRIER, vous avez la parole.

**Mme Catherine FAUTRIER.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme vous avez pu le constater, l'éducation de nos enfants est un grand sujet et il nous concerne tous et nous y attachons beaucoup d'importance. Moi je voulais juste, pour ajouter quelque chose à tout ce qui a été dit, sensibiliser le Gouvernement sur le fait, qu'effectivement on suit, on a tendance à suivre un modèle français qui n'est peut-être pas toujours le bon dans ce domaine, on a des spécificités qui sont tout à fait intéressantes par le biais de classes internationales et de l'apprentissage de l'anglais depuis les petites classes. Par contre, je mettrai un bémol à tout cela, c'est qu'on voit de plus en plus se réduire les activités artistiques au sein de l'école primaire. Et je trouve ça vraiment dommageable parce que la musique, le dessin sont des choses importantes et leur enseignement sont des vocations que l'on suscite chez les tous petits et pendant toute la durée du primaire. Donc, si on veut continuer à avoir d'éminents musiciens, de bons architectes, de bons peintres ou de bons stylistes, je pense qu'il faut essayer de trouver le moyen de réintroduire ces deux matières, pendant tout le cycle du

primaire et ce, jusqu'à l'arrivée au collège où après je suppose qu'ils ont le choix, que cela fait partie d'un enseignement général ou optionnel. Mais je trouve dommage que dans l'enseignement primaire, ces deux matières soient supprimées. Merci.

**M. le Président.-** Merci, Madame FAUTRIER.

Est-ce que Monsieur DESLANDES souhaite faire part

de son commentaire ? Pas de réaction particulière. Bien, je pense que l'on peut passer au vote.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 31 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.351.500
331.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>23.600</u>
	<u>1.375.100</u>

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 32 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.631.800
332.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>26.100</u>
	<u>1.657.900</u>

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 33 – EDUCATION NATIONALE – ECOLE DES REVOIRES

333.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	1.246.400
333.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>21.500</u>
	<u>1.267.900</u>

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Directeur Général.-**

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE – LYCEE TECHNIQUE

334.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	4.712.000
334.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>318.000</u>
	<u>5.030.000</u>

**M. le Président.-** Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention qui fera un peu sourire à cette heure-ci, mais je crois qu'elle sera la bienvenue. Au Lycée Technique, nous avons deux ascenseurs, j'ai signalé cela à Monsieur le Conseiller depuis maintenant deux mois. Monsieur le Conseiller, à ce jour rien ne s'est passé.

Je vous explique, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers. Nous avons au Lycée Technique des enfants handicapés. Nous avons parfois des enfants qui sont accidentés. La Direction de l'Education Nationale s'est réservé pour elle toute seule un ascenseur. Ce qui fait qu'il n'en reste plus qu'un seul pour tous les enfants handicapés, pour tous les enfants accidentés, pour tous les professeurs, allers et retours d'un étage à l'autre, nous avons 11 étages à monter. Est-ce normal que pour une seule Direction un ascenseur capital dans un établissement qui comporte, je me suis trompée, 13 étages parce qu'il a été construit deux étages en dessous, est-ce normal qu'un ascenseur soit uniquement réservé à une seule et même Direction et plus particulièrement aux quelques personnes qui travaillent au niveau du dernier étage de l'Education Nationale ?

Monsieur le Conseiller, cela fait maintenant deux mois : les professeurs, les enfants arrivent systématiquement en retard aux cours bien que nous fassions le maximum pour monter à pied; mais les enfants sur chaise roulante ne peuvent pas monter à pied. Je vous ai demandé plusieurs fois que cet ascenseur soit libéré pour s'arrêter à tous les étages, comme c'était encore le cas l'an dernier; je vois que rien n'a changé, cela fait la grogne de l'ensemble du personnel de l'établissement tant au niveau du personnel administratif que des enseignants, sans parler des enfants qui sont handicapés, obligés de se rendre en récréation par l'ascenseur puisque l'accès se fait par l'escalier uniquement, récréation qui ne dure que 20 minutes. Rappelons également nos jeunes, sur chaise roulante qui

doivent se rendre à l'infirmerie pour des raisons médicales dues à leur handicap. Aussitôt arrivés, soignés, ils doivent repartir pour patienter à nouveau devant l'ascenseur pendant un laps de temps parfois très long. Ils arrivent en retard d'au moins 20 minutes en cours. Ils ratent la moitié de leur programme journalier pour un cours spécifique. Monsieur le Conseiller, j'ai utilisé, à votre égard, toutes les formes de démarches afin de vous convaincre d'intervenir. Rien de concret, aucune action de votre part, aucune tentative et pendant ce temps tout le milieu scolaire du Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo pâtit de cette situation inadmissible. Tout cela pour le bien-être de quelques uns... Je vous rappelle que la population scolaire du LTHMC s'évalue à environ 600 élèves pour environ une cinquantaine de professeurs ?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il y a au Lycée Technique, effectivement, deux ascenseurs : aujourd'hui, l'un est réservé à la Direction, l'autre au Lycée Technique, donc un ascenseur pour 68 professeurs, si mes souvenirs sont bons...

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Vous oubliez Monsieur le Conseiller, je m'excuse de vous interrompre, les professeurs du Collège Charles III.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Alors au Collège Charles III, ils ont deux ascenseurs pour 111 professeurs et au Lycée Albert 1<sup>er</sup> il y a, je crois, un ascenseur. Moi je veux bien batailler pour une histoire d'ascenseur, mais cela ne me semble pas tout à fait de mon niveau. Il y a un Directeur de l'Education Nationale, il lui appartient de gérer ses ascenseurs. Depuis quand un Gouvernement s'occupe-t-il d'ascenseurs ?

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Eh bien lorsque la Direction ne le fait pas, Monsieur le Conseiller !

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Un petit détail : vous avez dit qu'il y a un ascenseur pour 68 enseignants; et l'autre, pour combien de personnes à l'Education Nationale? 200? 50? 25? 12? En fait, Monsieur le Conseiller, je ne sais pas si c'est à vous que je dois le dire, mais il suffit de donner un ordre, tout simplement. Vous le donnez et demain les deux ascenseurs fonctionnent pour l'ensemble du personnel. Je vous confirme qu'au Lycée Albert 1<sup>er</sup>, il y a un monte-charge et non pas un ascenseur et il est interdit aux professeurs et aux élèves de le prendre. C'est prévu d'un commun accord et tout le monde s'en porte très bien. Si dans l'établissement, il y a besoin de deux ascenseurs, c'est vous qui devez trancher lorsqu'il y a un problème; vous donnez une instruction et vous faites en sorte qu'elle soit appliquée, point final, on n'en parlera plus. J'espère que si à la rentrée, je vais faire un tour au Lycée Technique, je pourrai prendre l'ascenseur.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Monsieur le Président, excusez-moi mais je voudrais avoir une réponse, si vous le permettez, de la part de M. le Conseiller pour l'Intérieur. Il est inadmissible que ces enfants arrivent en cours systématiquement plus de 20 minutes en retard et que ce soit aux surveillants d'assurer l'entrée des élèves en classe, jusqu'à ce que les enseignants et les jeunes enfants qui sont sur chaises roulantes arrivent. Tout cela pour le bon vouloir d'une Direction. C'est ridicule !

**M. Claude CELLARIO.-** Excusez-moi, le comble là-dedans, c'est de bloquer un ascenseur pour rien. Le personnel administratif qui travaille arrive le matin, utilise l'ascenseur pour accéder à son poste de travail. Pour plusieurs heures, l'ascenseur est libre et pourrait être utilisé par le personnel enseignant. Sinon, il ne sert à rien.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Monsieur le Conseiller, j'attends une réponse pour une peccadille de la sorte, parce que pour moi, c'est une peccadille et je regrette de devoir mettre ce sujet sur la place publique, mais vous m'y obligez, compte tenu des nombreuses demandes que je vous ai faites, toujours en aparté et gentiment pour que personne ne nous entende, mais là j'avoue, la situation est intolérable.

Monsieur le Conseiller, puis-je compter sur vous pour prendre les mesures qui s'imposent devant une situation aussi grotesque ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Ce n'est pas encore la période des vœux, mais j'espère pouvoir vous répondre avant le mois de janvier.

**M. le Président.-** Ecoutez, j'ai pour habitude de faire confiance à mes Collègues. Donc si Mme BOCCONE-PAGÈS nous le dit, c'est qu'il y a une meilleure utilisation plus rationnelle à faire. Parce que c'est vrai, cela peut paraître dans nos débats un sujet mineur, qui prête à sourire, mais s'il y a des enfants handicapés qui n'arrivent pas à l'heure en cours et de manière régulière, je crois qu'il faut que vous vous penchiez effectivement sur ce problème s'il n'a pas été réglé.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Monsieur le Président, oui, mais je ne pense pas en même temps que la Direction de l'Education Nationale ne soit pas préoccupée par la situation des enfants handicapés. Donc je vais demander au Proviseur du Lycée Technique de savoir comment fonctionne le système, je ferai ma propre enquête et après je prendrai la décision qui convient.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS, je ne doute pas que vous demanderez, bien sûr, le résultat de cette enquête à la rentrée de janvier.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Oui, Monsieur le Président, tout cela pour un ascenseur, je vous avoue que je souris un petit peu.

**M. le Président.-** On va avancer, je voudrais qu'on termine, avant de clôturer cette séance, sur tous les votes relatifs aux établissements scolaires. Donc nous en sommes au Lycée Technique.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

**M. le Directeur Général.-**

CH. 35 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE BOSIO

335.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	199.000
335.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>4.900</u>
	<u>203.900</u>

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 36 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE PLATI

336.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	595.400
336.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>10.700</u>
	<u>606.100</u>

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

bonheur à la réalisation de ce projet.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme je l'ai dit dans le rapport, le Conseil National est particulièrement heureux que le Gouvernement ait décidé de remettre « La Cachette » ou de la sortir de la cachette justement, afin de permettre rapidement que le pré-scolaire Plati soit enfin refait. Nous veillerons avec

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CUCCHI. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 37 – EDUCATION NATIONALE – PRE-SCOLAIRE CARMES

337.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	739.400
337.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>12.200</u>
	<u>751.600</u>

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

*(Adopté).*



**M. le Directeur Général.-**

CH. 39 – EDUCATION NATIONALE – BIBLIOTHEQUE CAROLINE

339.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	163.000
339.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>28.000</u>
	<u>191.000</u>

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

*(Adopté).***M. le Directeur Général.-**

CH. 40 – EDUCATION NATIONALE – CENTRE AERE

340.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	184.000
340.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	<u>161.500</u>
	<u>345.500</u>

**M. le Président.-** Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

*(Adopté).*

Il est minuit passé, je vais donc lever la séance, nous reprendrons nos travaux, non pas au chapitre 41, mais je vous le rappelle, sur la Direction de la Fonction Publique et la Direction de l'Education Nationale. Je vous donne rendez-vous, vendredi à 17 heures.

Merci à toutes et tous et très bonne nuit.

---

**La séance est levée à 0 heure 05.**

---





---

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE  
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

---